

# Former l'individu, profiter du territoire, élever la nation : la pensée libérale de Lomer Gouin, 1897-1920

### Mémoire

**Mathieu Pontbriand** 

Maîtrise en histoire Maître ès arts (M. A.)

Québec, Canada

#### Résumé

Le rôle de Lomer Gouin dans l'histoire du Québec est loin d'être négligeable puisqu'il tient les rênes du pouvoir provincial durant 15 ans. C'est aussi sous ses différents mandats que l'économie québécoise accentue son industrialisation et que l'urbanisation s'accélère. Sa pensée politique, inspirée du libéralisme, reste encore toutefois mal définie. Celle-ci se trouve aux carrefours de différentes tendances idéologiques de son époque. En effet, il occupe une position privilégiée dans la tendance libérale de l'époque : gendre du premier ministre nationaliste Honoré Mercier; un premier mandat comme député marqué par les querelles entre son chef, Félix-Gabriel Marchand, et l'Église catholique; relations avec Godfroy Langlois, un libéral progressiste. De plus, il doit faire face à une vague nationaliste qui agite le Québec et le Canada. Sa conception du développement du Québec dévoile la culture libérale modérée dans toute sa vigueur au début du XX<sup>e</sup> siècle.

# Table des matières

Résumé		. iii
Liste des a	acronymes	vii
Avant-pro	opos	ix
INTROD	UCTION	1
_	RE I – DES LIENS ET DES INTERPRÉTATIONS : LA PENSÉE LE DE LOMER GOUIN AVANT 1900	.23
1.1	Un prélude : le réseautage politique de Lomer Gouin à travers le droit	.24
1.2 1891	Dans le sillon d'Honoré Mercier : le Club National et l'élection fédérale de 27	
1.2.1	Du Club National au <i>Clairon</i> : l'importance de l'unité libérale pour Lomer Gouin	.28
1.2.2	À l'ombre des géants : la discrète campagne électorale fédérale de 1891	.35
1.2.3	Tarte contre Gouin : un signal de radicalisme ou simple lutte politique?	.39
1.3	Radical ou héritier de Mercier? Lomer Gouin, simple député, 1897-1899	.41
1.3.1	L'élection de 1897 : un homme au milieu de diverses tendances idéologiques	
1.3.2	La question ouvrière	.44
1.3.3	La liberté du marché	.45
1.3.4	Dans l'ombre d'un ministère qui ne fut pas : le député Gouin et la question scolaire	.49
	RE II – RESSOURCES, TERRITOIRE ET BUDGET : LA PENSÉE DUE DE LOMER GOUIN DEPUIS 1900	.55
2.1	Lomer Gouin et les monopoles : rupture ou continuité?	.56
2.1.1	Lomer Gouin, échevin de la Ville de Montréal	.56
2.1.2	Lomer Gouin contre la Montreal Light, Heat and Power Company	.60
2.1.3	La municipalisation et la nationalisation des services publics	.65
2.2	La poursuite de l'équilibre budgétaire	.68
2.3	Territoire et ressources naturelles	.74
2.3.1	Les « Sauvages » ou ceux qui ne peuvent être propriétaires	.82
	RE III – POUR LE PROGRÈS NATIONAL : LE DÉVELOPPEMENT DI ON PAR L'INDIVIDU	
3.1 collec	Le nationalisme libéral de Lomer Gouin : outiller l'individu pour améliorer la tivité	a .88

ANNEXE		139
BIBLIOG	RAPHIE	129
CONCLU	SION	119
3.3.3	La question urbaine	113
3.3.2	Enfants et femmes : une question de droit et d'accès	110
3.3.1	La conciliation entre ouvriers et patrons ou comment réagir en bon père de famille	
3.3	La question ouvrière : le progressisme paternel et sans moyen de Lomer Go	
3.2.3	La fréquentation obligatoire	102
3.2.2	L'uniformité des livres	101
3.2.1	« No taxation without representation »	100
3.2 l'Églis	L'homme prudent : Lomer Gouin entre les positions de Godfroy Langlois es catholique du Québec	
3.1.1	Les HEC et les écoles techniques	92

# Liste des acronymes

Assnat Assemblée nationale du Québec

BAnQ Bibliothèque et Archives nationales du Québec

DALQ Débats de l'Assemblée législative du Québec

DBC Dictionnaire biographique du Canada

CLPC Canadian Light and Power Company

HEC Hautes Études commerciales à Montréal

MLHPC Montreal Light, Heat and Power Company

#### Avant-propos

L'élaboration de ce mémoire a été longue et a même frappé plusieurs écueils. Elle n'aurait d'ailleurs jamais pu voir le jour. Pourtant, j'y suis finalement parvenu. Un grand sage m'avait dit déjà qu'un historien ne réécrirait jamais deux fois la même chose, car il ne cesse de faire évoluer son approche et ses connaissances. Ce phénomène, je l'ai connu à travers cette seule rédaction. Ce phénomène a été des plus enrichissants, non seulement comme historien, mais aussi comme simple personne.

Au cours de ce parcours académique peu orthodoxe, les appuis ont été nombreux. Certains, parmi les plus importants, ne sont malheureusement plus parmi nous pour partager la fin de ce travail. D'autres ont failli nous quitter, mais sont heureusement toujours parmi nous et brillent même de tout leur feu pour Clio. De nouveaux comparses se sont plutôt ajoutés en cours de route, nous faisant voir les choses d'une autre façon. Ils m'ont fait constater que nous ne travaillions pas pour rien et que tout historien a toujours avantage à sortir du cercle universitaire pour comprendre toute l'importance de son rôle social, de son engagement à l'endroit de sa communauté. En espérant qu'ils se reconnaissent.

Je tiens à offrir mes plus chaleureux remerciements à ma famille pour leur précieux soutien au cours des dernières années. Particulièrement à mon père, Raymond, l'un de ses alliés dont on ne peut se passer, mais qui a tout de même dû nous quitter pour un autre monde que je lui souhaite meilleur. Il n'est toutefois pas le seul que j'ai trop fait patienter : merci à ma mère, Céline, pour son inébranlable soutien, à ma sœur Isabelle, à mon beaufrère Manuel et à ses lumineux rayons de soleil que sont ma nièce et mon neveu, Émie et Zacharie.

Mes remerciements vont aussi à M. Réal Bélanger, mon premier directeur de mémoire, qui m'a permis de lancer cette aventure, mais surtout de pratiquer ma passion, l'histoire politique. Toute ma gratitude va à M. Martin Pâquet, son successeur, sans qui je

n'aurais pu poursuivre cet important périple. Sa patience absolue et son art de distribuer les bons mots d'encouragement sont de remarquables atouts pour ses étudiants et méritent d'être soulignés ici. Je tiens aussi à remercier M. Guy Laforest et M. Yvan Lamonde d'avoir accepté et d'avoir pris le temps d'évaluer ce mémoire.

Frédéric Imbeault, Stéphane Savard, Sylvain Badran, Christian Samson et C<sup>ie</sup> m'en voudraient de passer sous silence leur apport que je qualifierai de *social*. Si j'ai perdu contact avec certains d'entre eux, alors que d'autres me paraissent comme des frères – trop – éloignés, je n'oublierai jamais, grâce à vous, ces merveilleuses et riches années que j'ai passées à mon *alma mater*.

 $\hat{A}$  Émie et Zacharie, pour que vous alliez toujours au bout de vos ambitions.

# INTRODUCTION

#### Mise en contexte

Personnage important, mais peu connu de l'histoire politique québécoise et canadienne, Lomer Gouin est l'un des principaux acteurs des changements socioéconomiques survenus au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Aujourd'hui, nous savons peu de choses sur cet homme et sa pensée politique. Bien que le but principal de ce mémoire soit de cerner celle-ci, de même que de contribuer à faire avancer les connaissances sur le libéralisme québécois, il cherche avant tout à participer aux efforts lancés par Réal Bélanger et autres pour redonner ses lettres de noblesse à l'histoire politique québécoise<sup>1</sup>. Cette dernière a été poussée en marge des pratiques historiennes, lors des décennies 1950 et 1960, par l'ascension de l'histoire sociale, fortement inspirée par l'école des *Annales*. L'histoire politique s'est toutefois renouvelée au cours des années soixante-dix et est retombée peu à peu dans les bonnes grâces des historiens, sauf au Québec, où le discrédit s'estompe moins rapidement. L'hégémonie de l'historiographie s'inspirant des *Annales* et la sourdine mise sur le politique ont fait taire quelque peu le rôle joué par les idées et les acteurs politiques dans l'histoire québécoise. Ainsi, l'histoire générale passe à travers la question de la Première Guerre mondiale, de la conscription, du règlement XVII, de l'urbanisation, des luttes scolaires à Montréal sans s'être penchée sur la pensée politique de Lomer Gouin, l'homme à la tête de la province de Québec à ce moment.

L'importance de Lomer Gouin ne s'arrête pas seulement à ce point : ce dernier représente aussi un intéressant cas pour l'étude du libéralisme au Québec. En effet, plusieurs contemporains et chercheurs actuels ont présumé qu'il a été un libéral progressiste, sinon un radical, qui a abandonné ses idées lors de sa prise du pouvoir en 1905. Pourtant, un aperçu de ses premières années en politique montre un homme préférant les idées modérées, tout en partageant des liens avec des gens de divers milieux. Sa formation comme avocat semble le jeter dans les bras de la politique et du Parti libéral. À

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réal Bélanger, « Pour un retour à l'histoire politique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51/2 (1997), p. 224, 228-232; Michel Sarra-Bournet, « Pour une histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, 3/2 (1995), p. 5-7; Jean-Marie Fecteau, « Le retour du refoulé : l'histoire et le politique », *Bulletin. Association québécoise d'histoire politique*, 2/3 (1994), p. 5-10. Il faut aussi noter le travail des historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui a permis, entre autres, de reconstituer les débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec.

l'université, il rencontre Rodolphe Lemieux, futur lieutenant québécois de Wilfrid Laurier. Sa carrière professionnelle le met ensuite en contact avec des hommes tels que Rodolphe Laflamme, Honoré Mercier – dont il épouse la fille Élisa en 1888 – et Raymond Préfontaine, tous d'importants ténors du Parti libéral de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est dans le même contexte qu'il fréquente John Joseph Caldwell Abbott, Siméon Pagnuelo et Louis-Olivier Taillon, des poids lourds du Parti conservateur ainsi que des ultramontains pour les deux derniers. Son élection, en 1889, à la présidence du Club National, une organisation libérale de Montréal, marque le début de ses activités politiques. Sa victoire marquait le triomphe des idées modérées défendues par son beau-père, alors premier ministre du Québec, sur celles plus radicales de son prédécesseur, Calixte Lebeuf. Toutefois, c'est aussi dans cette organisation qu'il commence à nouer des liens avec le journaliste et libéral progressiste Godfroy Langlois. Il se lance dans sa première campagne électorale en 1891, alors qu'il tente sans succès de remporter le comté fédéral de Richelieu pour les libéraux. Pendant celle-ci, il soutient le projet de traité de réciprocité défendu par les chefs libéraux. Il fait même en partie campagne avec Joseph-Israël Tarte, un conservateur alors sur le point de passer chez les libéraux. Ce dernier était en pleine campagne politique contre le rival de L. Gouin, sir Hector-Louis Langevin, leader de l'aile québécoise du Parti conservateur. Ce n'est qu'en 1897, lors des élections générales provinciales qui portent le Parti libéral de Félix-Gabriel Marchand au pouvoir que L. Gouin remporte sa première victoire électorale. Son parcours politique de 1889 à 1905 est aussi marqué par certains gestes qui semblent teintés de radicalisme. Par exemple, il vote pour la création d'un ministère de l'Instruction publique en 1899 et lutte contre le monopole montréalais de la Montreal Light, Heat and Power Company. Il prend la tête du gouvernement provincial en 1905, à la suite de ce que certains ont comparé à un coup d'État<sup>2</sup>. La prise du pouvoir de 1905 constitue un point de repère à partir duquel les observateurs séparent la carrière de l'homme politique en deux, mais sans prendre le temps d'en analyser la première partie. Une étude sur L. Gouin peut donc contribuer à étudier les réseaux de liens entre les diverses tendances libérales au tournant du XX<sup>e</sup> siècle et à approfondir la méthodologie de l'histoire des idéologies au Québec.

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bernard Weilbrenner, « Les idées politiques de Lomer Gouin », *Rapport de la Société historique du Canada*, 44/1 (1965), p. 47; Patrice Dutil, « The Politics of Progressivism in Quebec », *The Canadian Historical Review*, LXIX/4 (1988), p. 442.

Il ne faut pas oublier que L. Gouin occupe la fonction de Premier ministre jusqu'en 1920. Auparavant, aucun de ses prédécesseurs n'est resté à ce poste plus de cinq ans. C'est donc lui qui dirige les destinées du gouvernement lorsque la province connaît une forte poussée industrielle, qui voit l'urbanisation croissante de la population. À partir de 1921, la majorité des Québécois vivent désormais en milieu urbain. Ce phénomène ne touche pas que les grands centres, comme Québec et Montréal, mais aussi des régions telles que le Saguenay et la Mauricie. Le boom industriel en question repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles et le développement des secteurs de l'économie qui y sont liés, particulièrement l'hydroélectricité, les mines et les pâtes et papiers<sup>3</sup>. Toutefois, leur développement nécessite beaucoup de capitaux. Ceux-ci font défaut et doivent venir de l'étranger, ce qui provoque une perte de contrôle national :

Les retombées économiques, une fois l'investissement initial réalisé, profitent souvent plus au pays prêteur qu'au Canada, puisque les bénéfices sont réexportés sous diverses formes (profits, intérêts, achats de biens et de services) et que la recherche et l'innovation se font à l'extérieur du pays. Plus globalement, la présence du capital étranger a pour résultat que des décisions importantes concernant le développement économique du Canada sont prises dans d'autres pays, créant ainsi un état de dépendance et de satellisation<sup>4</sup>.

Cette tendance s'affirme avec l'essor du portefeuille américain au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, qui devient plus important que le portefeuille britannique, dominant depuis la Conquête. En effet, les investissements américains passent de 168 millions \$ en 1900, à 881 millions \$ quatorze ans plus tard. Alors que les Britanniques accordent des prêts aux capitalistes canadiens, ce qui laisse à ces derniers une certaine marge de manœuvre, les Américains préfèrent plutôt garder leurs investissements entre leurs mains en implantant leurs propres compagnies en sol canadien<sup>5</sup>.

Durant cette période, il est aussi à remarquer la naissance des grands monopoles dans les domaines financiers, du transport et d'autres industries spécialisées, comme celle

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, t. 1, *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1989, p.409, 469; John Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 223-224.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 444.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Ibid*.

du textile. L'essor économique engendré par la monopolisation crée ainsi « une bourgeoisie homogène pancanadienne<sup>6</sup> » qui se retrouve particulièrement à Montréal et à Toronto. La monopolisation dans le domaine de l'hydroélectricité soulève d'ailleurs une forte opposition au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. C'est notamment le cas à Montréal, lorsqu'en 1903 la société Montreal Light, Heat & Power devient la seule compagnie à pouvoir y distribuer du gaz naturel et de l'électricité. Cette situation des plus enviables lui permet d'imposer des prix élevés aux consommateurs montréalais et donc de faire de larges profits sur le dos de ceux-ci<sup>7</sup>.

L'industrialisation et l'urbanisation provoquent plusieurs autres changements dans les conditions de vie des ouvriers vivant dans les villes. Débarquant de la campagne avec leurs familles, où la terre ne suffit plus à leurs besoins, ils doivent s'entasser dans des appartements inadéquats, car la construction de logements – malgré une forte croissance – n'arrive pas à répondre à la demande. De plus, leurs appartements sont souvent de mauvaise qualité, les gens plus riches accaparant les logis les plus neufs. Montréal connaît donc une crise du logement de 1900 à 1920. Si le domicile des ouvriers n'a rien de luxueux, ce n'est guère mieux à l'extérieur, où ils ont peu d'espaces verts. En conséquence de cet environnement malsain et peu hygiénique, le taux de mortalité est très élevé durant cette période, particulièrement celle relative aux enfants. Avant 1914, un enfant sur quatre décède avant même d'avoir un an. La situation s'améliore légèrement après la guerre, mais reste critique. Les lacunes des mesures hygiéniques concernant la qualité de l'eau et du lait, mais aussi la pauvreté expliquent aussi en grande partie ce triste phénomène. Pour qu'ils puissent parvenir à arrondir leurs fins de mois, les parents doivent envoyer leurs enfants travailler à partir d'un très jeune âge et eux-mêmes s'obligent à occuper plusieurs emplois. À cette surcharge, ils doivent évoluer dans un monde qui leur semble hostile, puisque peu de lois les protègent et celles qui existent sont difficilement applicables<sup>8</sup>.

En réaction au manque de contrôle national sur les ressources naturelles et à la transformation de la question sociale, plusieurs tendances idéologiques traitent de ces

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> J. Dickinson et B. Young, op. cit., p. 217.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 439-440.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> *Ibid.*, p. 567-576.

changements et des actions que devrait prendre l'État. Avant de les présenter, il faut toutefois bien indiquer que les catégories analytiques proviennent de l'historiographie et non de l'époque. Tout d'abord, les libéraux modérés favorisent le laisser-faire économique et le statu quo sur le plan social. Pour eux, la situation économique d'un individu, qu'il soit pauvre ou riche, est de sa responsabilité. L'État n'a donc pas à intervenir pour niveler les inégalités sociales, si ce n'est qu'en favorisant un système d'éducation qui pourrait se vanter de donner une chance égale à tous. Ils admettent bien que certains changements sont à apporter pour assurer l'ordre social et conserver le pouvoir. Les mouvements ouvriers, quant à eux, réclament une intervention étatique plus importante pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ils veulent un salaire garanti et plus élevé, une réduction des heures de travail, des dédommagements pour les accidents de travail, la mise en place d'un système d'assurance-maladie et de pension de vieillesse pour leur permettre d'épargner et, pour améliorer leur qualité de vie, l'instauration de mesures hygiéniques. Certains membres de ce mouvement vont même jusqu'à se lancer en politique<sup>9</sup>. Tout aussi dégoûtés par les excès du capitalisme, les libéraux progressistes favorisent aussi l'action de l'État pour humaniser le système et mettre fin à l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles par des investisseurs étrangers. Ils sont souvent très favorables aux actions entreprises par les précédents. Parmi eux, les clérico-nationalistes sont les plus nationalistes et les plus traditionalistes. Alors que l'importance du monde rural diminue, ceux-ci continuent de prôner le retour à la terre pour préserver la culture canadienne-française et contrer les excès du capitalisme. Selon eux, le rôle social de l'État ne doit pas surpasser celui de la famille et de l'Église. De plus, ils critiquent constamment l'État à propos de son inaction devant la forte présence de capitaux étrangers dans l'économie, ce qui mettrait en péril l'élément canadien-français.

Puisque le libéralisme à l'assise de la carrière politique de L. Gouin n'a jamais été étudié en profondeur, tout en ayant été étiqueté de plusieurs façons – progressiste modéré, progressiste radical, classique, conservateur –, il importe de définir de façon claire la pensée libérale de cet homme politique. Mieux connaître la pensée libérale de Gouin implique nécessairement de trouver ses principaux fondements, d'analyser ses principales

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> *Ibid.*, p. 239-241.

politiques et d'évaluer leur importance respective selon les différents moments de sa carrière politique provinciale, de 1897 à 1920.

#### État de la question

Très peu d'études ont été réalisées sur Lomer Gouin et, dans bien des cas, les biographies portant sur des contemporains en font peu mention. En fait, une seule monographie a été écrite spécifiquement sur lui, soit celle de Jacques Gouin<sup>10</sup>. La principale caractéristique de cette œuvre est un portrait généalogique; la partie historique n'est qu'un simple résumé parsemé de quelques commentaires de l'auteur. Malgré son unicité, elle nous est très peu utile.

Quelques ouvrages peuvent nous aider à mieux comprendre la pensée politique de Lomer Gouin. Le premier d'entre eux est l'œuvre volumineuse de Robert Rumilly intitulée *Histoire de la province de Québec*, publiée en 41 volumes et qui porte sur la période allant de 1867 à 1945<sup>11</sup>. Pour le sujet qui nous concerne, les tomes IV à XV suffisent à la tâche. À propos de R. Rumilly, il faut toutefois se méfier de certaines de ses pratiques. L'historien avait la fâcheuse manie de citer que trop rarement ses sources dans ses narrations qui prennent la forme de chroniques. Selon l'historien Patrice Dutil, Robert Rumilly pouvait aussi interpréter l'histoire selon son idéologie, particulièrement en dénigrant ou en omettant certains acteurs historiques<sup>12</sup>. Malgré ses défauts, nous pensons que son apport reste primordial à notre travail, car il identifie certains faits, ce qui permet une bonne amorce de recherche, grâce à la mention de multiples discours.

Le premier ouvrage à caractère scientifique concernant L. Gouin est l'article « Les idées politiques de Lomer Gouin » de Bernard Weilbrenner<sup>13</sup>. L'auteur dit lui-même que son « essai sera plutôt de la nature d'un sondage ou d'une hypothèse de travail. Seule une étude approfondie de toute sa carrière pourra nous révéler le personnage dans toute sa

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jacques Gouin, *Sir Lomer Gouin*, Montréal-Nord, Éditions Marie-France, 1981, 45 p. Nous ne savons pas s'il y a lien de parenté

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Publiée entre 1940 et 1971, aux Éditions Bernard Valiquette, puis Montréal-Éditions et Fides.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> P. Dutil, *loc. cit.*, p. 443.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> B. Weilbrenner, *loc. cit.*, p. 46-57.

dimension<sup>14</sup> ». Weilbrenner livre un texte découpé selon les idées politiques de son sujet : finances; éducation; industrie et ressources naturelles; agriculture, colonisation et travaux publics; mesures sociales; questions nationales. Ainsi, il espère découvrir la pensée politique du Premier ministre à travers ses actions, car L. Gouin n'avait rien d'un théoricien et préférait se donner des objectifs à atteindre plutôt qu'un programme. Selon B. Weilbrenner, il serait un réformiste qui s'est modéré une fois au pouvoir, mais qui a toujours accordé une place importante à l'éducation, qui n'a jamais pris l'Église de front et qui a dû se démener à plusieurs reprises avec les nationalistes sur la question des ressources naturelles et de la colonisation<sup>15</sup>.

Ce n'est que dans le volume XV du *Dictionnaire biographique du Canada* (DBC) que paraît la première biographie de Lomer Gouin. Rédigée par l'historien Richard Jones, elle présente un texte complet et détaillé relatant la vie du Premier ministre <sup>16</sup>. Pour l'ancien professeur de l'Université Laval, L. Gouin « se rallia au libéralisme classique voulant, par exemple, que l'État se fie aux entrepreneurs privés pour favoriser le développement économique. De toute façon, l'État québécois de son époque n'aurait guère eu les moyens d'agir autrement. » Une de ses priorités constantes serait « de concilier tous les éléments, plus ou moins modérés, du [P]arti libéral », et ce, « [p]our des raisons politiques et personnelles. » Pour R. Jones, L. Gouin « contribua sûrement à lancer le Québec sur la voie de la modernité <sup>17</sup> ».

Les études de Patrice Dutil sur Godfroy Langlois sont aussi d'une certaine importance, notamment celle portant sur la prise du pouvoir par L. Gouin<sup>18</sup>. L'angle d'approche privilégié par P. Dutil est très intéressant puisqu'il établit une comparaison entre le libéralisme progressiste de G. Langlois – qui en serait un des principaux hérauts – et le libéralisme conservateur pratiqué au sein des gouvernements contemporains de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Richard Jones, « Gouin, sir Lomer », dans Réal Bélanger et Ramsay Cook, dir., *Dictionnaire biographique du Canada* (DBC), vol. XV, *de 1921 à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 460-469.
<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 461, 462 et 468.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Patrice Dutil, *L'avocat du diable*, Montréal, Éditions Robert Davies, 1995, 286 p. Paraît d'abord en anglais: *Devil's Advocate*, Montréal, Robert Davies Pub., 1994, 376 p.; *loc. cit.*, p. 442-465; ses conclusions sont connues dès 1988, dans sa thèse de doctorat : « The Politics of Liberal Progressivism in Quebec », Ph. D. (Histoire), Université de York, 1988, 579 p.

Québec et d'Ottawa. À travers ce personnage, l'historien prouve que le libéralisme progressiste, aussi qualifié de radical, avait une présence notable sur la scène politique du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce constat a marqué l'historiographie québécoise, car il a remis en question l'hypothèse que ce libéralisme revendicateur disparaissait avec la faction des Rouges au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

Quant à elle, l'historienne Ruby Heap traite abondamment de la question de l'éducation telle que vue par ceux qu'elle nomme les libéraux modérés – groupe au sein duquel elle place L. Gouin – dans son article « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles »<sup>20</sup>. Son analyse montre que le monde de l'éducation. entre 1897 et 1920, est en plein bouleversement et que des gens comme L. Gouin veulent utiliser cette institution pour favoriser la modernisation du Québec<sup>21</sup>. Selon elle, les libéraux modérés tolèrent la place que l'Église y occupe, car les chefs des deux camps s'entendent, « au début du XX<sup>e</sup> siècle, sur ce point fondamental : les uns et les autres considèrent l'instruction comme un instrument de moralisation des enfants du peuple<sup>22</sup> ».

Une autre étude riche en information sur l'ancien premier ministre québécois est Rodolphe Lemieux et le Parti libéral, 1866-1937 de l'historien René Castonguay<sup>23</sup>. R. Lemieux est important pour la rédaction de ce mémoire pour deux raisons. Dans un premier temps, il est le lieutenant québécois de W. Laurier. Autrement dit, c'est lui qui sert de relais entre les gouvernements libéraux à Québec et à Ottawa, de 1896 à 1911. De la perte du pouvoir à la mort de Laurier, soit de 1911 à 1919, il continue à jouer ce rôle entre les libéraux fédéraux et provinciaux québécois. Ensuite, L. Gouin, depuis l'époque du Club National et de l'université, est le « [g]rand ami personnel de Lemieux<sup>24</sup> ». Ce livre insiste aussi sur l'importance du protectionnisme économique dans la pensée politique de L. Gouin, élément qui joue un rôle déterminant dans son aventure fédérale de 1921 à 1924.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> P. Dutil, *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Ruby Heap, « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles », dans Yvan Lamonde, dir., Combats libéraux au tournant du XXe siècle, Montréal, Fides, 1995, p. 99-118.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> *Ibid.*, p. 113-118. <sup>22</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> René Castonguay, *Rodolphe Lemieux et le Parti libéral 1866-1937*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000,

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> *Ibid.*, p. xv.

#### Problématique et hypothèse

À partir de l'état de la question relative à Lomer Gouin, la problématique de ce mémoire cherche à établir les éléments de sa pensée politique, de son élection comme député provincial en 1897 à sa démission comme Premier ministre en 1920. Sa pensée politique se caractériserait par son attachement aux valeurs du libéralisme.

Ainsi, nous estimons que la pensée libérale de Lomer Gouin au cours de sa carrière politique provinciale, entre 1897 à 1920, est celle d'un libéralisme que l'historiographie québécoise moderne considère comme modéré. Les fondements de sa pensée libérale sont la défense des libertés individuelles – propriété, droit de parole, libertés religieuses et politiques –, de l'égalité des droits, de la souveraineté populaire et particulièrement de la non-intervention de l'État. Il ne cherche pas à changer les structures sociales, politiques et économiques du Québec, mais bien à les améliorer grâce à l'intervention la plus minimale possible de l'appareil étatique. Son libéralisme se veut surtout modéré à cause de l'importance accordée au développement économique et au maintien du statu quo sociopolitique. En fait, L. Gouin veut surtout préserver l'ordre des forces établies au sein de ce statu quo, car il sait que sa conservation intégrale est irréaliste en raison, entre autres, de l'émergence du monde ouvrier dont il craint les idées avancées. Trop de rigidité pourrait alors causer l'éclatement de la question sociale et ainsi entraver le développement économique, en plus de faire perdre le pouvoir au Parti libéral. Ainsi, il conçoit la nécessité de certains changements pour permettre à la société québécoise de s'adapter aux besoins d'une société industrielle et moderne, tout en évitant de bouleverser l'ordre établi et d'assurer le pouvoir à son parti. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'ouverture de L. Gouin aux idées dites aujourd'hui libérales progressistes. Il entretient ainsi au cours de sa carrière des liens avec certains des adeptes de cette autre tendance libérale et, comme Premier ministre, il élargit le rôle de l'État – sans nécessairement le rendre plus interventionniste – pour adapter le statu quo sociopolitique, mais sans remettre en question ou menacer l'ordre des forces établies.

Pour y parvenir, Lomer Gouin fonde essentiellement l'essor de la société québécoise sur la mise en place de nouvelles institutions scolaires, d'un réseau routier moderne, ainsi que sur la mise en valeur des ressources naturelles que recèle le territoire québécois. C'est par le développement de l'éducation, particulièrement sur les plans supérieur et technique, qu'il veut donner la possibilité à l'individu, et conséquemment aux masses, de s'épanouir par ses propres moyens dans une société moderne. Cette société, croit-il, sera devenue prospère grâce à l'instauration d'un nouveau réseau de communication terrestre et aux richesses tirées du développement de ses ressources naturelles. Pour traiter la question sociale sans que son gouvernement s'y embourbe, il préfère, bien souvent, mettre en place des commissions sans imputabilité directe, adopter certaines lois progressives mais peu soutenues, et opérer quelques réformes électorales. Il tente continuellement de fonder ses réformes sur le consensus social le plus élargi possible, ce qui, dans le domaine de l'éducation, l'oblige à être toujours plus modéré à cause de l'hégémonie de l'Église catholique.

Il est possible de décrire la pensée libérale de L. Gouin suivant deux phases. La première va de 1897 à 1912, où l'homme politique voit d'un œil plus favorable l'intervention de l'appareil étatique dans certains domaines pour combler un vide ou régler certaines injustices, fleuretant ainsi à quelques reprises avec le libéralisme progressiste. La seconde phase débute en 1912, lorsque les succès électoraux des nationalistes et des conservateurs le poussent toutefois à réduire quelque peu ce flirt « progressiste ». Dès lors, la modération de L. Gouin devient nettement plus marquée après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, alors que la réalisation des mesures à tendance progressiste de son gouvernement, entre 1905 et 1912, semble le contenter et qu'il tourne davantage son action vers l'agriculture et la colonisation.

L'histoire du libéralisme : considérations méthodologiques

La méthodologie concernant l'histoire des idéologies au Québec – et plus particulièrement celle du libéralisme – a été marquée par la sortie d'un ouvrage publié en 1988 par l'historienne Fernande Roy. À travers les deux premiers chapitres de *Progrès, harmonie, liberté,* l'auteure montrait, en faisant un portrait détaillé de son historiographie, que l'histoire du libéralisme québécois au tournant du XXe siècle restait amplement à faire. À son avis, celle-ci a été boiteuse, car rarement les auteurs à s'y être penchés ont offert une définition détaillée de ce qu'est le libéralisme. Cette situation a donc incité à un mauvais emploi de l'analyse de contenu, méthode couramment utilisée pour l'étude de l'idéologie libérale et qui sera aussi celle de ce mémoire.

En fait, elle constate qu'à l'aube de la Révolution tranquille et durant les premières années de celle-ci, une vision austère du passé québécois est partagée par les historiens, qui cherchent à y dénicher un retard par rapport à la modernité. Les historiens de cette période s'entendent pour voir dans le Québec de 1760 à 1960, un monolithisme idéologique où dominerait le clérico-nationalisme. Rien, donc, ne contesterait le conservatisme de l'Église, ce qui ne laisserait qu'une place très marginale aux autres idéologies. Seule l'agitation des Patriotes, durant la décennie 1830, marquerait une présence importante du libéralisme au Ouébec<sup>25</sup>.

Peu à peu, plusieurs auteurs ont commencé à ébranler les fondements de cette idée d'un bloc idéologique. À travers plusieurs ouvrages traitant du monde des affaires et de la presse, ils affirment finalement voir une certaine circulation des idées libérales au Québec<sup>26</sup>. Ainsi, André Vachet, politologue de l'université d'Ottawa, remet en question les

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Claude Couture, *Le mythe de la modernisation du Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, p. 9-10; Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, Montréal, Boréal, 1988, p. 11.

Nous nous basons ici sur l'étude de F. Roy – voir op. cit., p. 28-41 – : François-Albert Angers, « Naissance de la pensée économique au Canada français », Revue d'histoire de l'Amérique française, 15/2 (1961), p. 211-212 et « L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle », dans Robert Comeau, dir., Économie québécoise, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1969, p. 417-432; William F. Ryan, The Clergy and Economic Growth in Quebec, 1896-1914, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 348 p.; Joseph Levitt, Henri Bourassa and the Golden Calf; the Social Program of the Nationalists of Quebec, 1900-1914, 1969, ix-178 p.; Marcel Hamelin, Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878, 1974, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, xii-386 p.; Yves Roby, Les Québécois et les investissements américains (1918-1929), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, 250 p.; Ralph Ripley Heintzman, « The Struggle for Life : the French Daily Press of Montreal and the Problems of Economic Growth in the Age of Laurier, 1896-1911 », Ph. D. (Histoire), York University, 1977, 679 f.; Paul-André Linteau, Maisonneuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918, Boréal Express, 1981, 280 p.; Jacques Rouillard, Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 342 p.;

méthodes employées jusque-là pour étudier le libéralisme. Selon lui, cette idéologie prône l'absence de l'État et la primauté de la notion de la propriété privée. Cette idéologie, il ne la retrouve pas parmi ceux que l'on considère comme libéraux au Québec, car il considère que trop d'importance reste accordée à l'intervention étatique et à la propriété familiale<sup>27</sup>. Selon A. Vachet, les chercheurs en histoire québécoise auraient fait l'erreur de parler du libéralisme, selon une définition qui manquerait de rigueur : ils le confondraient avec démocratie et modernité.

Fernande Roy considère également que les auteurs qui l'ont précédée ont eu la fâcheuse manie de trouver des traces de libéralisme dès qu'ils trouvaient la trace d'un terme associé. Par exemple, pour eux, la présence du mot « progrès » dans un texte ou un discours lui assurait automatiquement une connotation libérale. Pourtant, d'autres groupes idéologiques utilisaient aussi ce terme<sup>28</sup>. Selon la méthode proposée dans *Progrès, harmonie, liberté*, « il faut [plutôt] retrouver une conception globale de l'aménagement d'une société qui marque l'ensemble des rapports économiques, politiques et moraux des hommes entre eux<sup>29</sup> ». L'emploi du terme « progrès » possède une connotation libérale que s'il a trait favorablement à la question de la propriété privée, de l'individualisme et du retrait de l'État en faveur du monde privé<sup>30</sup>. Plus récemment du côté canadien, l'historien Ian Mckay s'est d'ailleurs fortement inspiré de la méthode de F. Roy pour proposer une nouvelle façon d'étudier non pas le libéralisme, mais plutôt le « *liberal order framework* <sup>31</sup> ». Son modèle, constituant presque un programme historiographique, insiste sur la nécessité d'analyser le pouvoir hégémonique par rapport à ses contestataires. Pour lui, la notion primordiale dans le « *liberal order framework* » est l'individu : un individu conceptualisé

n

P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, *op. cit.*, 758 p. Nous ajoutons à cette liste, Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1888 à 1914. Genèse d'un média de masse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1988, xi-416 p. <sup>27</sup> André Vachet, « Post-scriptum à Jean-Paul Bernard », dans Claude Savary, dir., *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 66-69. L'historienne Fernande Roy affirme que c'est lui qui, au Québec, a donné « la définition la plus intéressante de l'idéologie libérale » (dans F. Roy, *op. cit.*, p. 49). Cette « définition » est en fait l'étude suivante : *L'idéologie libérale : l'individu et sa propriété*, Paris, Anthropos, 1970, 571 p.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> F. Roy, *op. cit.*, p. 43-58.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ian McKay, « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, 81/4 (décembre 2000), p. 616-651; *Rebels, Reds, Radicals*, Toronto, Between the Lines, 2005, 254 p.; « Canada as a Long Liberal Revolution », dans Jean-François Constant et Michel Ducharme, *Liberalism and Hegemony*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 347-452.

plutôt que réel, « an abstract principle of the entity each one of them might, if purified and rationalized, aspire to become<sup>32</sup> ».

Pour revenir à F. Roy, elle critique aussi la vision dichotomique que les historiens ont eu du paysage idéologique québécois : libéraux anticléricaux contre conservateurs. Elle reproche à cette vision d'avoir circonscrit l'étude du libéralisme au Québec à la seule question de l'anticléricalisme. Le conservatisme a été englobé au sein du clériconationalisme, car il ne se fonde pas sur une opposition catégorique au pouvoir temporel de l'Église. Quant à lui, le libéralisme a trop été étudié sous l'angle de l'anticléricalisme : ces deux tendances ne doivent pas être confondues, même si le libéralisme peut parfois être une entrave au pouvoir temporel de l'Église<sup>33</sup>. F. Roy et A. Vachet, tout comme Claude Couture, dans *Le mythe de la modernisation du Québec*<sup>34</sup>, semblent donc s'entendre pour dire que l'histoire des idéologies au Québec a souffert de lacunes méthodologiques. Ainsi, le libéralisme modéré, qui semble pourtant avoir été celui des gens occupant le pouvoir, à Québec comme à Ottawa, reste mal connu. La publication par la suite de certains ouvrages, comme ceux de l'historien Yvan Lamonde sur Louis-Antoine Dessaulles et l'histoire des idées au Québec, sont toutefois venus nuancer ce constat méthodologique, en offrant justement une définition détaillée de l'idéologie libérale<sup>35</sup>.

Devant ces constats, une définition opératoire de l'idéologie libérale au sein de notre grille d'analyse s'impose pour éviter les erreurs produites dans le passé. Pour ce mémoire, nous attribuerons ensuite au libéralisme trois tendances dominantes : classique, qui respecte à la lettre les principes du libéralisme; modéré – ou conservateur –, qui se montre plus ouvert aux changements dans le but de préserver le *statu quo* libéral; progressiste – ou radical – qui exige un rôle plus large de l'État, pour atténuer les effets négatifs du libéralisme.

.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> I. McKay, « The Liberal Order Framework », p. 626.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> F. Roy, *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Claude Couture, *op. cit.*, 152 p.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Voir *Louis-Antoine Dessaulles. Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994, 369 p.; *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1995, 285 p. – dirigé par Yvan Lamonde –; *Histoire sociale des idées au Québec*, volume I et II, Montréal, Fides.

Qu'entend-on par libéralisme? Celui-ci repose sur quatre grands fondements : la liberté individuelle – impliquant celle politique, de religion, d'expression et de posséder –, la souveraineté populaire, l'égalité de tous devant la loi et un État peu interventionnisme qui laisse le plus d'espace possible au monde privé et qui n'intervient que pour protéger la liberté individuelle et la propriété privée<sup>36</sup>. De façon plus articulée, l'historien Réal Bélanger mentionne :

Au cœur du libéralisme se situe d'abord la liberté personnelle vue comme une absence de coercition dans les différentes sphères de l'activité humaine, incluant la liberté de parole, la liberté de religion, la propriété privée, le droit à l'opposition politique. Cette liberté personnelle sous-tend la primauté de l'individu son bonheur et son progrès et rejoint même le libre-marché ou l'économie du laisser-faire. Ensuite, vient le rôle limité du gouvernement dans la société, étant entendu que l'État ne peut être qu'un instrument remplissant des fonctions particulières telle celle de gardien de l'ordre, de la sécurité individuelle et de la propriété, ce qui exclut toute prise en charge générale de cette société. Puis s'ajoute l'égalité des droits, ce qui implique que tous les individus doivent être soumis aux mêmes lois appliquées impartialement par l'État. Il faut donc en déduire qu'il ne s'agit toutefois pas là d'une égalité de condition des individus. Enfin se greffe le consentement des gouvernés, ce qui signifie que le gouvernement émane du peuple, qu'il est responsable devant lui et peut être changé par lui. Nous nous campons ici en plein cœur de la souveraineté populaire et de la démocratie, mais une démocratie qui ne s'appuie pas nécessairement sur le suffrage universel<sup>37</sup>.

Bien que les quatre principes du libéralisme soient importants pour l'homme politique, la pensée libérale de Lomer Gouin semble privilégier nettement la propriété et l'individu.

Nous regroupons donc les gens cherchant à suivre à la lettre le libéralisme, sous le vocable des libéraux classiques. Proches des principes fondamentaux du libéralisme, mais étant un peu plus enclins au compromis face aux changements venus avec les variations de la conjoncture, nous retrouvons parmi eux les libéraux modérés ou conservateurs. Selon F. Roy, le libéralisme a « un aspect émancipateur lorsqu'il apparaît, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ce, jusqu'à ce que, à son tour bien implanté durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il devienne une idéologie conservatrice, soucieuse de protéger la société bourgeoise<sup>38</sup>

<sup>37</sup>Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier », dans Yvan Lamonde, dir., op. cit., p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> F. Roy, *op. cit.*, p. 49-52.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p. 10.

». Il est donc important de s'attarder à la signification du terme conservateur, puisque la signification de ce terme a posé problème dans l'historiographie. Les différents historiens qui ont étudié la question des idéologies au Québec considéraient que la présence forte du conservatisme, après la défaite ultime des Patriotes en 1838, niait l'affirmation de toute forme de libéralisme au Québec. Selon eux, l'idéologie conservatrice n'accepte aucune forme de progrès, est tournée vers les valeurs de l'Ancien régime et prône la soumission au pouvoir temporel de l'Église<sup>39</sup>. À notre avis, le conservatisme n'est pas une idéologie réactionnaire, mais plutôt une idéologie promouvant le *statu quo*, comme l'a définie le sociologue Guy Rocher :

L'idéologie d'un groupe particulier, qui détient des pouvoirs et a aisément accès au pouvoir politique, sera généralement conservatrice, parfois réactionnaire; elle se situera quelque part entre le centre et la droite; si elle accepte ou appuie des changements, ce sera toujours par des moyens modérément réformistes. [...] Par rapport au changement social, une idéologie de cette nature est plutôt adaptative : elle ne provoque pas le changement, mais favorise une adaptation progressive au changement, lorsque celui-ci s'est produit ou est inévitable<sup>40</sup>.

Cependant, il existe bel et bien des ultraconservateurs, dans la société québécoise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle : les clérico-nationalistes. Leurs principales valeurs sont la culture canadienne-française traditionnelle, la famille, la religion catholique, l'agriculture et la ruralité. En conséquence, ces derniers déprécient la ville et le monde anglo-saxon, plus particulièrement les États-Unis, et sont considérablement tournés vers le passé<sup>41</sup>. Lomer Gouin n'a pas été un clérico-nationaliste, mais ses écrits, discours et lois en ont très certainement été influencés d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce que par réaction. D'ailleurs, un de ses plus coriaces adversaires, Henri Bourassa, est considéré comme étant un des principaux ténors du clérico-nationalisme<sup>42</sup>.

En parallèle – et non en complète opposition – des libéraux modérés se retrouvent les libéraux progressistes. Ceux-ci se constituent vers 1890, soit au moment même du

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op, cit., p. 354.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, t. 3, *Changement social et action historique*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 383-384.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 700-707.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> *Ibid.*, p. 703.

développement des valeurs de la démocratie libérale occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Devant les affres de l'industrialisation et de l'urbanisation, certains commencent à réclamer des changements sociopolitiques et économiques, en demandant plus de mesures démocratiques de la part de l'État pour réduire les torts découlant du libéralisme sauvage, de même que pour favoriser une meilleure intégration des masses. Ils cherchent donc à insuffler des principes démocratiques – égalité réelle pour tous – au libéralisme – égalité de fait pour tous. Au Québec, les adeptes du libéralisme progressiste se veulent les héritiers indirects des Rouges, tendance radicale de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'historien P. Dutil la définit comme « une idéologie réformiste conciliant les attitudes traditionnelles des rouges du Québec, une réaction contre les excès du capitalisme, un fort sentiment de fierté nationale juxtaposé à une méfiance aussi forte des nationalistes et une interprétation remarquable des idéologies radicales de la Troisième République en France<sup>43</sup> ». Ces progressistes veulent la séparation de l'Église et de l'État, mais ce n'est pas leur cause principale<sup>44</sup>. Ils cherchent plutôt à augmenter le rôle de l'État dans la société civile, pour contrer les horreurs causées par le capitalisme et pour mettre fin à l'exploitation non contrôlée des ressources nationales par des investisseurs étrangers. Même s'ils sont libéraux, cela ne les empêche pas de contester le rôle minimal habituellement attribué à l'État, ainsi que le laisser-faire économique, soit le libre marché.

Afin de saisir le libéralisme et ses tendances, notre méthodologie s'appuiera sur l'analyse de contenu. Par analyse de contenu, nous entendons une méthode prônant le qualitatif au détriment du quantitatif, bien que le croisement des deux approches soit très bien possible<sup>45</sup>. Alex Mucchielli indique qu' « [elle vise] à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressive et valide de données empiriques qualitatives<sup>46</sup> ». Avec l'analyse de contenu, « [le] matériau empirique [les sources] est à la fois le point de départ de la théorisation, le lieu de la vérification des hypothèses

\_

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> P. Dutil, op. cit., p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Voir Marie-Pier Duford, « *L'Action sociale* et sa perception du libéralisme politique et idéologique, 1908-1920 », M. A. (Histoire), Université Laval, 2003, p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Alex Mucchielli, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, Paris, Colin, 1996, p. 184.

émergentes et le test ultime de la validité de la construction d'ensemble<sup>47</sup> ». Cette méthode implique donc de choisir soigneusement son corpus d'archives et de constituer la meilleure grille d'analyse possible, pour parvenir à des résultats complets et concrets. A. Mucchielli rappelle que, si le chercheur est inexpérimenté, « il peut recueillir des renseignements totalement faussés par les inductions causées par la synergie existant entre sa personne, l'instrument et l'objet de recherche »<sup>48</sup>. Ce danger est donc le principal défaut de l'analyse de contenu : la parole est laissée principalement au sujet – Lomer Gouin –, mais encore faut-il bien l'interpréter, selon le bon contexte historique et de production, et savoir poser les bonnes questions. Dès lors, il faut rappeler que les thèmes-clés qui ressortent de nos définitions doivent être articulés selon le système idéologique de référence ainsi que selon le contexte historique et de production duquel ils émanent. Soulignons aussi que l'absence de ces thèmes peut aussi informer le chercheur, tout autant que leur présence, sur un objet d'étude<sup>49</sup>.

Notre grille d'analyse tente de donner à chacun de ses termes une définition rigide pour éviter le laxisme<sup>50</sup>. Le bilan historiographique réalisé par F. Roy indique les problèmes qui peuvent se pointer si l'historien reste évasif sur les idéologies. Toutefois, le but du présent mémoire n'est pas de définir une structure idéologique immuable, où tout est statique. Notre objet d'étude est la pensée politique d'un homme de pouvoir. Si la production historienne sur le personnage de Lomer Gouin semble très limitée pour son importance historique, son constat est clair : il n'avait rien d'un idéologue. Réal Bélanger, en expliquant le pragmatisme de W. Laurier, décrit bien ce phénomène : « Il est donc inutile de rechercher en lui un doctrinaire qui scruterait et tenterait d'apprivoiser tous les événements à la loupe de son système. [...] Il faut donc toujours le considérer comme un homme politique prêt à l'action, à la recherche de solutions pratiques, obligé de composer avec les réalités du système politique<sup>51</sup> ». Il n'en reste pas moins que le libéralisme, qu'il soit classique, modéré ou progressiste, reste le fondement même de l'action politique de L. Gouin. Toutefois, la façon dont il l'adapte à la réalité politique, le pragmatisme, dont il sait

\_

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> *Ibid.*, p. 185.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> F. Roy, *Progrès*, p. 60.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Voir annexe 1 pour consulter notre grille d'analyse.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> R. Bélanger, *loc. cit.*, p. 41.

ou ne sait pas faire preuve, est ce qui rend la réalisation de ce mémoire des plus intéressantes.

#### Les sources

#### a) Archives gouvernementales

Les Journaux des débats de l'Assemblée législative du Québec, pour les années 1897 à 1920, constituent la partie la plus importante de notre corpus de sources. Pour les années 1908 à 1920, ces débats peuvent même être consultés sur le site Internet de l'Assemblée nationale<sup>52</sup>. La reconstitution de ces débats nous permet de trouver plusieurs commentaires de L. Gouin. Pour compléter, nous avons aussi consulté plusieurs discours publiés par le Parti libéral lors de campagnes électorales.

## b) Bibliothèque et Archives nationales du Québec : centre de Québec<sup>53</sup>

Avec ses sept mètres linéaires en documents textuels, le fonds Lomer-Gouin (ZC10) contient plusieurs discours, lettres de correspondance, notes de bureau, documents administratifs en lien avec l'administration de la province et du Parti libéral, coupures de journaux, ainsi qu'un journal intime. Malheureusement, les fonds liés aux principaux protagonistes de l'histoire politique québécoise sont souvent incomplets. Ces derniers ontils délibérément cherché à cacher, voire à détruire, leurs archives personnelles? Est-ce plutôt le fruit d'une absence, à l'époque, de tradition de conservation des archives dans les institutions québécoises? Il est pertinent de se poser la question. Le fonds Lomer-Gouin n'échappe pas à cette triste réalité. Ce fonds contient bien des documents datant de 1888 à 1929. Il y a toutefois un fort déséquilibre selon les tranches de vie. Les années 1922 à 1929, celles où il devient ministre fédéral de la Justice et se retire de la vie politique, accaparent beaucoup plus de place que celles de ses débuts politiques entre 1889 et 1904, et celle de la période la plus importante, soit celle où il est Premier ministre de 1905 à 1920. Autre point négatif, la correspondance – élément principal du fonds – qu'on peut y lire concerne en grande partie celle reçue par L. Gouin. Il faut donc trop souvent déduire les opinions de ce

\_

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> « Les débats de l'Assemblée législative », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/index.htm">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/index.htm</a>, Assemblée nationale du Québec (Assnat), page consultée le 27 février 2013.

Les fonds véritables se trouvent aux Archives nationales du Canada à Ottawa, mais nous avons consulté les copies microfilmées disponibles au centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

dernier. Le corpus de la correspondance permet toutefois de voir les tractations de coulisse et les groupes de pression qui tournent alors autour du premier ministre québécois. De plus, les mémoires laissées par L. Gouin ne touchent pas vraiment la période qui nous concerne. Ils ne semblent pas contenir de grandes réflexions sur sa carrière politique.

D'autres fonds sont d'une certaine pertinence quant à la cueillette de données, particulièrement ceux des hommes politiques importants de son temps. Parmi ceux-ci, nous avons consulté le fonds Sir-Wilfrid-Laurier (ZC12) au centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ce fonds est indispensable pour toute recherche sur l'histoire politique canadienne et québécoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce pilier de la politique canadienne occupe l'avant-scène de la politique fédérale de 1887 à 1919, soit pendant plus de trente ans. Premier Canadien français à occuper le poste de Premier ministre du Canada, il conserve une empreinte assez forte après sa défaite de 1911 sur les libéraux québécois, et ce, jusqu'à son décès, en 1919. L. Gouin commence à entretenir une correspondance avec W. Laurier, lorsqu'il devient ministre québécois de la Colonisation et des Travaux publics en 1901 : la première lettre est datée du 3 septembre 1901.

#### c) Journaux

En complément d'information, nous avons consulté certains journaux, notamment ceux où L. Gouin a œuvré au début de sa carrière politique, comme *Le Signal* et *Le Clairon*. Nous avons aussi utilisé les banques de données constituées par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. *La Patrie*, *Le Sorelois*, *Le Courrier de Sorel* et *Le Sud* ont aussi été consultés.

#### Plan de travail

Pour répondre à notre problématique et à notre hypothèse, nous tentons dans la première partie de faire le point sur le libéralisme radical de Lomer Gouin, de ses premiers pas en politique jusqu'à son entrée au conseil exécutif, soit de 1889 à 1900. Ce sera

l'occasion d'exposer sa position à travers les différentes tendances idéologiques de son époque.

Les sources de ce présumé radicalisme mieux expliqué, il sera par la suite plus aisé d'analyser les éléments de la pensée libérale de Gouin, pensée jugée modérée mais aussi ouverte aux idées progressistes. Ainsi, la deuxième partie de notre mémoire cherche à comprendre comment la pensée libérale a guidé L. Gouin dans la conception du développement de la société québécoise une fois qu'il devient membre du gouvernement, soit de 1900 à 1920. Pour ce faire, nous nous pencherons sur les points suivants : la poursuite de l'équilibre budgétaire, le développement des ressources naturelles et la mainmise sur le territoire québécois.

Après avoir clarifié les aspects de la pensée libérale de L. Gouin et présenté sa conception du développement du Québec, nous consacrerons notre dernier chapitre à ce que nous considérons comme la pierre angulaire de sa pensée libérale de 1905 à 1920 : l'éducation. Nous estimons que, à ses yeux, la réussite à long terme de ses autres politiques dépendait en grande partie du succès de ses politiques scolaires. Étant donné le thème de cette partie, nous y aborderons davantage sa relation avec l'Église catholique.

# CHAPITRE I – DES LIENS ET DES INTERPRÉTATIONS : LA PENSÉE LIBÉRALE DE LOMER GOUIN AVANT 1900

L'ascension vers le pouvoir a-t-elle poussé Lomer Gouin à trahir ses idéaux progressistes? C'est une interrogation qui se retrouve souvent en filigrane des différentes monographies touchant à l'histoire sociopolitique du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Ici et là, quelques traits sont effectivement soulignés pour noter un germe de libéralisme progressiste. Malheureusement, ce possible glissement idéologique nous semble plus ou moins pertinent puisqu'aucune étude n'a réellement été faite à ce sujet. En fait, si la présence de certains traits radicaux a été notée, les traits modérés l'ont été plus rarement. De plus, si les premiers sont soulignés, ils ont rarement été remis en contexte. Ceci pouvant être facilement expliqué par le fait que Lomer Gouin a principalement occupé jusqu'à maintenant une position périphérique dans les analyses historiennes.

Dans le présent chapitre, nous préférons donc revenir à la source même de la pensée libérale de Lomer Gouin en jetant un regard analytique sur la période allant de ses débuts politiques à l'obtention de responsabilités ministérielles en 1900. Nous avons tout de même conservé cette année comme date butoir à cause de notre corpus de sources. En effet, pour les années 1889 à 1900, notre accès à la pensée libérale de L. Gouin est beaucoup moins direct, puisque les informations émanant des débats parlementaires sont beaucoup moins nombreuses, particulièrement avant l'obtention de responsabilités ministérielles en 1900. Ce chapitre est divisé en deux parties : la première aborde les années 1889 à 1897, soit les premiers pas politiques de L. Gouin avant son élection à l'Assemblée législative, et la deuxième traite de ses années comme député avant son entrée au cabinet, soit de 1897 à 1900.

#### 1.1 Un prélude : le réseautage politique de Lomer Gouin à travers le droit

Nous savons très peu de choses des premières années de la vie de Joseph-Alfred-Lomer Gouin. Fils du médecin Joseph-Nérée Gouin et de Séraphine Fugère, il voit le jour le 19 mars 1861 dans le village de Grondines<sup>1</sup>. Toutefois, au décès de son père en 1872, le futur premier ministre quitte sa campagne natale pour la petite ville industrielle de Sorel. Il

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans son article, Richard Jones indique Saint-Charles-des-Grondines. Il s'agit en fait de la paroisse où est situé le village de Grondines (Richard Jones, « Gouin, sir Lomer », dans R. Bélanger et Ramsay Cook, dir., *DBC*, vol. XV, *de 1921à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 460-469).

y vit chez son oncle, Antoine-Némèse Gouin, protonotaire dans le district de Richelieu<sup>2</sup>. La même année, il entreprend ses études classiques au collège de Sorel, études qu'il termine à celui de Lévis. Par la suite, il amorce en 1881 son droit à l'Université Laval de Montréal<sup>3</sup>.

Selon Patrice Dutil, L. Gouin devient à la fin de ses études associé au sein du cabinet de Rodolphe Laflamme, le brillant juriste canadien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, libéral radical et ancien membre de l'Institut canadien. L'historien fait de cette relation un point originel des liens de L. Gouin avec les libéraux progressistes : « *This association gave birth to a reputation and Gouin would from then onwards, maintain close relations with the radicals even though he was philosophically inclined towards Mercier's brand of moderate liberalism*<sup>4</sup> ». Hélas, P. Dutil ne mentionne pas la source de cette information. Dans l'article portant sur L. Gouin dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, il est plutôt indiqué que celui-ci aurait plutôt été clerc auprès de l'ancien *rouge*<sup>5</sup>.

Bien que Patrice Dutil ait raison lorsqu'il écrit que L. Gouin « was not averse to flirting with the 'radicals' », cette affirmation est incomplète en tenant compte de l'ensemble du parcours de ce dernier en droit avant son élection en 1897. L'historien Richard A. Jones observe plutôt le portrait d'un homme prêt à travailler avec des gens de divers horizons politiques. L. Gouin complète ainsi sa cléricature auprès d'un autre important juriste du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, John Joseph Caldwell Abbott, un ancien libéral qui s'est joint aux conservateurs à l'avènement de la Confédération. Homme d'affaires prospère, J. J. C. Abbott est aussi maire de Montréal de 1887 à 1889 et Premier

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Antoine-Némèse Gouin a été député à l'époque du Canada-Uni : « Élu député de Richelieu en 1851; mis sous la garde du sergent d'armes le 11 juin 1853 pour absence injustifiée, fut libéré après avoir fourni des explications. Réformiste. Ne se serait pas représenté en 1854 » (<a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/gouin-antoine-nemese-3489/biographie.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/gouin-antoine-nemese-3489/biographie.html</a>, Assnat, page consultée le 28 février 2011).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> R. Jones, *loc. cit.*, p. 460-461.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Patrice Dutil, « The Politics of Progressivism in Quebec », *The Canadian Historical Review*, LXIX/4 (1988), p. 445. Cette information n'est toutefois pas reprise dans l'article sur Godfroy Langlois, paru dans le *DBC en ligne* (voir http://www.biographi.ca/009004-119.01-

f.php?&id\_nbr=8233&interval=25&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271, DBC en ligne, page consultée le 22 novembre 2010. Il ne se montre pas plus clair dans son livre L'avocat du diable (voir p. 27-28).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> R. Jones, *loc. cit.*, p. 461.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> P. Dutil, *loc. cit.*, p. 445.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> R. Jones, *loc. cit.*, p. 461.

ministre du Canada de 1891 à 1892<sup>8</sup>. D'ailleurs, il est important de noter que R. Laflamme et J. J. C. Abbott ont contribué à la formation de plusieurs personnages célèbres comme avocat, tels que Louis Riel, Arthur Buies, Wilfrid Laurier, Adolphe-Philippe Caron, Gonzalve Doutre et Eugène Lafleur. R. Laflamme lui-même a été l'étudiant de J. J. C. Abbott<sup>9</sup>. Quant aux relations particulières unissant le clerc à ses maîtres, les archives sont jusqu'à maintenant muettes. Siméon Pagnuelo et Louis-Olivier Taillon, deux ultramontains, se retrouvent entre autres parmi les associés connus de L. Gouin durant sa carrière d'avocat. Les deux avaient participé en 1871 à l'élaboration du *Programme catholique*<sup>10</sup>, publié le 20 avril 1871 dans *Le Journal des Trois-Rivières*. Selon l'historien Kenneth Munro, le but de ce programme « visait à purifier la politique et à subordonner le Parti conservateur aux enseignements moraux de l'Église<sup>11</sup> ». L.-O. Taillon est aussi Premier ministre du Québec en 1887 et de 1892 à 1896. C'est d'ailleurs Honoré Mercier qui lui succède à la suite de son premier mandat. Étant donné qu'il avait contribué à la chute de son beau-père en 1891, les relations entre L. Gouin et L.-O. Taillon devaient être délicates. Nous ne savons toutefois pas à quel moment les trois hommes ont travaillé ensemble.

Cette relation avec deux conservateurs ultramontains n'a jamais réellement nui à la réputation de L. Gouin. Lorsqu'il se présente comme échevin à la Ville de Montréal en 1900, *La Patrie*, un journal libéral, souligne cette ancienne association, mais sans la commenter<sup>12</sup>. En 1909, son ancien ministre Jean Prévost semble avoir insinué que cette relation ferait de lui un conservateur, mais rien ne semble en avoir découlé : « Sir Lomer Gouin a été autrefois l'associé de l'honorable M. Taillon à la carrière duquel il se plait à rendre un chaleureux et sincère témoignage d'honorabilité; mais sir Lomer Gouin était alors, comme il l'est resté, libéral <sup>13</sup> ». En ce qui concerne la relation entre S. Pagnuelo et L.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Carman Miller, « Abbott, sir John Joseph Caldwell », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271</a>, *DBC en ligne*, page consultée le 24 novembre 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> *Ibid.*, page consultée le 24 novembre 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Philippe Sylvain, « Bourget, Ignace », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=5385&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271">http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=5385&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271</a>, *DBC en ligne*, page consultée le 24 novembre 2010; Kenneth Munro, « Taillon, sir Louis-Olivier », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=7975&interval=20&&PHPSESSID=n3673b30916cfemvvjoj73jif2">http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=7975&interval=20&&PHPSESSID=n3673b30916cfemvvjoj73jif2</a>, *DBC en ligne*, page consultée le 24 novembre 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> K. Munro, *loc. cit.*, page consultée le 24 novembre 2010.

<sup>12 «</sup> L'honorable Lomer Gouin », *La Patrie*, 1<sup>er</sup> octobre 1900, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> « Sir Lomer Gouin dans Saint=Jacques[sic] », Le Canada, 19 novembre 1909, p. 12.

Gouin, nous n'avons retrouvé que ce passage dans les mémoires de Raoul Dandurand, qui semble indiquer tout l'aspect professionnel de celle-ci :

[Lomer Gouin] affirmait les principes du droit devant le tribunal avec une parfaite assurance et sur un ton qui n'admettait pas la contradiction. Mais voilà qu'il entre dans la politique et, deux ou trois ans plus tard, le juge Pagnuelo me disait : Gouin est venu plaider devant moi ce matin. Ce n'est plus le même homme, il n'est plus aussi catégorique ni aussi sûr de lui; le voilà avec deux maîtresses sur les bras : le droit et la politique n'ont jamais fait bon ménage<sup>14</sup>.

Sa formation puis sa carrière juridique mettent donc Lomer Gouin en contact avec plusieurs personnages provenant de divers milieux politiques, souvent opposés l'un à l'autre. Il semblait donc posséder une certaine ouverture d'esprit, qui lui a permis d'œuvrer professionnellement avec des gens dont il ne partageait probablement pas les opinions politiques. Si le fait de travailler au sein d'un cabinet avec deux ultramontains ne fait pas de L. Gouin un partisan de cette idéologie, sa cléricature auprès de R. Laflamme ne fait pas nécessairement de lui un radical, bien que la fréquentation de ce dernier lui ait donné une *réputation*. Autrement dit, au-delà des impressions qu'elles laissent, ces relations nous informent bien peu sur la pensée libérale concrète de L. Gouin. Si l'habit ne fait pas le moine, un lien entre deux personnes ne fait pas nécessairement le politicien.

## 1.2 Dans le sillon d'Honoré Mercier : le Club National et l'élection fédérale de 1891

Lomer Gouin épouse le 24 mai 1888, Élisa Mercier, la fille du Premier ministre du Québec, Honoré Mercier. Le mariage a lieu à l'église Saint-Jacques, de Montréal, et la noce est célébrée à la résidence de l'honorable beau-père, soit le même lieu que fréquentait le nouveau marié depuis 1884 environ et où il aurait commencé à côtoyer des libéraux modérés, comme Félix-Gabriel Marchand et Laurent-Olivier David<sup>15</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Raoul Dandurand, *Raoul Dandurand, le sénateur-diplomate*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 48-49. Nous avons ajouté les italiques.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> R. Jones, *loc. cit.*, p. 461.

Il est plutôt difficile de retracer l'influence politique directe de H. Mercier sur son gendre, les archives étant plutôt discrètes sur la relation privée entre les deux hommes. Toutefois, l'historien et bibliothécaire Gilles Gallichan identifie des pistes qui peuvent aider à cerner certains des futurs principes de la pensée libérale de L. Gouin, comme nous le verrons dans le deuxième chapitre de ce mémoire :

[Honoré Mercier] articulait le progrès économique au développement culturel. Il considérait que l'éducation est la condition première d'un progrès matériel qui ne signifie pas une aliénation et un renoncement à son identité.

En 1890, il déclare que les chemins de fer représentent un progrès non par les milles de lisses de fer et les ponts qu'il faut construire, mais parce qu'ils ouvrent le pays, qu'ils « font pénétrer la colonisation et la civilisation », parce qu'ils « enlèvent à l'esclavage de l'ignorance des populations nombreuses ». En somme, pour Mercier, les réalisations économiques ne sont pas que les bases sur lesquelles « se bâtiront les espérances de la patrie française » <sup>16</sup>.

D'ailleurs, le gendre n'abandonne pas son célèbre beau-père à l'occasion du scandale de la Baie des Chaleurs en 1891-1892, qui entraîna la chute de ce dernier. En avril 1892, les deux ouvrent les portes d'un nouveau cabinet d'avocats avec Rodolphe Lemieux<sup>17</sup>. Il n'est donc pas anodin de constater que les premières passes d'armes politiques connues de L. Gouin tendent à montrer un soutien indéfectible aux politiques de H. Mercier.

### 1.2.1 Du Club National au *Clairon* : l'importance de l'unité libérale pour Lomer Gouin

Le premier haut fait d'armes connu de Lomer Gouin indique son attachement à la stratégie politique d'intégration de son beau-père, Honoré Mercier. En 1871-1872, après que la première crise des Métis eût soulevé l'antagonisme entre Canadiens français et Canadiens anglais, ce dernier avait tenté d'unir les éléments modérés du Parti libéral et du Parti conservateur dans un *parti national* visant à défendre les intérêts des Canadiens français sur la scène fédérale. Cette tentative est un échec, celle-ci attirant, selon l'historien

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Gilles Gallichan, *Honoré Mercier*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 163-164. Les citations de l'extrait proviennent de discours prononcés par Honoré Mercier à l'Assemblée législative (22 décembre 1890) et à Saint-Sauveur de Québec (21 janvier 1892).

janvier 1892).

<sup>17</sup> René Castonguay, *Rodolphe Lemieux et le Parti libéral 1866-1937*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 31.

Gilles Gallichan, beaucoup plus de libéraux que de conservateurs <sup>18</sup>. Lors de la deuxième crise des Métis en 1885, H. Mercier réussit alors à canaliser le mécontentement des électeurs québécois, de même que de certains élus conservateurs, déçus du refus de leur Parti, alors au pouvoir à Québec, de s'opposer à l'exécution du leader métis Louis Riel. Ces conservateurs déçus quittent un navire en train de couler pour se joindre à l'étoile montante de la politique québécoise, au sein d'un nouveau Parti national. Celui-ci prend finalement le pouvoir en 1887<sup>19</sup>. Au même moment, le chef libéral fédéral, Wilfrid Laurier, commence à appliquer la même stratégie unificatrice, nonobstant les traits nationalistes qui caractérisent l'entreprise de H. Mercier<sup>20</sup>.

Cette intégration de diverses tendances idéologiques à Québec comme à Ottawa ne se fait évidemment pas toujours sans heurts. C'est justement dans ce contexte que Lomer Gouin semble livrer son premier combat politique. Bien que l'intégration d'éléments conservateurs permette au Parti libéral – renommé Parti national – de prendre le pouvoir à Québec en 1887, les éléments *rouges* n'en sont pas moins insatisfaits. L'historien et bibliothécaire Gilles Gallichan décrit la situation ainsi :

Les « rouges » se sont ralliés pour la forme, mais ils critiquent ce Mercier qui sent trop la soutane à leur goût. Honoré Beaugrand, dans *La Patrie*, et le groupe des jeunes libéraux de *L'Union libérale* décochent quelques flèches. Au centre, Mercier a la sympathie de Gonzalve Desaulniers dans *Le National*. À l'autre extrémité, les conservateurs ralliés, Louis-Philippe Pelletier dans *La Justice*, et F.-X. Trudel dans *L'Étendard*, n'aiment pas voir des radicaux rôder autour du pouvoir<sup>21</sup>.

Au printemps de 1889, Lomer Gouin est vice-président du Club national. L'endroit n'est pas sans importance, puisqu'il est alors le club politique libéral le plus important de Montréal<sup>22</sup>. À l'époque, un club politique est un lieu stratégique d'échanges, de même qu'un lieu de formation et de recrutement pour les prochains représentants d'un parti<sup>23</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> G. Gallichan, op. cit., p. 26-27.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ibid., p. 42. Rodolphe Laflamme est d'ailleurs l'un de ceux à s'opposer à cette stratégie (Jean-Paul Bernard, « Laflamme, Toussaint-Antoine-Rodolphe », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6206&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6206&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271</a>), DBC en ligne, page consultée le 24 novembre 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> R. Castonguay, op. cit., p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> G. Gallichan, *op. cit.*, p. 52.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> R. Castonguay, op. cit., p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ibid.

Président dudit club, Calixte Lebeuf se trouve à l'origine du conflit<sup>24</sup>. Il réagit par voie épistolaire, le 23 avril 1889, sur une lettre à en-tête du Club national, à un éditorial d'Ernest Pacaud<sup>25</sup> paru la veille dans le journal *L'Électeur*. Ce dernier y prétendait que les libéraux étaient tous soudés derrière leur chef, propos devant lequel C. Lebeuf est plutôt dubitatif:

Es-tu sérieux quand tu écris que les partisans de M. Mercier sont unis? [..] Il n'y a pas de principe, pas d'honnêteté, pas de parole [...]. Les libéraux, les vrais, les honnêtes, les indépendants sont dégoûtés [...] ils s'organisent; ils voudraient ne pas entrer en guerre; ils voudraient sauver le gouvernement même malgré lui; mais ils sont résolus à sauver le Parti libéral, et ses grandes et honnêtes traditions, dut le gouvernement périr! [...] Il faut que Mercier se débarrasse de l'étreinte de boa des castors, et qu'il se montre plus libéral. Nous ne le croyons pas libéral; nous savons même que ses idées sont anti-libérales; mais il faut qu'il se rappelle que ce sont les libéraux qui l'ont fait ce qu'il est, et qui l'ont porté là<sup>26</sup>.

Dans le camp libéral, lorsque la prise de position de C. Lebeuf est connue, la tension monte rapidement. À l'assemblée du Club national du 8 mai, c'est le choc. Selon les propos de l'historien R. Rumilly, le camp pro-Mercier tente alors de déloger le président :

Ernest Tremblay, Lomer Gouin, Raoul Dandurand, J.-A. Mercier, le mirent en accusation, avec emphase, à la manière des Conventionnels – à la séance du 8 mai. [...] Les conjurés en chapeau haut de forme attaquent tout de suite. [Honoré] Beaugrand soutient son lieutenant Lebeuf. [Edmond] Lareau l'appuie aussi. Lebeuf a écrit à Pacaud une lettre très dure, dont une copie court sous le manteau; on le somme de la lire; il s'y refuse, et dénonce le piège qu'on lui tend : [Raymond] Préfontaine, avocat de la Couronne, l'eut arrêté séance tenante pour libelle. Cette révélation déchaîne un tumulte. On propose des ordres du jour contradictoires, on se dénie mutuellement le droit de vote et même de présence au Club. On arrache des mains de Rodolphe Lemieux [secrétaire du Club] la liste des membres. Les uns crient: « À bas la dictature! » et les autres : « Vive le président! » Malgré la force de ses cordes vocales, Dandurand ne parvient pas plus que les autres à se faire entendre. Le grand Sauvalle dégage la tribune assiégée. Dans l'atmosphère embrumée par la fumée des pipes, une quinte de toux saisit Beaugrand; un défenseur de moins pour Lebeuf, encerclé d'yeux furibonds, mais qui ne cède pas. On entend encore: « Parasites de

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Son nom est parfois écrit Leboeuf.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Un des membres importants de l'entourage d'Honoré Mercier.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Patrice Dutil, *L'avocat du diable*, Montréal, Éditions Robert Davies, 1995, p. 29.

Québec... Valets des castors... Discipline de parti... ». En fin de compte, à minuit passé, Philippe-Honoré Roy fait reconnaître à l'affaire Lebeuf-Pacaud un caractère personnel. On laisse la présidence à Lebeuf, et l'on vote un ordre du jour de confiance en Mercier [...]<sup>27</sup>.

C. Lebeuf reste finalement en poste jusqu'au 25 octobre 1889, alors que L. Gouin lui succède. La passation des pouvoirs ne se fait toutefois pas sans soubresauts. Les tensions du printemps et les remontrances envers l'administration Mercier sont toujours présentes. *La Presse* et *La Minerve* publient le même compte rendu de cette soirée, dont ils rapportent que : « les partisans de M. Lebeuf étant bien décidés de faire triompher les idées de ce dernier; les adeptes de l'autre faction étaient préparés à la bataille tout autant que les premiers: les armes étaient aiguisées : cela promettait. L'on avait raison de s'attendre à une représentation comico-tragique<sup>28</sup> ».

Pourtant, C. Lebeuf avait déjà pris la décision de ne pas se présenter à nouveau. Avant de quitter ses fonctions, il n'hésite toutefois pas à adresser quelques reproches envers Honoré Mercier et à rappeler les principes fondamentaux du Parti libéral. Un certain H. Lanctôt propose malgré tout de reconduire C. Lebeuf au poste de président, appuyé par R. Thibaudeau. Lomer Gouin est quant à lui proposé par E. Taillefer<sup>29</sup>, le compte rendu ne faisant pas mention de l'appuyeur. Il le fait en rappelant les « services rendus à la cause libérale » par le vice-président du Club. Ces propos soulèvent l'ire d'un membre, dont le nom n'est pas donné : « Nous sommes trop libéraux pour *gober*<sup>30</sup> ça ». Lorsque R. Thibaudeau appuie la motion de H. Lanctôt, il affirme que : « c'est la mort du Club que de démettre M. Lebeuf »; L. Gouin élu, R. Thibaudeau s'exclame à nouveau : « Le Club National n'existe plus<sup>31</sup> ». Le futur premier ministre devient donc président dans le

-

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VI, *Les Nationaux*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 82-83. À la page 81-82, l'auteur indique qu'il a pu consulter les procès-verbaux des réunions du Club National, grâce à la veuve de Calixte Lebeuf, qui les avait en sa possession. Patrice Dutil indique que ceux-ci sont perdus (P. Dutil, *op. cit.*, p. 39; note 27). Les journaux ne font pas mention du déroulement de cette soirée, si ce n'est de la résolution adoptée en faveur du premier ministre (voir *La Patrie*, 9 mai 1889, p. 1). Nous ne pouvons donc que nous fier au compte rendu réalisé par cet historien, dont il ne faut pas oublier les lacunes.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> La Presse, 26 octobre 1889, p. 2; La Minerve, 26 octobre 1889, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Celui-ci devient le même soir le nouveau vice-président dans des conditions qui paraissent tout aussi théâtrales (*Ibid.*). <sup>30</sup> En italique dans le texte original.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> *Ibid*.

tumulte. Alors qu'il prend le fauteuil de président, il affirme : « Je n'ai pas de programme à donner; je ne fais pas de politique, je vous demande de l'apprendre...<sup>32</sup> »

À la suite de cette soirée mouvementée, ayant la présidence bien en mains, Lomer Gouin réajuste la position du Club National : désormais, il ne conteste plus les dirigeants du Parti libéral. Lors de la réunion suivante, son bon ami et ancien secrétaire de l'organisation, Rodolphe Lemieux<sup>33</sup>, prononce une conférence sur Wilfrid Laurier. La dissension ne semble toujours pas éteinte, puisque La Patrie – le journal libéral dont le propriétaire et rédacteur en chef, Honoré Beaugrand, était favorable à C. Lebeuf – fait un compte rendu de la soirée qui est loin d'être dithyrambique. Il est mention que « [1] audience a beaucoup applaudi le passage où M. Lemieux a prouvé que toutes les réformes, toutes les améliorations apportés dans l'administration canadienne étaient dues à l'initiative du parti libéral », dont le chef, W. Laurier est sans égal au Canada<sup>34</sup>. Le reporter anonyme se permet aussi de souligner « quelques corrections à apporter à la préférence donnée par M. Lemieux aux libéraux anglais sur ceux de France. Autant les premiers ont été égoïstes, autant les seconds se sont montrés généreux, chevaleresques. [...] Le monde ne doit absolument rien aux libéraux anglais, qui, lorsqu'ils ont été au pouvoir, n'ont pas craint d'en abuser pour écraser les nationalités étrangères<sup>35</sup> ». Le passage est toutefois encore plus limpide sur l'animosité que soulève l'intégration de conservateurs dans le Parti libéral et sur les récents événements qui ne sont pas oubliés : « Il a été remarqué que dans, le cours de sa longue conférence, M. Lemieux n'a jamais donné au parti dont M. Laurier est le chef, le nom de national; mais lui a conservé celui de libéral, nom sous lequel il a eu un passé dont il est fier, mais dont on a honte aujourd'hui en certains lieux<sup>36</sup> ». En plus de celui de H. Mercier, c'est aussi le leadership de W. Laurier qui est attaqué, et ce, sur les mêmes assises : leur pensée politique ne s'appuie pas sur les bons principes - ceux du

.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> *Ibid.* Cette déclaration semble faire suite aux propos de C. Lebeuf qui affirmait craindre « que de permettre au membre du club de faire de la politique nuise à la cause libérale ».

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> L'historien R. Rumilly indique que Rodolphe Lemieux, un des grands amis de Lomer Gouin, est réélu secrétaire du Club National. Le compte rendu paru dans *La Presse* et dans *La Minerve* indique plutôt un certain *M. de la Durantaye* (voir Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VI, p. 101; *La Presse*, 26 octobre 1889, p. 2 et *La Minerve*, 26 octobre 1889, p. 1).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> « La conférence de M. R. Lemieux », *La Patrie*, 30 novembre 1889, p. 4. Le contenu de cette conférence est publié dans le supplément de *La Patrie* du 28 décembre 1889, aux pages 5-6.

<sup>35</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Ibid.

libéralisme à *l'anglaise* plutôt qu'à *la française* – et l'élargissement du parti en intégrant des éléments plus modérés ou conservateurs fait l'objet de certaines craintes.

Vu la contestation des dirigeants libéraux, Lomer Gouin décide de répliquer dans le journal *Le Clairon*, le 14 décembre 1889, à ce compte rendu<sup>37</sup>. D'entrée de jeu, il affirme haut et fort son attachement à la stratégie intégrationniste :

S'il fallait en croire certains journaux de cette province, le chef du gouvernement national du Québec ne sera de force à faire triompher, définitivement, ses idées et ses principes politiques que le jour où il abandonnera son titre national pour ne s'appeler que libéral. Il est même un petit nombre de nos amis que ce titre de national scandalise et qui n'osent pas l'endosser craignant par là, de paraître renoncer aux saines traditions et aux principes pour lesquels nous luttons depuis si longtemps<sup>38</sup>.

Le gendre de H. Mercier remet alors en question ces inquiétudes, qu'il trouve d'ordre sémantique. Il indique qu'il faudrait plutôt se questionner à savoir « si le gouvernement d'aujourd'hui est libéral ou tory [conservateur] en principe et en action; si nos chefs sont des hommes de mouvement et de progrès ou des réactionnaires<sup>39</sup> ». D'ailleurs, L. Gouin appuie ses dires en se référant à une « étude » de W. Laurier intitulée « Disputes de mots, confusion d'idées ». Non seulement en cite-t-il un extrait pour montrer sa loyauté à l'endroit de l'un de ses chefs, mais en plus il laisse sous-entendre que la bisbille qui s'est produite, n'est peut-être que le fruit de l'impétuosité de la jeunesse libérale, dans laquelle il s'inclut : « Si nous étions plus vieux dans la carrière, nous nous permettrions de demander à ceux de nos confrères qui attaquent indirectement le gouvernement national, en lui reprochant son titre, lequel de ses principes et de ses mesures ils réprouvent<sup>40</sup> ». Il s'approprie aussi l'héritage des Patriotes, qu'il identifie comme un parti libéral sans le nom. Ces Patriotes auraient acquis le gouvernement responsable et, répète-t-il, étaient des hommes de mouvement et de progrès. Il souligne aussi l'apport libéral de Louis-Joseph Papineau, « père et le défenseur de nos libertés politiques 41 », mais il indique bien qu'il parle du chef de 1837 et non pas celui revenu d'exil en 1848, pour qui « il nous est pour le

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Jean Louis [Lomer Gouin], « Les mots et les idées », *Le Clairon*, 14 décembre 1889, p. 1.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> *Ibid*.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> *Ibid*.

moins permis de faire nos réserves sur le *libéral*<sup>42</sup> ». Par la suite, L. Gouin fait référence au compte rendu de la conférence de R. Lemieux sur Wilfrid Laurier en se fondant sur la description faite des « égoïstes » libéraux anglais, dont les réformes promises ont en fait été mises sur pied par les conservateurs. Cet exemple semble l'indisposer, puisqu'il l'utilise « sous réserve », lui qui ne veut probablement pas s'éloigner du principe évoqué par W. Laurier en 1877<sup>43</sup>. Toutefois, cet exemple le sert bien puisqu'il indique, à propos des éléments conservateurs du Parti national :

Et d'ailleurs pourquoi serions-nous plus exigeants que les conservateurs honnêtes avec qui nous avons fait alliance dans un moment de deuil national; serions-nous moins généreux qu'eux? Ces hommes de cœur n'étaient pas moins convaincus que nous, ils aimaient leur parti certainement autant que nous aimons le nôtre, et cependant vous ne trouverez pas un seul de nos alliés dans toute la province qui ne s'enorgueuillisse du titre de national.

Le Clairon, qui ne connaît qu'une existence de quatre mois, est fondé entre autres par Godfroy Langlois, futur héraut du libéralisme progressiste québécois, et Éphrem Taillefer<sup>44</sup>. Lors de son lancement, l'équipe du Clairon souligne clairement qu'elle se « [soumet] d'avance et avec la plus entière obéissance aux ordres et conseils de l'Église<sup>45</sup> ». De plus, bien que le journal se dise indépendant, il note tout de même son soutien à W. Laurier et H. Mercier. Malgré tout, le ton du Clairon est très critique. Ainsi, en mars 1890, le fougueux G. Langlois utilise le nouveau journal pour remettre en question la dîme<sup>46</sup>. Le court texte de Lomer Gouin n'est publié que dans le deuxième numéro du Clairon. Certes, il se retrouve alors à collaborer avec G. Langlois et possiblement d'autres progressistes. Cependant, il est difficile de dire qu'il ait choisi spécifiquement cette publication pour sa tendance radicale, celle-ci n'étant peut-être pas clairement définie au départ. Peut-être Le Clairon n'a-t-il été créé que pour permettre à un certain groupe de libéraux, de tendance

<sup>42</sup> Ibid

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Wilfrid Laurier, alors député à la Chambre des Communes, prononce un discours le 26 juin 1877 à Québec. Il y fait la distinction entre le libéralisme politique et le libéralisme catholique. Le futur chef libéral cherche ainsi à mettre fin à l'hostilité de l'Église catholique du Québec envers le Parti libéral. Pour appuyer son argumentation, il présente les libéraux britanniques comme des exemples à suivre (Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier*, Québec / Montréal, Les Presses de l'Université Laval / Les Entreprises Radio-Canada, 1986, p. 107-108).

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> P. Dutil, *op. cit.*, p. 35; André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. 3, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, p. 220. Le dernier serait-il le même Taillefer qui appuie L. Gouin lors de son investiture à la présidence du Club National? Rien ne l'indique.

<sup>45 «</sup> Le Clairon », Le Clairon, 7 décembre 1889, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> P. Dutil, op. cit., p. 35.

plus nationaliste et partisans d'Honoré Mercier, de se donner un autre médium que le récalcitrant journal *La Patrie*<sup>47</sup>?

À notre avis, c'est pour cette raison qu'il faut reconsidérer l'interprétation de P. Dutil concernant l'article de L. Gouin. Selon l'historien qui le voit comme un être « coincé » entre ses principes et son appartenance au clan Mercier, l'article en question est un texte « significatif où se retrouvent à la fois la précision et la confusion de sa pensée politique 48 ». Dès la phrase suivante, l'historien admet paradoxalement « qu'il est difficile de savoir avec certitude la position de Gouin par rapport à ses principes 49 »! Comme le soutient également P. Dutil, il est indéniable que ce court texte exprime très clairement le souhait de L. Gouin de rallier les diverses factions sans que personne abandonne ses idéaux. Autrement dit, chaque camp a du bon à apporter au Parti national. Il faut noter que le jeune L. Gouin le fait de façon plutôt discrète, sans trop de tintamarre. Alors que Calixte Lebeuf s'adresse directement à l'un des ténors du parti, sur une lettre à en-tête du Club National, L. Gouin utilise l'anonymat 50 et ne fait aucune filiation avec ledit organisme. Néanmoins, il semble avoir une ouverture d'esprit à l'endroit du libéralisme progressiste avec ses nouveaux collaborateurs, mais nous constatons déjà l'importance de la modération politique dans ses actions.

### 1.2.2 À l'ombre des géants : la discrète campagne électorale fédérale de 1891

Lomer Gouin fait ses débuts en politique active en février 1891, alors qu'il est candidat libéral dans le comté fédéral de Richelieu. La bataille qui débute au confluent de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent est des plus importantes... mais sans que sa présence ait réellement quelque chose à y voir. Cet épisode de sa carrière donne peu d'information sur sa pensée libérale. Toutefois, comme pour celui du Club National, il montre malgré tout la loyauté de L. Gouin à l'endroit de ses chefs et de leurs politiques.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Il est important de noter que *Le Clairon* publiait des petits comptes rendus des réunions du Club National et qu'il ne fut publié que du 7 décembre 1889 au 22 mai 1890. La diminution de la tension au Club l'aurait-elle rendu inutile? <sup>48</sup> *Ibid.*, p. 35-36.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Il signe sous le nom de Jean-Louis.

Lors de la campagne de 1891, les libéraux de Wilfrid Laurier promettent d'abolir la Politique nationale mise en place par les conservateurs de John A. Macdonald en 1879. Les libéraux veulent ainsi abolir les tarifs protectionnistes et le remplacer par un traité de réciprocité avec les États-Unis<sup>51</sup>. En contradiction avec les positions initiales de son parti, L. Gouin est plutôt reconnu comme un partisan de ces tarifs. Il n'y a pas de preuve documentaire indiquant que, lors de sa première campagne électorale, il appuya avec fermeté la réciprocité défendue par Wilfrid Laurier et Honoré Mercier<sup>52</sup>. Lors de l'assemblée contradictoire du 24 février 1891, il affirme pourtant son soutien à Wilfrid Laurier, et ce, devant son beau-père qui était présent pour appuyer les libéraux dans le comté<sup>53</sup>. Le Sorelois, un journal conservateur du comté, ne se gêne pas pour associer un vote à la recrue à un vote pour le libre-échange, donc pour l'annexion avec les États-Unis et pour la taxe directe<sup>54</sup>. Lors d'une assemblée contradictoire tenue vers le 1<sup>er</sup> mars 1891, Edward A. D. Morgan reproche à L. Gouin : « Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es<sup>55</sup> ». Alors que les journaux libéraux semblent tenir sous silence le lien familial entre ce dernier et le premier ministre québécois, le candidat libéral lui répond :

Je n'ai pas à rougir de ceux que je fréquente [...], car je fréquente les deux hommes les plus intègres du Dominion, ce sont MM. Laurier et Mercier. Je suis donc un homme honorables [sic] et intègre. Mais Sir Hector et vous, M. Morgan, qui fréquentez-vous? [...] Vous fréquentez McGreevy qui est un voleur, comme l'a prouvé M. [Joseph-Israël] Tarte en votre présence à Sorel, jeudi dernier; donc vous êtes... tirez la conclusion vous-mêmes messieurs les électeurs<sup>56</sup>.

La seule autre mention notable que nous retrouvons de L. Gouin est celle du 26 février 1891. Alors que son adversaire Hector-Louis Langevin vient de se défendre en faisant la lecture d'une lettre des archevêques Cornelius O'Brien et Édouard-Charles Fabre, le candidat libéral contre-attaque en faisant lui-même la lecture d'une lettre du grand vicaire Louis-Delphis-Adolphe Maréchal. Dans celle-ci, « ce dernier dénonce ceux

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> R. Bélanger, *op. cit.*, p. 173.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Il faut noter que *Le Clairon* militait aussi pour la réciprocité (A. Beaulieu et J. Hamelin, *op. cit.*, p. 220).

<sup>53 «</sup> Immense assemblée », Le Sud, 25 février 1891, p. 2-3; « Grande assemblée à Sorel », Le Canadien, 25 février 1891,

p. 3. <sup>54</sup> Publicité parue à la troisième page du *Sorelois* du 24 février et du 3 mars 1891.

<sup>55 «</sup> La journée d'hier », *Le Sud*, 2 mars 1891, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Ibid.

qui, à l'instar de la presse conservatrice de sir Hector Langevin et de ses amis, se servent de la dernière lettre pastorale de M<sup>gr</sup> Fabre pour des fins politiques<sup>57</sup> ». Toutefois, ces extraits nous en disent bien peu sur la pensée libérale de L. Gouin.

Cela étant dit, au-delà de son ralliement à son chef du 24 février 1891, les gestes de L. Gouin peuvent être toutefois des indicateurs de sa pensée libérale. Bien que la recrue politique fasse campagne à travers le comté de Richelieu, il se retrouve rapidement à l'arrière-plan. Son adversaire n'est nul autre que Hector-Louis Langevin, l'un des principaux ténors de l'aile québécoise du Parti conservateur et, dans le contexte qui nous intéresse, ministre des Travaux publics. Le plus important employeur de la ville de Sorel, principale municipalité du comté de Richelieu, est alors le chantier du Dominion du Canada, qui se trouve sous la compétence du ministère des Travaux publics. À ce moment, H.-L. Langevin est donc maître d'un important levier de favoritisme fédéral dans le comté. De plus, son ami proche, Thomas McGreevy, député et financier important du Parti conservateur, est aussi président de la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario, une autre entreprise opérant à Sorel. Pour contrer l'avantage que pourrait donner le favoritisme aux conservateurs<sup>58</sup>, les libéraux ont toutefois le beau jeu. Le puissant ministre vit alors les pires moments de sa carrière politique qui, après l'élection de 1891, vont le pousser hors de la scène politique canadienne. La faute en revient à T. McGreevy, dont les malversations ont été dénoncées par son frère, Robert<sup>59</sup>. J.-I. Tarte, pourtant un ancien allié de H.-L. Langevin, en profite pour déclencher en 1890 une campagne contre Thomas McGreevy et, par ricochet, contre le ministre des Travaux publics. Derrière cette campagne se pose l'enjeu du leadership de l'aile québécoise du Parti conservateur<sup>60</sup>. Les actions de J.-I. Tarte le poussent toutefois hors du Parti conservateur. Wilfrid Laurier tente rapidement de l'attirer au Parti libéral<sup>61</sup>. La campagne de Richelieu est donc une belle occasion pour les

-

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> « À Richelieu », Le Canadien, 28 février 1891, p. 3.

Notons que le maire de Sorel et sénateur conservateur, Jean-Baptiste Guèvremont donne publiquement son appui à Hector-Louis Langevin, « Écho de la Ville et du District », *Le Sorelois*, 20 février 1891, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Andrée Désilets, « Langevin, sir Hector-Louis », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=6840&interval=20&&PHPSESSID=vuceikc9c8nof8md8a0tg7fg54">http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=6840&interval=20&&PHPSESSID=vuceikc9c8nof8md8a0tg7fg54</a>, DBC en ligne, page consultée le 28 mars 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Tarte, Joseph-Israël », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=7097&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271">http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=7097&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271</a>, DBC en ligne, page consultée le 4 février 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Ibid.

libéraux d'inciter l'ancien conservateur à travailler de concert avec eux et pour J.-I. Tarte de venir faire la lutte directement au « McGreevisme ». Ce dernier décide toutefois de demeurer indépendant lors de la campagne électorale de 1891, où il se présente plutôt comme dans le comté de Montmagny, dans le but de « détruire le McGreevisme<sup>62</sup> ». Néanmoins, son autonomie est toute relative : son organisateur est Charles Langelier, un libéral notoire<sup>63</sup>. Pis encore, il lance sa campagne à Québec avec les libéraux<sup>64</sup>!

Les libéraux organisent une assemblée contradictoire le 24 février 1891, où Hector-Louis Langevin est invité. Celui-ci ne se présente pas; Joseph-Israël Tarte, qui s'est déplacé pour l'occasion, refuse alors de prononcer un mot en l'absence de son adversaire. Le Premier ministre du Québec, Honoré Mercier, de même que Rodolphe Lemieux sont aussi sur place. Alphonse-Antoine Taillon, Pierre-Évariste Leblanc et Guillaume-Alphonse Nantel se retrouvent du côté des conservateurs. L. Gouin y prend la parole. Deux jours plus tard, une deuxième assemblée contradictoire est organisée. Cette fois, Hector-Louis Langevin y participe, ainsi que J.-I. Tarte. Ce dernier en profite pour lancer ses accusations au ministre des Travaux publics. L. Gouin se retrouve alors à l'arrière-plan de sa propre campagne pour faire place à celui à qui son chef aurait dit : « Tarte, pourquoi ne venezvous pas avec nous? On vous méconnaît dans votre parti<sup>65</sup> ».

Hélas pour Lomer Gouin, son adversaire l'emporte par 308 voix<sup>66</sup>. Celle-ci constitue alors la deuxième plus grosse majorité de l'histoire de ce comté<sup>67</sup>. Le journal libéral La Patrie le présente malgré tout parmi les candidats dont elle regrettait la défaite, à l'instar d'une vedette libérale établie comme Laurent-Olivier David<sup>68</sup>. Un journal promercieriste de Sorel, Le Sud, renchérit. La rédaction accuse entre autres une partie du

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Joseph-Israël Tarte, « Chronique électorale », *Le Canadien*, 13 février 1891, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> M. Brassard et J. Hamelin, *loc. cit*, page consultée le 4 février 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> J.-I. Tarte, *loc. cit.* Dans cet article, l'auteur indique que M. Laurier n'a pas hésité à dire : « M. Tarte et moi n'appartenons pas à la même religion politique, mais j'accepte sa candidature conservatrice ». Voir aussi « Grand ralliement des libéraux de Québec » et « Bulletin politique », La Patrie, 12 février 1891, p. 1 et 4.

<sup>65</sup> M. Brassard et J. Hamelin, *loc. cit.*, page consultée le 4 février 2011.

<sup>66</sup> Le décompte final est de 1701 voix pour H.-L. Langevin, contre 1393 pour L. Gouin.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Le journal pro-conservateur *Le Sorelois* ne se gêne pas pour affirmer que cette majorité serait la plus importante de l'histoire du comté. Lors de l'élection de 1870, Georges-Isidore Barthe avait toutefois vaincu son adversaire par 345 voix. Dans le même texte, l'auteur associe la défaite de L. Gouin à une défaite pour son beau-père, H. Mercier. Il est aussi souligné que plusieurs « libéraux indépendants » ont voté pour le candidat conservateur. Voir « Sir Hector Langevin », Le Sorelois, 6 mars 1891, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> La Patrie, 6 mars 1891, p. 1.

clergé des paroisses richeloises d'être la cause de la défaite. Elle affirme aussi que l'« appât de l'or a été trop fort pour quelques-uns de nos chefs dans les paroisses et plusieurs ont trahi le vaillant candidat fédéral qu'ils acclamaient la veille : honte à eux ». Il assure ensuite le candidat défait de l'« appui cordial des libéraux au jour de la revanche! 69 ». Ce jour n'est pas proche pour L. Gouin, car son beau-père se retrouve quelques mois plus tard embourbé dans l'affaire de la Baie des chaleurs, ce qui précipite sa perte du pouvoir. Bien que H.-L. Langevin démissionne peu de temps après pour ne représenter que le comté de Trois-Rivières 70, les libéraux ne font pas appel au gendre de l'ancien premier ministre déchu pour tenter de prendre le comté 71.

#### 1.2.3 Tarte contre Gouin : un signal de radicalisme ou simple lutte politique?

Avec un adversaire commun, Joseph-Israël Tarte et Lomer Gouin semblent être de bons alliés en 1891. De plus, W. Laurier a certains desseins à l'endroit de J.-I. Tarte. Les deux hommes collaborent donc le temps d'une campagne électorale. Leur relation se complique à la suite de l'entrée du premier au gouvernement Laurier. Après une longue tergiversation, soit entre 1891 et 1896, J.-I. Tarte accepte de se joindre aux libéraux. Il devient alors rien de moins que le ministère des Travaux publics, soit le maître du haut lieu du favoritisme fédéral. Il est aussi nommé responsable du district de Montréal. Cela ne semble pas plaire à plusieurs libéraux, dont Lomer Gouin et son ami, Rodolphe Lemieux<sup>72</sup>.

Selon Robert Rumilly, ces deux comparses engagent la lutte en publiant un texte dans le journal *La Libre parole illustrée* le 26 septembre 1896, intitulé « Non serviam ». J.-I. Tarte réussirait à prouver, selon l'historien nationaliste, que les deux amis ont écrit cet article très critique envers le nouveau ministre libéral. Toutefois, comme l'a noté avant nous Rodolphe Lemieux, cet article se nommait plutôt « Mr. Tarte ». Bien qu'il soit

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> « Influence indue », *Le Sud*, 6 mars 1891, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Lors de l'élection générale de 1891, Hector-Louis Langevin se présente aussi dans le comté de Trois-Rivières.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VI, p. 271.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> R. Castonguay, op. cit., p. 44.

évident qu'il ait été rédigé par un libéral frustré, rien ne nous prouve alors que L. Gouin et R. Lemieux en aient été les auteurs<sup>73</sup>.

La preuve est plus solide dans le cas du Signal. Dans ses mémoires, le sénateur Raoul Dandurand indique que ce journal est fondé par « un groupe de jeunes libéraux désireux fort légitimement d'ailleurs, de jouer un rôle politique<sup>74</sup> » et qu'il « serait peu sympathique<sup>75</sup> » au leadership montréalais de J.-I. Tarte. Il ajoute que ce dernier « manquait absolument de souplesse et de douceur se montrait très ombrageux et autoritaire sans raison, s'aliénant ainsi la sympathie et la confiance de ses lieutenants<sup>76</sup> ». Les jeunes libéraux dont parle le diplomate sont Godfroy Langlois, Christophe-Alphonse Geoffrion, Camille Piché et Lomer Gouin<sup>77</sup>. Le Signal était un journal loyal à Wilfrid Laurier, mais partisan de réformes. Les liens avec L. Gouin sont assez évidents, puisque lors du déclenchement de la campagne provinciale de 1897, il est présenté comme « partisan des réformes et ami du progrès 78 ». Lors de sa victoire, le gendre du défunt H. Mercier est décrit comme « l'un des chaînons qui relient le passé au présent » et l'« un des représentants de la jeunesse libérale, des ouvriers, des marchands, [...] et des gens de profession<sup>79</sup> ». Pourquoi ce changement d'attitude de la part de L. Gouin au sujet de l'intégration d'un élément conservateur ou modéré dans le camp libéral? Est-ce simplement à cause du départ de son beau-père? Cela dit, L. Gouin ne donne pas signe de vouloir entrer en conflit avec W. Laurier. Est-ce plutôt, comme le propose l'historien René Castonguay, une lutte de pouvoir montréalaise? Les jeunes libéraux de Montréal n'appréciant pas le nouvel homme fort de leur district, ils se sont organisés pour entrer en lutte avec lui. L. Gouin, par opportunisme, aurait profité du mouvement pour monter plus

.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VIII, *Laurier*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1942, p. 207-210; R. Castonguay, *op. cit.*, p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> R. Dandurand, *op. cit.*, p. 51.

<sup>75</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> R. Jones, *loc. cit.*, p. 461. L'auteur le qualifie d' « hebdomadaire radical ». P. Dutil indique que ce journal a été fondé pour contrer une tentative du lieutenant-gouverneur Joseph-Adolphe Chapleau de former un gouvernement composé de libéraux et de conservateurs. Toutefois, l'ouvrage de référence *La Presse québécoise* indique que le propriétaire du journal est le Parti libéral lui-même et que son objectif est d'expliquer les réformes à la suite de la prise du pouvoir par les libéraux à Ottawa (P. Dutil, *op. cit.*, p. 61; André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. 4, *1896-1910*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, p. 21). Lomer Gouin a-t-il alors changé d'opinion sur l'intégration d'éléments conservateurs au sein du Parti libéral ou est-il simplement farouchement opposé à toute stratégie appuyée par J.-I. Tarte?

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> *Le Signal*, 27 mars 1897, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> *Le Signal*, 15 mai 1897, p. 1.

rapidement les échelons du Parti<sup>80</sup>. En ce sens, Ernest Pacaud, l'une des principales cibles des radicaux lors du conflit de 1889 au Club National, donc un modéré, n'apprécie pas plus la façon dont J.-I. Tarte gère le favoritisme<sup>81</sup>. L'aversion que L. Gouin semble avoir envers J.-I. Tarte ne semble pas, à première vue, liée à une querelle idéologique, comme le présume P. Dutil et qui désigne, sans trop de raisons, L. Gouin comme « chef des rebelles<sup>82</sup> ». Toutefois, il semble évident que les deux hommes ne s'aiment pas. Lorsque J.-I. Tarte quitte le navire libéral, en 1902, sur la question de la hausse des tarifs, Lomer Gouin tente sans succès en février 1903 de racheter le journal La Patrie – l'ancien organe libéral de Montréal qui appartenait à J.-I. Tarte -, avec Victor Geoffrion, Raoul Dandurand et Frédéric-Ligori Béique<sup>83</sup>. Au cours de la même année, l'ancien ministre des Travaux publics intente une poursuite contre Godfroy Langlois qui, en réciproque, s'en prend à lui à travers les pages du journal Le Canada. Le juge qui prend la cause en délibéré est Philippe-Auguste Choquette, un adversaire de J.-I. Tarte, et l'avocat de G. Langlois est son ami... Lomer Gouin! J.-I. Tarte retire rapidement sa poursuite<sup>84</sup>. Au moment de la chute de Simon-Napoléon Parent en 1905, il cherche sans succès à convaincre les chefs conservateurs, Pierre-Évariste Leblanc et Joseph-Mathias Tellier, d'appuyer le Premier ministre pour éviter l'ascension de Lomer Gouin au pouvoir<sup>85</sup>.

#### 1.3 Radical ou héritier de Mercier? Lomer Gouin, simple député, 1897-1899

À contrario de la période précédente, l'étude des années où Lomer Gouin fut simple député permet de mieux saisir sa pensée libérale. En effet, sa carrière politique connaît un nouvel élan que la reconstitution des débats parlementaires permet d'appréhender au profit de l'analyse historienne. Comme simple député, il ne subit pas encore les contraintes découlant de la gestion d'un ministère ou d'un gouvernement. Après avoir souligné quelques-uns des appuis qu'il a reçus lors de sa première campagne provinciale, nous

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> R. Castonguay, *op. cit.*, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> *Ibid*.

<sup>82</sup> P. Dutil, op. cit., p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. X, *I. Tarte*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.], p. 189. <sup>84</sup> P. Dutil. *op. cit.*. p. 142.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XI, *S.-N. Parent*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.], p. 211-212.

analyserons quelques-uns des dossiers qu'il a défendus lors de ses premières années comme représentant du peuple.

#### 1.3.1 L'élection de 1897 : un homme au milieu de diverses tendances idéologiques.

La candidature et la victoire de Lomer Gouin lors des élections provinciales de 1897 tendent à montrer les liens qu'il a entretenus avec l'ensemble des tendances idéologiques qui circule alors dans le Parti libéral. Selon l'historien R. Rumilly, l'entrée de celui-ci à l'Assemblée législative indiquait la victoire de ce « petit groupe radical [qui] exerçait parmi les libéraux montréalais, une influence supérieure à son importance numérique<sup>86</sup> ». Le lien d'amitié du nouveau député avec Godfroy Langlois, héraut du libéralisme progressiste, était alors bien connu. Il est présumé que cette faction voulait réformer le domaine de l'enseignement. Au moment de la désignation de L. Gouin comme candidat, deux autres fondateurs du *Signal*<sup>87</sup> appuient sa candidature : Philippe Demers et Wilfrid Mercier<sup>88</sup>. Ce journal ne se prive pas au cours de la campagne de souligner sa joie en voyant « ce partisan des réformes et ami du progrès<sup>89</sup> » se porter candidat. Au lendemain de son élection, l'hebdomadaire présente même L. Gouin comme « l'un des chaînons qui relient le passé au présent<sup>90</sup> » et apte à représenter trois groupes sociaux : les ouvriers, les marchands et les gens de profession<sup>91</sup>.

Des affinités merciéristes sont aussi notées parmi les partisans du candidat dans Montréal n° 2, puisqu'il est proposé par Cléophas Beausoleil<sup>92</sup>, échevin dans le quartier Est de Montréal et député libéral fédéral de Berthier. Celui-ci était reconnu comme le

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VIII, p. 187.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> P. Dutil, *op. cit.*, p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> « M. Lomer Gouin est choisi », *La Patrie*, 24 février 1897, p. 1. Nous ne connaissons pas de lien de parenté entre Wilfrid et Honoré Mercier, mais cela reste à vérifier.

<sup>89</sup> Le Signal, 27 mars 1897, p. 1.

<sup>90 «</sup> M. Gouin », Le Signal, 15 mai 1897, p. 1.

<sup>91</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Sa proposition est appuyée par le pharmacien et président de la Chambre de commerce de Montréal, Joseph Contant, de même que par Joseph-Alexandre-Camille Madore, député libéral fédéral d'Hochelaga. J. Contant appuie aussi la candidature de L. Gouin lorsque celui-ci se présente comme échevin en 1900, alors que J.-A.-C. Madore était présent lors de la soirée animée du 25 octobre 1889 au Club national (« Club national », *La Patrie*, 26 octobre 1889, p. 1; « Proclamation des échevins », *La Patrie*, 22 janvier 1900, p. 3).

« conseiller intime, l'ami de cœur, l'agent actif et dévoué<sup>93</sup> » d'Honoré Mercier, en plus d'avoir été son organisateur politique à Montréal<sup>94</sup>. Odilon Desmarais, député fédéral de Saint-Jacques et ancien allié de Saint-Hyacinthe de l'ancien premier ministre nationaliste<sup>95</sup>, prend aussi la parole après l'investiture. Il tente alors de rallier tous les libéraux présents derrière L. Gouin, qui vient de l'emporter par 64 voix contre 49 sur son adversaire, Joseph Brunet<sup>96</sup>. C. Beausoleil et O. Desmarais avaient respectivement fondé un cabinet d'avocats avec H. Mercier<sup>97</sup>. L'ombre de l'ancien premier ministre est très présente lors de cette campagne électorale, la première depuis son acquittement et son décès. Après la victoire libérale, une quinzaine de députés montréalais, incluant le gendre du regretté premier ministre, feraient pression sur leur chef, Félix-Gabriel Marchand, pour qu'il nomme au sein du cabinet provincial Joseph-Émery Robidoux, un ancien membre du gouvernement Mercier. La Presse constate que cette rumeur n'est pas fondée, mais qu'il « y a eu cependant un mouvement en ce sens qui a été enrayé », mouvement auquel L. Gouin, Cuthbert-Alphonse Chênevert et Élie-Hercule Bisson auraient participé<sup>98</sup>. Pour l'historien P. Dutil, ce geste indique un lien affirmé de L. Gouin à l'endroit du libéralisme progressiste<sup>99</sup>. Pourtant, le quotidien montréalais et le sénateur R. Dandurand soulignent que ce geste visait plutôt à rendre hommage à la mémoire de H. Mercier. Le journal signale que « l'ancien premier ministre a conservé des admirateurs jusque dans la tombe », alors que le sénateur raconte dans ses mémoires cette anecdote, montrant l'attachement de L. Gouin à l'endroit de son beau-père :

Lorsque M. Marchand était à organiser son ministère, Lomer Gouin, qui venait d'être élu dans Saint-Jacques me dit qu'il venait me confier sa pensée intime, qu'il était aussi celle d'un bon nombre d'amis, sur l'opportunité d'inclure dans le cabinet un ancien membre du gouvernement Mercier afin que le parti ne parût pas condamner ses anciens chefs. « Je n'ose pas m'en ouvrir directement à M.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Citation dont la source n'est pas donnée, tirée de Jocelyn Saint-Pierre, « Beausoleil, Cléophas », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01">http://www.biographi.ca/009004-119.01</a>

f.php?&id\_nbr=6550&interval=20&&PHPSESSID=51ld3rmbiiouagsp40rcgm2du3, DBC en ligne, page consultée le 8 août 2011.

<sup>94</sup> Ibid.

<sup>95</sup> Saint-Jacques est aussi le nom populaire du comté où veut se présenter L. Gouin au provincial.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> « Au club ouvrier centre », *La Patrie*, 31 mars 1897, p. 2.

<sup>97</sup> J. Saint-Pierre, « Beausoleil, Cléophas », <a href="http://www.biographi.ca">http://www.biographi.ca</a>, page consultée le 8 août 2011; Pierre Dufour et Jean Hamelin, « Mercier, Honoré », <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=6295&interval=15&&PHPSESSID=40gvt5n2n4csb2e1nf7hmfsms2">http://www.biographi.ca/009004-119.01-fphp?&id\_nbr=6295&interval=15&&PHPSESSID=40gvt5n2n4csb2e1nf7hmfsms2</a>, <a href="https://doi.org/10.1016/j.nep.10.1016">DBC en ligne</a>, page consultée le 8 août 2011.

<sup>98 «</sup> Bulletin politique », La Presse, 26 mai 1897, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> P. Dutil, *op. cit.*, p. 76.

Marchand, mais je t'en pris, présente-lui cette pensée. Il en saisira facilement l'importance »<sup>100</sup>.

R. Dandurand indique toutefois que F.-G. Marchand était déjà parvenu à cette conclusion pour les mêmes raisons<sup>101</sup>. Pour tenter de mousser leur intégrité, les conservateurs avaient mis de l'avant les déboires vécus par l'administration Mercier au cours de la campagne de 1897<sup>102</sup>.

Dès son discours d'acceptation de l'investiture libérale, L. Gouin insiste sur son passé libéral et sur le fait qu'il ne veut rien renier de l'héritage de son parti : « Il est libéral comme il l'était il y a vingt ans. Il accepte sans restriction le passé du partie [sic] libéral et il se réclame de tous ceux qui l'ont précédé et qui ont toujours conduit le parti à la victoire. L'heure de la vengeance sonnera bientôt. Il ne veut ni ne peut rien renier du passé du parti libéral, et il désire que tout ce que le parti a souffert dans le passé soit vengé<sup>103</sup> ». Lors d'une assemblée tenue au marché Bonsecours, quelques tribuns en profitent pour souligner leur déception de ne pas voir J. Brunet comme candidat. Heureusement pour le candidat choisi, son ancien rival est sur place pour se rallier. Ce dossier réglé, le futur député espère pouvoir s'en remettre « à l'intelligence et au libéralisme des braves ouvriers 104 ».

#### 1.3.2 La question ouvrière

Le programme électoral de 1897 de L. Gouin indique qu'il avait intégré la question ouvrière à sa pensée politique. Son programme propose que l'État québécois encourage et protège les sociétés de bienfaisance où, selon lui, les ouvriers verseraient près de 500 000 \$ par année. Il souligne aussi le problème des accidents de travail, en raison duquel le gouvernement libéral devrait établir un fonds d'assurance pour « sauver de la famine et de la misère les veuves et les orphelins 105 ». Lors de l'assemblée du marché Bonsecours, il se

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> R. Dandurand, op. cit., p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Voir à ce sujet R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VIII, p. 185.

<sup>103 «</sup> M. Lomer Gouin est choisi », *La Patrie*, 24 février 1897, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> « M. Gouin dans St-Jacques », *La Patrie*, 1<sup>er</sup> mars 1897, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> *Ibid*.

garde bien de commenter les demandes que vient d'exiger James Hoolahan, président du Club ouvrier centre : ce dernier veut taxer tous les ouvriers étrangers et faire cesser le recrutement des Italiens pour les « travaux nationaux 106 ».

Bien qu'il ait déclaré devant le Club Letellier avoir pris la candidature dans Saint-Jacques parce qu'il peut y compter « sur l'appui généreux des classes ouvrières 107 », nombreuses dans ce comté, cette référence aux ouvriers dans son programme électoral avait fort probablement un but électoraliste. Toutefois, étant donné les mesures qu'il adoptera plus tard, la valeur de son engagement demeure. L. Gouin n'est donc pas opposé à l'intervention de l'État pour tenter d'apporter un peu de justice aux ouvriers québécois. Cependant, il semble déjà ne pas préconiser une intervention directe et forte. D'ailleurs, nous n'avons pas trouvé d'autre mention relative à la question ouvrière avant que Lomer Gouin ne présente en 1901 la Loi sur les conseils de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends. Une seule exception est à relever, soit son intervention à propos de l'importance de la construction d'un tramway dans le village de Verdun.

#### 1.3.3 La liberté du marché

Les interventions de L. Gouin à l'Assemblée législative lors de son premier mandat comme député sont fortement marquées par un sujet que dénoncent plusieurs groupes d'opinion au tournant du XX<sup>e</sup> siècle : celui des monopoles. Alors qu'il n'est que candidat dans Montréal nº 2, il aborde déjà cette préoccupation en dénonçant la trop grande part accordée aux compagnies de chemin de fer dans les investissements publics : « Tout notre argent [...] va aux compagnies de chemins de fer. Depuis la Confédération, nous avons dépensé de ce chef plus de 22 millions de dollars. [...] Ce n'est vraiment pas raisonnable. Et puis, on donne cet argent avec une imprévoyance inqualifiable. Il sert seulement à remplir les goussets de quelques individus 108 ». À son avis, le gouvernement de la Province aurait tout avantage à adopter le système utilisé en Illinois, où l'État reçoit des actions en retour

<sup>107 «</sup> M. Gouin dans St-Jacques », *La Patrie*, 25 février 1897, p. 6. 108 « La candidature de M. Gouin », *La Patrie*, 11 mars 1897, p. 5.

des subventions qu'elles offrent aux compagnies ferroviaires. Une solution ne serait donc pas une intervention directe de l'État, mais suivrait plutôt les règles du marché. L. Gouin ne précise pas sur ce qu'il entend en affirmant que « Tout notre argent va aux compagnies de chemins de fer ». L'État en faisait-il trop ou devait-il diversifier ses secteurs d'investissement, et ce, de quelles façons?

Le gendre d'H. Mercier prend la parole pour la première fois à l'Assemblée législative, alors qu'il parraine le projet de loi 89 modifiant la Loi de pharmacie de Québec. Il présente son projet de la façon suivante : « Dit que la loi de 1885 qui permettait aux marchands de la campagne et des villes de vendre des drogues absolument inoffensives comme la camomille, la menthe, etc., et les remèdes brevetés, s'est trouvé abrogée par l'acte de pharmacie de Québec adopté en 1890. On veut en revenir à l'état des choses qui existait en 1885 ou plutôt à la loi de 1885 109 ». Sous cette dernière législation, les épiceries pouvaient donc vendre des médicaments brevetés, une possibilité qui est retirée avec la nouvelle loi de 1890. En parrainant ce projet de loi, Lomer Gouin milite donc pour retirer le monopole détenu par les pharmaciens québécois au détriment des épiciers. Dans la foulée du député, le journal commercial *Le Prix courant* prend d'ailleurs parti en faveur de la liberté du marché :

Puisqu'il s'agit, affirme-t-on, de produits déjà préparés, emballés, étiquetés et vendus sans ordonnance médicale, rien ne justifie le maintien par l'État des anciens privilèges corporatistes. Cette affaire ne se résume pas à un « simple débat entre épiciers et pharmaciens », précise *Le Prix courant*, « c'est avant tout, et surtout, une question de principes à trancher ». Le gouvernement doit donc amender l'Acte de pharmacie « dans un sens libéral, plus en rapport avec les saines idées de liberté commerciale dont notre population est imbue ». Autrement, il va à l'encontre de la justice 110.

L'opposition est tenace relativement au projet de loi de L. Gouin. Il meurt au feuilleton lors de la session de 1897-1898, mais le député le représente sous une autre forme lors de la suivante avec le projet de loi 83. Le projet est alors adopté, et ce, malgré la forte opposition

-

 <sup>109</sup> Débats de l'Assemblée législative du Québec (DALQ), 9e législature / 1e session, 7 décembre 1897, p. 68.
 110 F. Roy, op. cit., p. 171. Rappelons que L. Gouin lors de sa première investiture comme candidat dans Montréal no 2 et comme celle à l'échevinat, reçoit l'appui paradoxal de Joseph Contant, pharmacien et président de la Chambre de commerce de Montréal.

de Charles Langelier, un autre député libéral<sup>111</sup>. Pour le député de Montréal nº 2, les produits en question devaient être à la disposition des deux groupes, car depuis que les pharmaciens avaient « le monopole d'un produit, [ils] l'offrent à des prix élevés<sup>112</sup> ». Il dénonçait aussi que « dans l'état de choses actuel, un marchand quelconque ne peut pas même vendre de la gomme arabique sans s'exposer à l'amende et à la prison<sup>113</sup> ». Cette diversité du marché, il la défend aussi lorsqu'il souhaite imposer une taxe supplémentaire aux « magasins à départements » [magasins à grande surface], en « parlant du plus grand bien du plus grand nombre<sup>114</sup> ». Il veut aussi agir ainsi pour protéger les commerces de plus petite taille<sup>115</sup>.

Dans l'autre dossier, L. Gouin se fait le promoteur d'un projet de loi relatif au village de Verdun, plus précisément au sujet d'un contrat conclu entre la *Montreal Street Railway* et la Corporation du village de Verdun. Ce contrat devait mener à la construction d'une ligne de tramway sur le territoire verdunois. Cette entente soulève l'opposition au Parlement, parmi laquelle se retrouvent notamment les libéraux William Alexander Weir, George Washington Stephens père<sup>116</sup> et J.-É. Robidoux, de même que le conservateur Pierre-Évariste Leblanc. Les opposants veulent éviter d'imposer un lourd fardeau fiscal à long terme aux citoyens de Verdun<sup>117</sup>. Les deux camps se livrent une rude bataille de procédures parlementaires, où même le Premier ministre Félix-Gabriel Marchand soupçonne sa nouvelle recrue montréalaise de vouloir émettre une « censure contre le gouvernement<sup>118</sup> », elle qui critique l'obstruction dont elle se sent victime.

\_

<sup>111</sup> R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. IX, *Marchand*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1942, p. 92-93. Évidemment, les opposants au projet de loi affirmaient vouloir défendre la santé publique.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> DALQ, 9/1, 7 décembre 1897, p. 68.

<sup>113</sup> *DALQ*, 9/4, 14 décembre 1897, p. 99.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> DALO, 9/2, 28 février 1899, p. 318-319.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 319. De manière paradoxale, Milton Mcdonald, le député de Bagot « fait remarquer l'étrangeté de la conduite du député de Montréal n° 2 qui revendique la liberté de commerce pour l'épicerie et qui la refuse au commerce des nouveautés ». Louis-Rodolphe Roy, député libéral de Kamouraska, se montre encore plus narquois envers son collègue montréalais en affirmant que « s'il faut taxer ces grands magasins, parce qu'ils nuisent aux petits, il faudrait taxer les chemins de fer qui ont ruiné les omnibus, et les steamers océaniques qui ont tué les voiliers ».

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Tout comme Charles Langelier, W.A. Weir et G.W. Stephen ont été catégorisés comme des libéraux progressistes lors de la 10<sup>e</sup> législature québécoise, soit celle de 1901 à 1904 (P. Dutil, *op. cit.*, p. 109, 120-121).

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> DALO, 9/2, 23 février 1899, p. 288-289; 24 février 1899, p. 297-298; 1<sup>er</sup> mars 1899, p. 327-329.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> DALO, 9/2, 23 février 1899, p. 288.

Le contrat en question est illégal, car la compagnie de transport reçoit une franchise – soit une exonération de taxes – de 30 ans plutôt que de 10, ce qui contrevient alors au Code municipal<sup>119</sup>. En conséquence, la Corporation le soumet aux membres de l'Assemblée législative dans l'espoir que celle-ci puisse l'autoriser<sup>120</sup>. Pour L. Gouin, la législature n'a pas à s'y opposer, car la demande est faite par la municipalité de Verdun, les deux partenaires étant satisfaits de leur accord et aucune opposition citoyenne s'étant manifestée : « c'est tout le village de Verdun qui vient demander à la Chambre de ratifier le contrat. Il n'y a pas d'opposition de la part des contribuables de Verdun, pourquoi en ferait-on donc en Chambre?<sup>121</sup> ». Il se range donc derrière la démocratie sous sa forme la plus libérale pour appuyer ce projet de loi : les propriétaires verdunois, qui sont les contribuables, approuvent dans une très nette majorité les clauses du contrat. Aux yeux de L. Gouin, l'intervention de la législature nuirait à l'instauration d'un outil de développement collectif qui pourrait aider la cause des classes défavorisées :

Dit qu'il s'oppose aussi au monopole, mais qu'il faut par contre agir avec humanité. Il dit que les ouvriers et les pauvres gens de Verdun ont besoin des tramways comme moyen de transport, et cela malgré les clauses prévues au contrat. Il souligne que 94 propriétaires de Verdun sur 100 ont approuvé d'une façon formelle le contrat. Et depuis ce temps, cinq autres ont accordé leur appui, ce qui fait que seul l'honorable député de Huntingdon [George Washington Stephens père] s'y oppose. Il insiste pour qu'on ne tolère pas qu'une seule personne puisse nuire à ratification de ce contrat 122.

Selon le député de Saint-Jacques, il n'est pas alors question de la constitution d'un monopole. En effet, le possédant déjà, les compagnies ferroviaires ne perdent pas le droit d'opérer sur le territoire de Verdun, bien que la Corporation ne pourrait plus délivrer de nouveaux permis<sup>123</sup>. L. Gouin se montre ainsi bien modéré, particulièrement en regard à l'intervention du député conservateur de Laval, P.-É. Leblanc. Ce dernier, qui n'est certainement pas un radical, affirme plutôt que les propriétaires veulent le tramway pour

. .

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> DALQ, 9/2, 24 février 1899, p. 289.

<sup>120</sup> C'est d'ailleurs ce que reproche J.-É. Robidoux à ladite Corporation : celle-ci aurait dû préalablement demander la permission de réaliser un contrat de 30 ans avant de le compléter. Le député conservateur Guillaume-Alphonse Nantel tient une position paradoxale : il déplore aussi l'illégalité du contrat, en plus de le considérer « très onéreux », mais il soutient son adoption, puisque « les parties intéressées ne présentent pas d'opposition ». Le commissaire aux Travaux publics, Henry Thomas Duffy, reconnaît que « la Chambre a le pouvoir de légaliser un contrat qui en ce moment ne l'est pas », en autant que cela nuise pas à « l'ordre public ». Ce qui n'est pas le cas à son avis puis que le « bill ne concerne même pas ceux qui s'y opposent » (DALQ, 9/1, 23 février 1899, p. 288-290).

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> DALQ, 9/1, 24 février 1899, p. 297.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> DALQ, 9/2, 1<sup>er</sup> mars 1899, p. 327.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> *Ibid.*, p. 328.

vendre d'abord et avant tout leurs terrains aux futurs travailleurs verdunois <sup>124</sup>. Il critique les « conditions opprimantes <sup>125</sup> » incombant à la Corporation : « la municipalité s'engage à fournir et à préparer les lieux, à les protéger des inondations, à construire des ponts et des ponceaux et à les maintenir en bon état à ses frais pendant la durée du contrat. La compagnie aura tout simplement à poser les rails <sup>126</sup> ». À son avis, il aurait été plus avantageux, de suivre l'exemple de la ville de Glasgow en Écosse, où le tramway est géré par la municipalité <sup>127</sup>.

## 1.3.4 Dans l'ombre d'un ministère qui ne fut pas : le député Gouin et la question scolaire

Au cours de son premier mandat, L. Gouin donne un appui clair à la création d'un ministère de l'Instruction publique. Pour mieux saisir cet appui, il serait pertinent d'analyser les positions des députés et des conseillers législatifs libéraux sur ce projet. L'appui de L. Gouin est formel et nous semble en accord avec la ligne de parti, à ce moment, des libéraux provinciaux. Après tout, la création de ce ministère était prévue dans le programme libéral lors de l'élection de 1897<sup>128</sup>. Lorsque le projet de loi visant à rétablir le ministère de l'Instruction publique – aboli depuis 1875 – est soumis au vote le 5 janvier 1898, L. Gouin est en sa faveur, tout comme 47 autres députés. Ainsi, pourquoi son appui différerait-il de celui de ses collègues?

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> *Ibid*, p. 327.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Notons que L. Gouin présente en 1907 le projet de loi *concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités*, connu comme le projet de loi 213. Celui-ci a pour but d'obliger la tenue d'un référendum lorsqu'une municipalité tente d'offrir une franchise de plus de dix ans à des compagnies. Il agit alors pour se plier à une demande d'une délégation montréalaise qu'il avait rencontrée peu avant le dépôt du projet de loi, mais rappelle que ce « projet est libéral », puisque « [c]'est le peuple qui gouverne après tout » (*DALQ*, 11/3, 4 mars, 1907, p. 292; *DALQ*, 11/3, 8 mars 1907, p. 357).

<sup>128</sup> Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Marchand, Félix-Gabriel », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=40381">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=40381</a>, DBC en ligne, page consultée le 27 août 2011. Voici comment cette réforme est décrite dans cet article : « Au cours de la campagne électorale, [F.-G. Marchand] avait énoncé les grandes lignes d'une réforme qui laisserait au conseil de l'Instruction publique, selon ses propres termes, « le contrôle absolu de tout ce qui n'est pas de pure administration matérielle », mais confierait à un ministre responsable devant l'Assemblée « la gérance et l'administration matérielle de l'organisation scolaire », donc la responsabilité « du bon fonctionnement et de l'efficacité des écoles communes ». Marchand a en tête des objectifs bien précis : l'amélioration de l'enseignement par le perfectionnement des instituteurs et par un système d'inspectorat, l'uniformité des manuels, et la diminution des frais scolaires par des subsides accrus aux écoles communes ».

Faute d'éléments probants, il semble que Lomer Gouin ait possiblement voté selon ses convictions politiques relatives à l'éducation. En effet, au cours de la campagne électorale de 1897, il ne se prononce pas à propos de la réforme scolaire proposée par F.-G. Marchand. Au sujet du monde scolaire, il ne fait que contester une résolution adoptée par « la Commission d'Écoles 129 » qui réduisait le salaire des enseignants et qui retirait le cours commercial de cinq institutions scolaires, tout en reprochant à son adversaire conservateur, Olivier-Maurice Augé, de l'avoir appuyée<sup>130</sup>. Le Sorelois d'adoption n'est pas mentionné non plus lors des débats parlementaires entourant le projet de loi relatif à la création d'un ministère de l'Instruction publique. Toutefois, nous avons recensé deux appuis offerts par L. Gouin à l'endroit de son chef, F.-X. Marchand, lors de deux rencontres ultérieures devant des partisans libéraux<sup>131</sup>. À ces deux occasions, le député de Saint-Jacques rappelle que les libéraux avaient promis de rétablir l'équilibre budgétaire et de réformer le système scolaire. À son avis, la première promesse a été tenue, le gouvernement Marchand étant le premier à établir un surplus depuis 1871<sup>132</sup>. Pour la seconde, il tient à montrer que le Premier ministre a tout fait en son pouvoir pour y parvenir. Comme il le dit lui-même : « M. Marchand a fait ce qui dépendait de lui pour tenir l'engagement qu'il avait pris devant le peuple<sup>133</sup> ». En se fondant sur les voix en sa faveur, il affirme que ce sont « 160 000 votes populaires sur 225 000<sup>134</sup> » qui ont soutenu le projet de loi. Le fameux projet de loi ayant été rejeté par le Conseil législatif, la chambre haute et non élue du Parlement, L. Gouin souligne à deux reprises que des « irresponsables » ont anéanti les efforts du Parti libéral<sup>135</sup>.

\_

<sup>129</sup> Il n'est pas précisé laquelle, mais nous pouvons présumer qu'il s'agit de celle qui est liée au comté.

<sup>130 «</sup> La candidature de M. Gouin », *La Patrie*, 8 mai 1897, p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> « Le bill de l'éducation et les finances de la province de Québec », *La Patrie*, 24 mars 1898, p. 1; « Devant ses électeurs, M. Gouin fait un discours vigoureux et éloquent », *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1. La première rencontre a lieu devant le Club Letellier et la seconde devant le Club libéral de la partie Est de Montréal.

<sup>132 «</sup> Le bill de l'éducation », La Patrie, 24 mars 1898, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> *Ibid.*; « Devant ses électeurs », *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1. Lors de ce dernier discours, le député montréalais rappelle d'ailleurs son souhait de voir le Sénat canadien être réformé, rappelant son intervention en Chambre au cours d'une rocambolesque séance à l'Assemblée législative (*DALQ*, 9/2, 10 mars 1899, p. 414-416, 419). R. Rumilly a décrit cet événement en rappelant le contexte politique derrière cette mise en scène. L. Gouin ne cherchait peut-être pas tant à faire triompher la responsabilité parlementaire que de soutenir ses chefs (voir R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. IX, p. 96-99).

Lors de ses deux discours, l'élu montréalais insiste pour signaler que le gouvernement libéral provincial ne s'avoue pas vaincu malgré la défaite parlementaire de 1898. Peu de temps après, il dit que le « gouvernement Marchand ne se tient pas délié de sa promesse<sup>136</sup> ». Toutefois, sans spécifier le ministère de l'Instruction publique, il affirme que le « bill de l'éducation » sera à nouveau présenté en chambre. Un an plus tard, il se montre plus catégorique :

M. Gouin déclare que le parti libéral a promis un ministère de l'instruction publique et qu'il tiendra sa promesse, en dépit de certaines remarques qui ont pu être faites. [...] C'est une question de progrès et notre parti ne peut pas reculer. [...] Le parti libéral doit à ses traditions et à son histoire de donner au peuple de la province de Québec, la réforme scolaire dans toute sa plénitude<sup>137</sup>.

À ce moment, la question du ministère de l'Instruction publique, voire la réforme scolaire, est capitale pour le futur premier ministre. Ces deux discours ont probablement aidé à forger sa réputation de *radical*, et ce, d'autant plus qu'à la fin de celui de 1899, le héraut du libéralisme progressiste, Godfroy Langlois souligne son « attitude courageuse et essentiellement libérale<sup>138</sup> » sur les questions budgétaires et scolaires. Ce deuxième discours de L. Gouin est particulièrement intéressant : bien qu'il se montre plus volontaire qu'il ne le sera au cours des deux décennies suivantes, il y présente une argumentation caractérisant l'ensemble de sa carrière, fondée sur la stratégie des petits pas<sup>139</sup>. Cette stratégie, il l'énonce devant son auditoire du Club Letellier en 1899. Bien que vaincu un an auparavant, il signale plusieurs mesures que le Parti libéral aurait fait adopter depuis son arrivée au pouvoir. Ces petites mesures assureraient un plus grand contrôle de l'État dans le secteur de l'éducation, à l'instar de la nomination des inspecteurs scolaires, du transfert des causes en appel concernant les contentieux entre commissaires, syndics et contribuables devant les tribunaux<sup>140</sup>, ainsi que de la gratuité des livres<sup>141</sup>.

<sup>136 «</sup> Le bill de l'éducation et les finances de la province de Québec », La Patrie, 24 mars 1898, p. 1.

<sup>137 «</sup> Devant ses électeurs, M. Gouin fait un discours vigoureux et éloquent », *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Selon l'historien R. Rumilly, L. Gouin, lorsqu'il fut Premier ministre, avait l'habitude de dire : « Méfiez-vous des petits bills; ce sont les plus gros ». R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XXIV, *Succession de Laurier*, Montréal, Fides, 1971, p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Il semble que ces appels étaient auparavant envoyés devant le surintendant.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> « Devant ses électeurs, M. Gouin fait un discours vigoureux et éloquent », *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1. L. Gouin doit alors faire référence à ce qui deviendra *Mon premier livre* (voir Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. 2, *1896-1929*, Montréal, Fides, 2004, p. 197-198).

Le 10 mai 1898, L. Gouin est désigné membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'institution que le Parti libéral cherche justement à supplanter par un ministère 142. Pour les historiens P. Dutil et R. Jones, cette nomination a pour but de plaire aux radicaux, puisque L. Gouin, avant 1900, était un ardent partisan du ministère de l'Instruction publique 143. Toutefois, est-ce que cette décision n'était pas simplement plus pragmatique : désigner un député qui semblait suivre, avec conviction, la ligne de parti visà-vis de cette importante question? L'auteur Pierre-Joseph-Arthur Voyer, un contemporain de L. Gouin, semble d'ailleurs aller en ce sens :

L'entrée de M. Gouin dans le Conseil de l'Instruction publique de cette province m'a réjoui. Je connais ses sentiments, je connais ses vues. Il n'est pas un casseur de vitres, un septembriseur, un révolutionnaire impondéré. Mais je sais qu'avec lui il n'y a pas de lâches compromis à craindre. Opportunisme et progrès, c'est sa devise là-dessus. Il était favorable au premier projet de réforme scolaire présenté par le cabinet Marchand, c'est assez dire. La parole est à l'avenir rapproché<sup>144</sup>.

Nous constatons ainsi que L. Gouin, malgré un accrochage lors du débat concernant la loi sur les pharmacies, était plutôt dans la ligne de parti établie par son chef, F.-G. Marchand, aussi un ancien fidèle de son beau-père. La seule mention à ce sujet à l'Assemblée législative va toutefois plus loin que le respect de la ligne de parti. Le débat fait alors rage autour de l'article 68 du projet de loi 9 relatif à la Loi sur l'Instruction publique, qui cherche à accorder le vote par procuration aux membres civils du comité catholique. Devant l'ire des conservateurs qui cherchent à défendre le privilège clérical, L. Gouin ajoute un peu d'huile sur le feu en suggérant d'abolir le vote par procuration, les religieux n'ayant pas à avoir plus de privilèges que les laïcs<sup>145</sup>. Il n'insiste toutefois pas à ce sujet. C'est aussi la seule mention directe que nous avons notée de la part de L. Gouin par rapport à l'Église catholique.

\*\*\*

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Gazette officielle de Québec, XXX/20 (21 mai 1898), p. 1136.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> P. Dutil, *op. cit.*, p. 91; R. Jones, *loc. cit.*, p. 461.

Pierre-Arthur-Joseph Voyer [Vieux-Rouge], *Les contemporains : série de biographies des hommes du jour*, Montréal, A. Filiatreault éditeur, 1898-1899, p. 196 (texte consulté dans les dossiers de recherche de l'Assemblée nationale, le 25 mai 2010, grâce à la collaboration de M. Christian Blais, historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale).

145 *DALQ*, 9/2, 25 janvier 1899, p. 72.

Ce portrait de la carrière politique de Lomer Gouin avant sa prise du pouvoir comme Premier ministre est celui d'un homme de parti. À ses débuts dans le milieu politique, il se montre constamment loyal à l'endroit de ses chefs. D'abord, il défend au Club National la politique d'intégration d'éléments conservateurs au sein du Parti libéral, prônée par ses chefs, particulièrement H. Mercier, le Premier ministre du Québec et son beau-père. Sa participation malheureuse à la campagne fédérale de 1891 en apprend bien peu sur sa pensée libérale, si ce n'est qu'il semble se rallier au programme de son parti et qu'il se met en arrière-plan de sa propre campagne pour laisser place à la croisade de Joseph-Israël Tarte, un conservateur courtisé par W. Laurier, contre son adversaire, sir Hector-Louis Langevin. Sans vouloir renier son chef, L. Gouin et quelques autres jeunes du Parti, finissent par entrer en conflit avec le peu populaire J.-I. Tarte, lorsque ce dernier devient ministre des Travaux publics. Dans l'historiographie, il a aussi été beaucoup question de l'appui accordé par L. Gouin à la création d'un ministère de l'Instruction publique en 1898. Comme 47 autres députés libéraux, il a voté en sa faveur : c'était une promesse libérale lors de la campagne de 1897, mais aussi un point dont lui-même ne semble pas avoir discuté lors de sa propre campagne. À la suite du rejet de la réforme scolaire par le Conseil législatif, il continue de défendre la nécessité d'un tel ministère au nom du progrès de la province et il affirme même en 1899 que la promesse libérale sera tenue.

Cet appui du futur premier ministre en fait-il un libéral progressiste? Il en fait certainement un homme ouvert à certains éléments de cette idéologie. À deux reprises, il a collaboré dans les médias, dont *Le Clairon* et *Le Signal*, avec un véritable partisan du libéralisme progressiste, Godfroy Langlois. Il est même son avocat lorsque J.-I. Tarte lance une poursuite envers ce dernier. Il ne faut pas oublier que ce radical était depuis 1895 directeur de *La Patrie*, le journal officiel du Parti libéral à Montréal. De plus et surtout, l'appui – motivé – de L. Gouin a été donné dans le cadre du programme pour lequel le Parti libéral a été élu à Québec. Toutefois, il est tout à fait logique de penser que ce geste, ainsi que ses relations en arrière-plan, ait pu soulever la méfiance de certains à son égard. Ce n'est pourtant que la pointe de l'iceberg, car il possède des liens, grâce particulièrement à

son exercice de la profession d'avocat, avec des gens de divers milieux idéologiques. De plus, en regard de l'analyse du programme de L. Gouin en 1897 et ses interventions à l'Assemblée législative relatives aux projets de loi de la pharmacie et de la Corporation de Verdun, le portrait qui s'en détache est plutôt celui d'un politicien modéré. Bien que timide, il est prêt à élargir le rôle de l'État, mais sans le rendre plus interventionniste, à l'instar des mesures qu'il prône pour les ouvriers en 1897. Il semble être des plus favorables à l'égard de la souveraineté du peuple, celle-ci étant l'un de ses arguments récurrents. L. Gouin devient, en 1900, commissaire aux Travaux publics, devenant un acteur central du gouvernement de la Province.

# CHAPITRE II – RESSOURCES, TERRITOIRE ET BUDGET : LA PENSÉE POLITIQUE DE LOMER GOUIN DEPUIS 1900

Moins d'un an après la nomination de Lomer Gouin à sa tête, le commissariat sous sa responsabilité devient le 2 juillet 1901 le ministère de la Colonisation et des Travaux publics. Son entrée au cabinet ministériel l'obligera ensuite à démissionner de son poste d'échevin du quartier Est au conseil de ville de Montréal où il avait été élu au début de l'année 1900.

Pour tenter de faire la lumière sur les événements de 1905 et sur l'interprétation de sa pensée politique, nous analyserons d'abord l'opinion de L. Gouin concernant les monopoles. Par la suite, nous verrons ses positions relatives au maintien de l'équilibre budgétaire, notamment en ce qui concerne la quête de de nouvelles sources de revenus, le réajustement du subside fédéral et le développement du territoire et des ressources naturelles du Québec.

#### 2.1 Lomer Gouin et les monopoles : rupture ou continuité?

Lomer Gouin devient Premier ministre dans un contexte où les divisions dans le Parti libéral sont fortes. Le leadership du Premier ministre Simon-Napoléon Parent est remis en question par les libéraux montréalais, beaucoup moins conservateurs que leur chef. Étant donné ses liens avec cette faction, la prise du pouvoir par L. Gouin semble soulever certains espoirs dans la frange plus progressive. Ceux-ci sont apparemment vite déçus, le nouveau chef n'ayant rien d'un réformiste pressé. Si ces déceptions peuvent nous en dire beaucoup sur une tendance libérale au début du XX<sup>e</sup> siècle, elles ne disent rien sur l'évolution de la pensée politique de L. Gouin, puisque l'intérêt des historiens a plutôt porté jusqu'à maintenant sur la représentation de ce dernier par ses contemporains. Pourtant, lorsque nous le remettons au cœur des événements, nous découvrons un homme dont la pensée politique présente des éléments de permanence.

#### 2.1.1 Lomer Gouin, échevin de la Ville de Montréal

Bien qu'il fût bref, le mandat de Lomer Gouin comme échevin du quartier Est au conseil de ville de Montréal est important pour la compréhension de sa pensée politique, étant donné le contexte qui prévaut au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Il est élu lors de l'importante élection de 1900, où les réformistes réussissent à remporter 16 sièges sur 34. Bien que le maire Raymond Préfontaine résiste à cette vague, il y perd plusieurs alliés <sup>1</sup>. Comme le montre Patrice Dutil dans ses travaux sur Godfroy Langlois et le libéralisme radical, cette lutte s'imbrique dans un combat initié dès 1901 et dont Lomer Gouin devient le héraut en Chambre contre l'octroi des privilèges à la *Montreal Light, Heat and Power Company* (MLHPC). Cette bataille attise alors la colère de plusieurs parlementaires, notamment de la faction montréalaise du Parti libéral, contre le Premier ministre Simon-Napoléon Parent – qui est aussi maire de Québec et président de la Compagnie du pont de Québec. Ainsi, une analyse du court séjour du futur chef libéral dans l'enceinte du pouvoir montréalais peut permettre de mieux saisir sa pensée sur sa lutte contre les monopoles.

Le député libéral de Montréal nº 2 ne se présente sous aucune bannière lors de l'élection municipale de 1900². Comme il tient à le souligner à sa première séance du nouveau conseil de ville : « je tiens à déclarer que je ne suis pas entré au conseil, ni avec l'étiquette de réformiste, ni avec celle d'anti-réformiste. J'y suis venu pour faire simplement mon devoir³ ». Le journal *La Patrie* indique que L. Gouin et l'un de ses adversaires, le carrossier Félix Mercier, ont inscrit la réforme de l'administration municipale dans leurs programmes respectifs⁴.

À l'instar des réformistes en 1900, les candidats désignés sont des citoyens qui combattent le système corrompu du maire Raymond Préfontaine et qui veulent mieux développer la ville, notamment sur le plan des conditions sanitaires<sup>5</sup>. Selon *La Patrie*, Hormidas Laporte, l'un des chefs du mouvement, préfère donner son appui à F. Mercier.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 255.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lomer Gouin l'emporte par 286 voix sur Félix Mercier, qui en a 178, et Adolphe Ouimet qui en recueille 81. (« Le nouveau conseil municipal », *La Patrie*, 2 février 1900, p. 7).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « L'Hotel [sic] de ville en liesse », La Patrie, 13 février 1900, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « La campagne électorale dans le quartier est », *La Patrie*, 29 janvier 1900, p. 1. Il est mentionné dans cet article que L. Gouin présente un programme détaillé, mais nous n'en avons pas trouvé trace.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, t. 1, *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1989, p. 657.

Ce dernier reçoit aussi l'appui des dénommés Monk et Rolland, qui sont possiblement Frederick Debartz Monk et Jean-Damien Rolland. Les deux sont liés aux cercles conservateurs, mais le dernier est le beau-frère du maire libéral Raymond Préfontaine. Il est donc étonnant d'imaginer H. Laporte et un membre de la famille de son rival sur la même scène pour appuyer la candidature d'un rival de L. Gouin<sup>6</sup>. Quant au troisième candidat, l'avocat Adolphe Ouimet, un journal de l'époque le soupçonne d'être un « Castor <sup>7</sup> ».

Sans surprise, L. Gouin recoit l'appui du journal libéral La Patrie<sup>8</sup>. Bien qu'il appartienne au ministre libéral fédéral Joseph-Israël Tarte, loin d'être l'un de ses partisans, le rédacteur en chef était son ami, Godfroy Langlois. Encore une fois, Rodolphe Lemieux se trouve à ses côtés lors d'une assemblée au cours de la campagne<sup>9</sup>. Il est aussi appuyé par quelques alliés du passé : Philippe Demers et Joseph Constant, qui l'avait déjà proposé comme candidat à l'élection provinciale de 1897<sup>10</sup>. Au-delà de sa pensée libérale, ce sont ses liens avec Honoré Mercier qui font jaser, sauf dans La Patrie qui n'en glisse mot. Le journal Le Canard le lui fait observer en disant que : « Gouin a déjà été élu une fois avec le nom de Mercier, mais c'était pour les élections provinciales<sup>11</sup> ». Dans un autre numéro, il se montre encore plus virulent : « Ce pauvre M. Lomer Gouin qui a déjà été élu député au cri de "Vive Mercier," doit trouver cela dur de se faire battre comme échevin au même cri de "Vive Mercier." C'est cependant ce qui va lui arriver, car dans un district d'affaires, comme le quartier-est, on vote pour l'homme et non pas pour le gendre 12 ». Du côté du journal Les Débats, ce lien familial est plutôt valorisé, mais après son élection. Au moment de son départ du conseil de ville, ce journal souligne bien que le nouveau commissaire « est le type parfait du politique sagement progressiste. Avec lui pas de chocs violents à redouter, pas de mesures intempestives à craindre 13 ». Il insiste particulièrement sur ce lien quasi mystique qui l'unit à l'ancien premier ministre nationaliste, signe d'une

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « Campagne municipale », *La Patrie*, 26 janvier 1900, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>« Couac », Le Canard, 27 janvier 1900, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La Patrie, 31 janvier 1900, p. 8.

<sup>9 «</sup> Campagne municipale », *La Patrie*, 26 janvier 1900, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> « M. Lomer Gouin est choisi », *La Patrie*, 24 février 1897, p. 1; « Proclamation des échevins, *La Patrie*, 22 janvier 1900, p. 3; « Campagne municipale », *La Patrie*, 26 janvier 1900, p. 7. Selon le deuxième article, L. Gouin est mis en nomination par A. Brodeur, T. Berthiaume, N. Pérodeau, Homer Lanctôt, Chas. Berger, A.-A. milson [*sic*], Jos. Riendeau, Henri Dubois, J.T. Cardinal, Jos. Constant, P.P. Mailloux, David Madore, Arthur Denis.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « Couac », Le Canard, 27 janvier 1900, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> « Élections municipales », *Le Canard*, 3 février 1900, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Saint-Hilaire, « M. Lomer Gouin », Les Débats, 14 octobre 1900, p. 1.

carrière prometteuse : « Dépositaire des secrètes tendances du regretté Mercier, dont il est incontestablement l'héritier politique<sup>14</sup> ». L'auteur de l'article est persuadé que cet héritage fera de L. Gouin « un des adversaires les plus acharnés de l'impérialisme 15 », car ce dernier « professe pour le disparu et pour sa doctrine politique trop d'admiration pour ne pas entrer dans la voie que le regretté premier ministre avait ouverte 16 ». Les Débats était un journal jugé radical, son appui au candidat-député tient surtout à son héritage merciériste.

Son mandat à l'échevinat est l'occasion d'un seul discours, soit celui qu'il prononce lors de la première séance du nouveau conseil de ville. Nous n'avons pu retrouver d'autres mentions susceptibles d'informer l'analyste sur l'exercice de ses fonctions d'édile. Son intervention consiste surtout à critiquer la composition du comité des finances. Il trouve d'abord que ce comité « pêche contre les lois de l'équilibre » et qu'il ne repose pas sur une « base de justice », puisque son quartier – dont il note l'importance symbolique et historique – est ignoré. De plus, ce comité ne comprend pas d'avocats, et les trois quarts du territoire municipal n'y sont pas représentés. Nommé sur les comités du feu et du marché, il appuie toutefois l'échevin Louis-A. Jacques dans son projet de créer un comité spécial – où lui et le maire siégeraient – pour « voir au moyen de fonder une bibliothèque municipale 17 ». Quant à lui, l'archiviste Bernard Weilbrenner affirme que L. Gouin veut encourager la concurrence entre les compagnies de gaz pour réduire de 25 % leur taux, sans toutefois préciser sa source ni le taux dont il fait mention<sup>18</sup>.

Son court passage n'est donc pas marquant sur le plan de la connaissance de sa pensée politique. Sa seule allocution est sans éclat. Elle concerne surtout la composition du comité des finances, pour des raisons que l'on ne peut nécessairement lier au libéralisme, mais laisse présumer déjà l'importance qu'il accorde au contrôle budgétaire. Toutefois, il se montre bien en faveur à ce que la Ville se dote d'une bibliothèque. L'analyse de son réseautage nous montre, par l'appui du journal officiel du Parti libéral, qu'il possède de

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ibid.

<sup>17 «</sup> L'Hotel [sic] de ville en liesse », La Patrie, 13 février 1900, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Bernard Weilbrenner, « Les idées politiques de Lomer Gouin », Rapport de la Société historique du Canada / Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association, 44/1 (1965), p. 47, 51-52.

bons appuis en son sein et qu'il conserve ses comparses de premières années, comme R. Lemieux, G. Langlois, P. Demers et J. Constant. Partisan probable de la réforme municipale, il ne se lie toutefois pas au clan réformiste, un de leurs leaders faisant même campagne contre lui. La carrière municipale du député de Montréal n° 2 permet toutefois de constater que ses liens avec Honoré Mercier sont bien connus, même si officiellement il n'en est que peu question. De plus, cette relation aide à façonner la représentation que les gens peuvent se faire de Lomer Gouin

#### 2.1.2 Lomer Gouin contre la Montreal Light, Heat and Power Company

Nous avons vu précédemment que Lomer Gouin ne semblait pas favorable à la constitution de monopoles<sup>19</sup>, bien qu'il s'y soit montré favorable dans le cas d'un tramway à Verdun. À ses yeux, le contrat passé entre la corporation du village et la *Montreal Street Railway*, en plus de l'utilité du tramway pour les ouvriers, suffit à rendre ce projet acceptable. Sa crainte des monopoles s'exprime nettement dans son opposition au pouvoir que l'Assemblée législative souhaite accorder à la MLHPC en 1901. Celle-ci est issue de la fusion d'une compagnie de gaz et de trois autres compagnies d'électricité<sup>20</sup>. Au moment de lui octroyer sa nouvelle charte, la Province veut alors lui accorder un important privilège, celui d'installer ses équipements sans demander la permission préalable de la Ville de Montréal ou des municipalités environnantes :

La compagnie pourra, dans la cité de Montréal ou dans tout autre endroit situé dans la province de Québec, dans un rayon de cent miles de la dite cité, avoir accès et établir sous et sur les rues et chemins publics, tous les tuyaux, lignes, conduites et autres installations qui pourront être nécessaires aux besoins de ses affaires, tous les travaux devant être faits aussi vite que possible et sous la direction de la municipalité dans laquelle ces travaux se trouvent situés<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> L'étiquette « monopole » est souvent utilisée par les acteurs politiques de l'époque. Nous ne pouvons toutefois dire si l'utilisation qu'ils en faisaient, lors des débats sur les compagnies d'électricité, correspondait toujours à la définition exacte du mot, c'est-à-dire à une situation économique où une entreprise possède le privilège exclusif de la vente d'un service. Il se peut qu'il ait aussi utilisé comme un anathème pour dénoncer l'octroi d'un privilège abusif, sans être nécessairement exclusif.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Patrice Dutil, *L'avocat du diable*, Montréal, Éditions Robert Davies, 1995, p. 132; P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, *op. cit.*, p. 439-440.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> P. Dutil, op. cit., p. 132.

Ces droits sont alors exclusifs à la MLHPC, ce qui soulève l'ire de l'administration montréalaise qui n'a pas été consultée. L. Gouin soutient en Chambre, le 15 mars 1901, l'amendement proposé par son collègue William Alexander Weir, soulignant la nécessité d'obtenir l'autorisation municipale avant tous travaux. Dans la promotion de son amendement, W. A. Weir note le danger de créer « un énorme monopole » capable d'écraser toute opposition sur son passage. Dans la même foulée, Lomer Gouin refuse « d'ouvrir la porte toute grande à un nouveau monopole dont le but est d'englober tous les petits<sup>22</sup> ». Il ne cache pas qu'il « a peur du monopole et des trop grands pouvoirs conférés à des compagnies privées<sup>23</sup> ». À son avis, cette concession va soulever le ressentiment des Montréalais à moyen terme et inciter plusieurs autres entreprises à exiger le même privilège. Il juge alors que les compagnies de gaz et d'électricité ont déjà provoqué trop de dommages aux rues montréalaises. L. Gouin se réfère ensuite à l'histoire en citant l'exemple de 1892, où la législature avait adopté une charte qui allait à l'encontre des intérêts des Montréalais. Il termine son allocution en signalant que tous les députés montréalais, sauf un, appuient l'amendement de W. A. Weir<sup>24</sup>. Bien qu'il soit évident que l'ancien échevin montréalais ne favorise pas les monopoles, son argumentaire est aussi fondé sur la défense des intérêts des Montréalais dont il est un représentant.

En dépit de la lutte de W. A. Weir et de L. Gouin, la compagnie montréalaise conserva ses privilèges. Trois ans plus tard, Lomer Gouin revient sur l'importance de la liberté du marché. En effet, il critique en Chambre le 27 mai 1904 les modifications que le Conseil législatif a apportées au projet de loi 108, projet constituant en corporation la *Canadian Light and Power Company* (CLPC). La Chambre haute avait décidé de retirer les privilèges que la MLHPC avait pourtant reçus; ce geste provoque alors l'indignation du député montréalais. Dans son argumentation, Lomer Gouin se montre alors férocement libéral sur le plan économique : la charte de la MLHPC étant maintenant légale, il souhaite dès lors que ses compétiteurs présents et futurs reçoivent une charte équivalente. Ainsi, il souhaite que la CLPC puisse elle aussi agir à sa guise dans les villes et villages autour de Montréal, pour permettre aux citoyens d'obtenir de meilleurs prix grâce à la concurrence :

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> DALO, 10/1, 15 mars 1901, p. 187.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> *Ibid.* Lomer Gouin ne précise malheureusement pas à quelle loi de 1892 il fait référence.

Cependant, avant que la compagnie [CLPC] puisse atteindre Montréal, il lui faut passer ses fils à travers quelques municipalités. Donc, cela serait injuste si l'on offrait à ces municipalités le privilège de refuser l'autorisation nécessaire; ce qu'elles pourraient très bien faire, empêchant ainsi la compagnie de pénétrer dans la ville de Montréal. [...] C'est là une façon d'agir que je ne comprends pas. Ce qui était bon, il y a trois ans pour une compagnie, ne l'est plus aujourd'hui pour une autre compagnie<sup>25</sup>.

Alors qu'il est devenu Premier ministre, L. Gouin fait adopter en 1906 une mesure dans le but de régler cette situation. Un projet de loi est préparé dans le but de permettre à la municipalité de Montréal d'exproprier les équipements de rue de la MLHPC, mais aussi de construire ses propres conduites de fils souterrains. La Ville de Montréal obtiendrait ainsi la possibilité de concurrencer la MLHPC sur son propre territoire. Le Conseil législatif rejette toutefois l'article qui aurait permis la municipalisation de ces équipements<sup>26</sup>.

Le débat reprend donc trois ans plus tard, alors que ce sont les compétences accordées à la CLPC qui sont contestées. Cela se produit dans un contexte où la Ville de Montréal tente d'en venir à une entente avec celle-ci, mais les camps ne réussissent pas à s'entendre sur sa durée. De plus, le contrat municipal avec la MLHPC tire à sa fin le 1<sup>er</sup> janvier 1909. Celle-ci fait alors une offre à la Ville, que celle-ci s'empresse de refuser. Devant cette situation, la compagnie montréalaise n'éprouve aucun scrupule : elle menace la municipalité de couper le service d'alimentation des rues<sup>27</sup>.

Pour L. Gouin, la session parlementaire de 1909 est appelée à se dérouler dans l'ombre de la question énergétique montréalaise. Tout d'abord, dans l'adresse au discours du Trône, il répond déjà aux attaques du bouillant député Henri Bourassa qui considère que son gouvernement a permis l'expansion du monopole de la MLHPC. À la veille des débats concernant la CLPC, le Premier ministre et le chef nationaliste reviennent sur le duel qu'ils se sont livré dans la circonscription montréalaise de Montréal n° 2 lors de l'élection de

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> DALQ, 10/4, 27 mai 1904, p. 448-450.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> P. Dutil, op. cit., p. 172, 176.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> *Ibid.*, p. 179.

1908<sup>28</sup>. De plus, Rodolphe Forget, l'un des actionnaires importants de la MLHPC, se vante alors d'avoir contribué à la défaite du Premier ministre, propos qui laisse sous-entendre qu'il a contribué à la caisse électorale de son adversaire<sup>29</sup>.

Le rideau est levé pour l'acrimonieux débat concernant le projet de loi 134, amendant la charte de la CLPC. C'est un projet de loi privé déposé par nul autre que Godfroy Langlois, porte-étendard du libéralisme progressiste québécois. L'amendement proposé à la charte consiste à permettre à la compagnie « de passer à travers les villages qui séparent ses usines de la ville de Montréal sans obtenir au préalable le consentement des municipalités intéressées<sup>30</sup> ». L'argument de L. Gouin contre la modification apportée par le Conseil législatif à la charte de la compagnie en 1904 devient donc l'objectif de ce projet de loi : placer la MLHPC dans une position d'égalité avec ses éventuels concurrents. Les conservateurs et les nationalistes s'opposent farouchement à cet amendement au nom du droit à la propriété et de la défense de l'autonomie provinciale. En rappelant l'adoption de la loi de 1906, Philémon Cousineau, député conservateur et membre du conseil d'administration de la compagnie d'électricité Saraguay, trouve aussi injuste que la CLPC obtienne gratuitement ce que son entreprise a négocié et acheté. Les autres opposants au projet de loi craignent aussi la fusion MLHPC-CLPC<sup>31</sup>.

Après de longs échanges, L. Gouin finit par accepter l'idée d'inclure l'interdiction pour la CLPC de vendre ou de fusionner avec la MLHPC dans la charte. Il le fait pour apaiser l'opposition au projet de loi, car il croit les administrateurs de la compagnie honnêtes et présume de son développement : « Si les promoteurs de la Canadian Light ne sont pas des citoyens honnêtes, des citoyens connus, si cette compagnie ne possède pas un

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Henri Bourassa bat alors Lomer Gouin par la faible marge de 42 voix. Ce dernier indique plus tard à Wilfrid Laurier que le « verdict de St-Jacques ne [1]'affecte pas plus qu'il ne le faut ». Prétextant le manque d'organisation et la trop grande confiance de ses acolytes, il note que « c'est plutôt un accident qu'un revers » (fonds Sir-Wilfrid-Laurier, BAnQ, ZC12, vol. 127, p. 141432-141433). À noter que le nom de la circonscription reste Montréal n° 2 jusqu'à l'élection de 1912, alors qu'elle devient Montréal-Saint-Jacques (voir <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/resultatselec/index.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/resultatselec/index.html</a>). <sup>29</sup> DALQ, 12/1, 12 mars 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-</a>

reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090312, Assnat, page consultée le 13 août 2012. <sup>30</sup> DALQ, 23 mars 1909, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090323, Assnat, page consultée le 13 août 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> *Ibid.* Il ajoute : « Je sais bien que la Montreal Light se vante d'acheter tout le monde, mais moi, je crois à l'honnêteté humaine et je connais des hommes de la Canadian Light qui ne se vendront pas. Je dis donc que c'est une compagnie sérieuse et je voterai pour toutes les compagnies sérieuses qui viendront faire concurrence au monopole actuel ».

pouvoir hydraulique considérable, si elle n'a pas un capital de \$4 000 000, comme la chose a été prouvée, si la *Patrie* et la *Presse* n'étaient pas sérieuses en approuvant cette entreprise, alors j'admets que mes arguments tombent à faux<sup>32</sup> ». Alors qu'il accepte facilement le refus de toute fusion, c'est devant l'insistance de J.-M. Tellier et de H. Bourassa qu'il finit par inclure l'interdiction de vente à la MLHPC. Pour le reste, il est prêt à accorder les mêmes compétences à toute compagnie qui le demandera, quitte à se faire accuser de sacrifier l'autonomie municipale. Pour lui, l'important est de libérer Montréal de ce boulet et, à ses yeux, le seul moyen efficace demeure la concurrence.

La question de la charte rebondit à l'Assemblée législative lors de la session suivante. Amédée Geoffrion, député libéral de Verchères, souhaite alors que la CLPC et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*\_puissent installer leurs lignes dans leurs propriétés respectives. Se rappelant encore trop bien les débats passés, le Premier ministre intervient. Il ne mentionne pas le cas de Montréal ni des monopoles, mais revient sur la qualité des investisseurs de la CLPC au détriment de sa rivale : « la Chambre n'a pas trois ou quatre mois à perdre en stériles discussions; que la Beauharnois Light, en possession d'une charte vieille de sept ou huit années, n'a encore rien fait, tandis que la Canadian dépense des millions<sup>33</sup> ». À ce moment, il préfère voir les deux compagnies régler leurs différends devant les tribunaux.

Avec ce débat, nous constatons que L. Gouin accorde une grande importance à la liberté du marché. La concurrence qui doit en découler semble pour lui la meilleure façon d'offrir le meilleur prix pour le consommateur. Il juge indécents les privilèges obtenus par la MLHPC, mais il ne rechigne pas en 1904 à l'idée d'accorder à tous ces compétiteurs au nom de cette liberté. Lorsqu'il prend les rênes du gouvernement, il essaie de mettre en place une solution beaucoup plus progressive, qui concorde avec l'air du temps mais qui ne s'est pas encore exprimée dans ses politiques : la municipalisation des services publics.

.

<sup>32</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> DALQ, 12/2, 25 avril 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100425#note4">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100425#note4</a>, Assnat, page consultée le 27 août 2012.

### 2.1.3 La municipalisation et la nationalisation des services publics

Lomer Gouin semble posséder une certaine sensibilité à l'égard des entreprises de services publics. À travers la question des pharmacies, du tramway de Verdun et de la MLHPC, un élément constant se démarque : le législateur doit trouver le meilleur moyen pour que le citoyen reçoive le meilleur service, au meilleur prix possible. La liberté du marché semble primordiale, mais certaines situations peuvent nécessiter des mesures plus progressives. Toutefois, L. Gouin favorisait parfois une série de mesures législatives pour contourner un problème, plutôt que d'y aller d'une attaque frontale, comme dans le cas de la MLHPC. La situation des Montréalais le touche clairement, même s'il préfère être patient en laissant une série de lois prendre effet, plutôt que de retirer ses privilèges à la MLHPC et opter réellement pour d'autres moyens plus radicaux comme la nationalisation.

Pourtant, lors de la session de 1906, Maurice Perrault, le député libéral de Chambly, appuyé par Georges-Albini Lacombe, de Montréal n° 1, propose la nationalisation des services publics, notamment ceux des tramways, de la pulpe, des aqueducs, de l'électricité, des communications, des mines, des boissons et du gaz. Après un très long discours de M. Perrault<sup>34</sup>, le Premier ministre lui répond. Ce dernier n'est aucunement « horrifié » par ce qu'il vient d'entendre, il ne le rejette pas du revers de la main et est même prêt à soumettre le projet à l'étude. Cependant, il estime ne pas connaître d'exemples de ce type de politique. L. Gouin termine en affirmant ses craintes devant le coût. À son avis, la nationalisation nécessiterait un emprunt de 60 000 000 \$, tandis que la province est déjà endettée de 25 000 000 \$. Il rappelle aussi que, devant l'importance des mesures, le gouvernement se doit d'aller devant le peuple pour le consulter<sup>35</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Malgré son appartenance au Parti libéral, Maurice Perrault avait de la difficulté à respecter la ligne de parti. Il ne craignait pas d'affronter le Premier ministre en pleine Chambre. Le 19 janvier 1906, il exige du gouvernement Gouin de respecter son étiquette « réformiste » en atteignant l'équilibre budgétaire et en faisant des réformes : « Étant donné que le gouvernement est un gouvernement réformiste, il demande que la première des choses qu'il fasse soit d'équilibrer le budget. [...] Combien de choses encore pourrais-je citer! Le ministère Gouin se proclame réformiste; je l'appuierai à une condition qu'il fasse effectivement des réformes. Car si ça continue, ça ne sera pas drôle. Il ne suffit pas de donner des banquets, de faire de grands discours, de se promener et de boire du champagne : le peuple exige autre chose » (*DALQ*, 11/2, 19 janvier 1906, p. 14).

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> DALO, 11/2, 15 février 1906, p. 165.

En 1909, le Premier ministre présente le projet de loi 46 introduisant la Commission des services d'utilité publique. La nationalisation est bien lointaine. Après tous les débats concernant la MLHPC et la CLPC, L. Gouin institue donc une commission qui vise à créer un « intermédiaire<sup>36</sup> » pour régler les conflits survenant entre les entreprises de services publics comme le chemin de fer, le tramway, l'hydroélectricité et le gaz; les municipalités et les citoyens. Lui qui jusque-là insistait sur le devoir du législateur, il nomme une commission irresponsable : les trois membres ne sont pas des députés et sont accompagnés d'experts dans leurs démarches. Encore une fois, L. Gouin fait reposer le succès de sa loi sur la qualité des hommes. En effet, les commissaires se réunissent sur demande et ceux-ci reposent leur analyse sur une expertise. Dès lors, il est clair dans l'esprit de L. Gouin que les différends vont diminuer : « C'est un salaire suffisant, si on considère qu'après quelques années la commission aura peu de travail à faire<sup>37</sup> ». Il souhaite que cette commission puisse apporter « un juste équilibre » entre lesdites compagnies et les citoyens. Le gendre d'Honoré Mercier ne cache aucunement que l'un des principaux mandats de cette nouvelle entité est de gérer la question hydroélectrique de Montréal, question qui rebondissait toujours sous une forme ou une autre à l'Assemblée législative :

Les services d'utilité publique se multiplient de plus en plus. Chaque année, plusieurs semaines sont employées à régler les différends soulevés entre la seule ville de Montréal et les compagnies d'utilité publique qui opèrent dans les limites de son territoire. Les dépenses occasionnées par la nouvelle commission seront amplement payées par l'économie de temps et de frais de toutes sortes qui résultent des démarches faites de divers côtés auprès de la législature chaque année. Il demande à la Chambre d'appuyer cette mesure qui, assure-t-il, est présentée dans l'unique but d'en faire bénéficier le public<sup>38</sup>.

Lors du dépôt du projet de loi, L. Gouin peut compter même sur l'appui de son rival Henri Bourassa, à qui il promet de ne pas en faire un « hôpital politique<sup>39</sup> ». Joseph-Mathias Tellier, le chef de l'Opposition aime plus ou moins l'aspect jugé irresponsable de la commission, soulignant le paradoxe d'avoir vu son opposant être si virulent lorsque la

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> DALQ, 12/1, 13 mai 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090513">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090513</a>, Assnat, page consultée le 27 août 2012. L. Gouin affirme s'être inspiré de la commission fédérale des chemins de fer.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> *Îbid.* <sup>38</sup> *Ibid.* 

<sup>39</sup> Ibid.

Chambre a accordé des compétences extraordinaires à la MLHPC. D'ailleurs, il apprécie très peu l'idée d'introduire ce modèle fédéral dans le cadre d'une législation provinciale. Pour L. Gouin, la qualité des experts fait foi de tout : « Il vaut mieux accorder ce droit à des hommes compétents comme les commissaires que de le laisser uniquement aux députés qui ne sont pas experts en ces matières 40 ». Il souligne aussi du même coup que la Commission est un ultime recours.

Deux ans plus tard, il prend véritablement fait et cause pour la Commission, alors qu'il fait modifier sa loi constitutive afin de la renforcer, certaines parties de la loi initiale ayant été invalidées en Cour supérieure. C'est le Premier ministre qui présente les modifications en Chambre, modifications qui visent entre autres à donner plus de pouvoir à la Commission en matière tarifaire<sup>41</sup>. De plus, le projet de loi octroie à la Commission le droit d'« obliger une compagnie à étendre son service à une partie d'une municipalité avec laquelle elle fait affaire et à en répartir le coût entre la compagnie et cette municipalité 2 ». Une clause prévoit aussi des compétences relatives à la sécurité du public en ce qui concerne l'équipement des compagnies<sup>43</sup>. Les représentants et actionnaires de diverses compagnies tentent de renverser ses dispositions, notamment celles concernant les tarifs. Toutefois, L. Gouin profite de l'appui d'Henri Bourassa pour rejeter la recommandation du comité de législation, soit celle d'obliger le respect des tarifs déterminés par les contrats<sup>44</sup>. Au cours de la même année, la Province regroupe les compagnies de tramway montréalaises et les place sous l'égide de la Commission des services. L'objectif de ce projet de loi est de régler les problèmes de transport en commun à Montréal. L'historien P. Dutil décrit la situation du transport montréalais en ces termes : « embrouillé par un ensemble complexe d'horaires incompatibles, de tarifs inégaux, de mauvaises répartitions des services et de problèmes constants de main-d'œuvre<sup>45</sup> ». Bien qu'il ne soit pas

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> DALO, 12/1, 17 mai 1909, dans <a href="http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-</a> reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090517, Assnat, page consultée le 27 août 2012.

41 Incluant aussi une évaluation de la qualité du service.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> DALO, 12/3, 15 février 1911, dans <u>http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-</u> reconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110215, Assnat, page consultée le 3 septembre 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ibid., Lomer Gouin affirme que cette clause fait référence à « l'utilisation de pare-chocs pour les tramways, de freins et d'autres dispositifs de ce genre ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ibid.: DALO, 12/3, 24 février 1911, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110215, Assnat, page consultée le 3 septembre 2012.

entièrement d'accord avec les dispositions, c'est encore le libéral progressiste Godfroy Langlois qui pilote le dépôt du projet de loi<sup>46</sup>. Le Premier ministre en fait la promotion en Chambre, mais son argumentaire ne nous permet pas de saisir sa pensée libérale avec cette importante loi. Nous constatons simplement que, à l'instar du cas du tramway de Verdun, il se montre favorable au regroupement ou au monopole dans le cadre du transport collectif.

#### 2.2 La poursuite de l'équilibre budgétaire

Il est un peu paradoxal de constater tout ce questionnement autour de la pensée politique de Lomer Gouin et des événements de 1905. En effet, son programme politique a été présenté en grande partie lors d'une conférence devant le Club libéral de la Partie Est, le 18 mai 1903. S'il y a eu changement de ton dans le probable progressisme de L. Gouin, celui-ci aurait dû se produire avant les événements qui vont le porter au pouvoir. Le contenu de son discours est publié en brochure la même année sous le nom de *Question actuelle*<sup>47</sup>. Le ministre des Travaux publics et de la Colonisation y dévoile en partie sa vision du fédéralisme canadien, et – ce qui nous intéresse ici – l'importance qu'il accorde à l'équilibre budgétaire.

Nous nous attarderons à sa vision du projet confédéral dans le troisième chapitre, mais il est toutefois très important de souligner que cette union ne devait pas mener, à ses yeux, à l'union législative. À l'idée que la Confédération de 1867 en fut une, « Cela n'est pas! Cela ne se peut pas! » répond-il fermement<sup>48</sup>. Le Canada devait engendrer la prospérité à l'ensemble de ses provinces : « le nouveau régime s'est imposé, d'un océan à l'autre, moins par les avantages qu'il apportait à une province en particulier que par les magnifiques promesses de bien-être matériel et moral qu'y trouvaient toutes les provinces<sup>49</sup> ». Toutefois, il constate que celles-ci doivent faire face à plus de dépenses que l'État fédéral. À son avis,

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Lomer Gouin, *Question actuelle : le remaniement des subsides fédéraux en faveur des provinces; développement d'un discours prononcé par l'Hon. M. Lomer Gouin à Montréal, le 18 mai 1903*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1903, 166 p. <sup>48</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ibid.

il est donc des plus importants de partager la taxe indirecte<sup>50</sup>. Dès lors, L. Gouin entreprend sa lutte pour le réajustement du subside fédéral à l'endroit des Provinces. Les sommes versées par Ottawa selon le calcul mis en place en 1867 ne suffisaient tout simplement plus. Comme il l'indique lui-même, les ministres bas-canadiens « trouvaient d'avance trop de bonheur à la contemplation de la lune de miel pour se donner l'ennui de scruter la dot<sup>51</sup> ». Il craint aussi ce sous-financement pour des raisons politiques, car celui-ci avantage l'État central et favorise donc l'établissement de l'union législative<sup>52</sup>. Quelques mois avant son discours, le ministre des Travaux publics et de la Colonisation avait mentionné devant l'Assemblée législative : « Tous les hommes sérieux doivent admettre que, pour tout pays progressif, l'augmentation de ses dépenses est une nécessité inévitable, une fatalité 53 ». Il maintient cette vision des choses en 1908, alors qu'il indique au début de la campagne électorale que « [p]ratiquer l'économie ne veut pas dire diminuer la dépense. La dépense doit nécessairement augmenter au fur et à mesure que la province se développe et que sa population s'accroît<sup>54</sup> ». Vers la fin de ses mandats, pour défendre l'emprunt de 20 000 000 \$ réalisé dans les buts d'instaurer et d'entretenir un système de voirie moderne dans la province, le Premier ministre est prêt à risquer le déséquilibre budgétaire, car les nouvelles routes engendrent des effets bénéfiques<sup>55</sup>. Néanmoins, à l'exception du cas spécifique des routes, L. Gouin ne fait pas adopter d'autres emprunts<sup>56</sup>.

Le réajustement du subside est alors le meilleur moyen à ses yeux pour augmenter les revenus des provinces et pour financer leurs projets ainsi que leurs infrastructures. Il ne croit alors pas à l'idée de faire un grand ménage dans la fonction publique pour faire des économies. Au contraire, il veut que l'État puisse se développer : « Loin de moi de prétendre que notre mode de gouvernement et de législation soit parfait, mais s'il y a une réponse à opérer, c'est peut-être moins la suppression d'un grand nombre de traitements que

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> *Ibid.*, p. 66-67.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> *DALQ*, 10/3, 2 mars 1903, p. 44-45.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Lomer Gouin, *Politique provinciale : discours-programme prononcé par l'honorable M. Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, au Monument national, à Montréal, à l'ouverture de la campagne électorale, le 19 mai 1908*, [s. l., s. n.], 1908, p. 11.

<sup>55</sup> Lomer Gouin, Politique provinciale. Discours-programme prononcé par l'Honorable Sir Lomer Gouin. K.C.M.G. Premier ministre de la Province de Québec. Au Théâtre Impérial, à Québec, à l'ouverture de la campagne électorale, le 9 juin 1919, [s. l., s. n.], 1919, p. 6-7.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> B. Weilbrenner, *loc. cit.*, p. 48-49.

le proportionnement [sic] des traitements à l'importance des offices, afin que tous nos fonctionnaires, du plus élevé au plus modeste, puissent supporter sans trop de peine le coût toujours croissant de l'existence<sup>57</sup> ». Il présente par la suite plusieurs thèmes pour soutenir son argumentaire sur le sous-financement : la hausse de la criminalité, l'immigration, la justice, les écoles de réforme, l'instruction publique, les asiles et hôpitaux, l'agriculture, les travaux publics, les lois ouvrières, la colonisation, etc<sup>58</sup>. Au-delà de tout cela, il craint aussi l'établissement d'un impôt ou d'une taxe directe : « Les subventions organiques devaient nous mettre pour toujours à l'abri de la taxe directe<sup>59</sup> ». À son avis, les Canadiens, « comme tous les autres peuples<sup>60</sup> » ne veulent rien savoir de l'imposition. Prenant l'exemple de l'augmentation de l'impôt pour les compagnies de chemin de fer, il craint la paralysie du commerce, ne serait-ce que de manière temporaire<sup>61</sup>.

Il est difficile de trouver des traces de cette conception économique de L. Gouin avant 1903. Un seul exemple peut être invoqué : lors d'un débat concernant l'agrandissement du marché Bonsecours en 1898. Le député H.-B. Rainville s'oppose alors au projet, « la situation financière de la cité [étant] trop mauvaise pour y ajouter d'autres obligations<sup>62</sup> ». Pour le député de Montréal nº 2, il faut plutôt permettre à la Ville de Montréal de faire cet emprunt, prétextant des avantages qui ne sont pas décrits<sup>63</sup>. Son passage de ministre de la Colonisation et des Travaux publics à celui de Premier ministre indique bien sa pensée relative à l'équilibre budgétaire, un équilibre qui tient compte de l'augmentation des dépenses provinciales et de la nécessité de mettre sur pied une fonction publique efficace<sup>64</sup>. Au cours de la session de 1901, il présente à l'Assemblée législative le projet de loi 5, dont le but est de réduire le nombre de ministères de sept à six. Celui de la Colonisation et des Mines se voit alors scindé en deux : la première partie est intégrée au

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> L. Gouin, *Question actuelle*, p. 35-36. Plus loin, il ajoute : « Extravagants, nous l'avons été pour le bien public, pour la justice, pour la liberté. Admettons même, pour un moment, que nous l'avons été en des matières où une plus grande économie aurait été non seulement sage, mais nécessaire: n'avons-nous pas accepté toutes les conséquences de nos fautes, sous une forme d'augmentation d'impôts? » (*Ibid*, p. 60).

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> *Ibid.*, p. 70

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>62</sup> DALQ, 9/1, 4 janvier 1898, p. 255.

<sup>63</sup> Ihid.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Dans *Question actuelle*, Lomer Gouin note qu'en 1901 le gouvernement québécois a dépensé 28 cents par tête et affirme que ce dernier aurait dépensé deux fois plus, si les recettes gouvernementales l'avaient permis (L. Gouin, *Question actuelle*, p. 38).

ministère des Travaux publics, alors que la seconde rejoint celui des Terres. Défendant le projet de loi, L. Gouin affirme que celle-ci « comporte l'avantage de réduire les dépenses du gouvernement<sup>65</sup> » et constitue « une mesure qui se recommande au point de vue de l'économie comme de l'efficacité du service public<sup>66</sup> ». Il croit même que la création d'un « département » de la Colonisation en 1897 a été une erreur et souligne que celui des Travaux publics « dans le moment [...] à peu de choses à faire<sup>67</sup> ». Près de deux mois après sa prise du pouvoir en 1905, le nouveau premier ministre décide de revenir à la situation de 1901, bien que les ministères aient maintenant de nouvelles dénominations : celles de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries; des Terres et Forêts; ainsi que des Travaux publics et du Travail. Pour justifier ce changement, il note que l'amélioration de l'efficacité « compensera amplement pour les coûts supplémentaires <sup>68</sup> ». Alors que quatre ans auparavant il jugeait que ce ministère peu occupé, il souhaite plutôt en 1905 libérer les Travaux publics de l'administration de la Colonisation, car il constate la croissance de la classe ouvrière. Il en profite aussi pour mettre en place son œuvre scolaire et professionnelle : « La classe ouvrière mérite une sollicitude toute particulière, à cause de son importance toujours croissante. C'est pour lui rendre justice que le ministère des Travaux publics comprendra à l'avenir le département du travail et s'occupera des écoles des arts et métiers qui auparavant étaient rattachées au département de l'Agriculture<sup>69</sup> ».

L. Gouin défend aussi une politique que son beau-père, Honoré Mercier, avait soutenue à l'époque. Dans une soirée organisée par le Club National pour fêter la victoire du Parti national, H. Mercier avait justement dénoncé le 2 juillet 1890, ce subside fédéral qui ne bougeait pas. Son discours ressemble beaucoup à celui que son gendre allait tenir près d'une décennie plus tard<sup>70</sup>. Lorsque Lomer Gouin réussit à obtenir le réajustement des subsides avec l'aide de ses autres homologues provinciaux les journaux libéraux n'hésitent

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> DALQ, 10/1, 18 mars 1901, p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> DALQ, 10/1, 20 mars 1901, p. 221.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> DALQ, 11/1, 19 mai 1905, p. 367.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> *Ibid.* Lomer Gouin constate aussi un accroissement du travail au ministère des Terres de la couronne. Il va jusqu'à donner raison à l'ancien chef de l'Opposition, Edmund Flynn, qui lui donnait la réplique en 1901!

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. VI, *Les Nationaux*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 39.

pas à faire du gendre, le successeur du beau-père pour la cause de l'autonomie provinciale<sup>71</sup>.

Une fois au pouvoir, Lomer Gouin se fait d'ailleurs insistant auprès de Wilfrid Laurier pour obtenir ce réajustement. Le premier ministre canadien finit par céder et convoque une réunion des chefs de gouvernements provinciaux, le 8 octobre 1906. Indice de son importance dans ce dossier, l'ancien gendre de L. Gouin est désigné comme président de la rencontre<sup>72</sup>. La victoire n'est pas immédiate pour lui, mais cet événement permet d'enclencher un processus qui mène en 1908 aux réajustements tant souhaités. L'historienne Frances Caissie estime ainsi les gains du Québec : « le réajustement [...] augmente le revenu de la province de plus d'un demi-million de dollars. En effet, le montant fixe de 70 000 \$ compris dans le "subside" fédéral devient 240 000 \$. De plus, la subvention de 0.80 \$ par habitant qui était basée sur le recensement de 1861 sera dorénavant réajustable [sic] à tous les recensements décennaux<sup>73</sup> ». Il faut aussi souligner que la détermination du premier ministre québécois a réussi à surmonter la relation difficile qu'il entretient avec W. Laurier – un ami de Simon-Napoléon Parent – au cours de ses premières années au pouvoir<sup>74</sup>. Malgré cette victoire, L. Gouin n'en reste pas là. Lors de la conférence interprovinciale de 1913, il répète ses arguments de 1903 concernant l'attribution constitutionnelle des droits de douanes et d'accise à Ottawa. En conséquence, les représentants provinciaux réclament alors, selon R. Rumilly, « une subvention additionnelle égale à dix pour cent du revenu de la douane et des contributions indirectes<sup>75</sup> ». Lorsque la Saskatchewan et l'Alberta réclament en novembre 1918 la rétrocession par

-

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Richard Jones, « Gouin, sir Lomer », dans Ramsay Cook, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XV, *de 1921* à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005 p. 462.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> DALQ, 11/2, 8 mars 1906, p. 412-414; Fonds Sir-Wilfrid-Laurier, BAnQ, ZC12, vol. 89, p. 100298-100299, 103540-103542, 104372-104374, 112416a, 122082; Réal Bélanger, Wilfrid Laurier, Québec / Montréal, Les Presses de l'Université Laval / Les Entreprises Radio-Canada, 1986p. 323-324; Frances Caissie, « Faits marquants de la onzième législature (1905-1908) », dans Débats de l'Assemblée législative du Québec, 11e législature, 11e session, 1905, Québec, Assemblée nationale, 1985. p. XV. Robert Rumilly souligne aussi que Rodolphe Lemieux, le fidèle ami de Lomer Gouin, s'est fait le porte-parole des revendications provinciales au sujet du réajustement à la Chambre des Communes, le 18 mai 1903 (Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. X, I. Tarte, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.], p. 202). Il obtient aussi un appui de la part d'Henri Bourassa sur cette question (Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. XI, S.-N. Parent, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.], p. 80-81).

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> F. Caissie, *loc. cit.*, p. XV.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> H. Blair Neatby, *Laurier and a Liberal Quebec*, Toronto, McClelland and Stewart, 1973, p. 173-174; R. Bélanger, *op. cit.*, p. 450.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XVIII, *Le Règlement 17*, Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.], p. 115-116.

Ottawa des ressources naturelles sous leur administration, tout en conservant le subside fédéral offert en contrepartie en 1905, le Québec fait partie des six provinces qui ne s'opposent pas à cette demande. Dans un même temps, ces provinces réclament également une augmentation proportionnelle des subventions du Dominion<sup>76</sup>.

Pour L. Gouin, cette question d'équilibre budgétaire apparaît un enjeu assurant le progrès. Des exemples peuvent être invoqués à l'appui de cette interprétation. Par souci d'économie et en respectant une vieille promesse libérale, G. Langlois réclame en 1907 que la Province cesse d'entretenir la résidence du lieutenant-gouverneur québécois au Bois de Coulogne. Dans sa réponse au député, le Premier ministre souligne entre autres choses que le Québec s'humilierait devant les autres provinces et devant le pays, alors que les Québécois, à la veille d'obtenir le réajustement du subside fédéral, sont dorénavant « entrés dans l'ère permanente des surplus<sup>77</sup> ». Lomer Gouin utilise une expression semblable en 1909, en soulignant que la session parlementaire se terminant a probablement été « la plus agréable pour le parti libéral<sup>78</sup> ». À ses dires, cette situation découle de l'augmentation du subside. Les libéraux peuvent dire aux électeurs « que l'équilibre financier de notre province est assuré d'une manière permanente<sup>79</sup> ». Bien sûr, lors de l'élection de 1908, le chef libéral québécois ne se gêne pas pour vanter l'action de son administration qui a été la première à réclamer « efficacement<sup>80</sup> » le fameux réajustement.

Si L. Gouin craint quelque peu en 1903 les dangers d'une union législative, certains de ses arguments en faveur de la Confédération lors de la motion Françoeur<sup>81</sup> indiquent que ces doutes sont loin derrière lui, malgré la situation difficile des Canadiens français à l'extérieur du Québec – situation qu'il relativise, par ailleurs. Sans parler du réajustement

7

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XXIII, *L'armistice*, Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.], p. 129-130. <sup>77</sup> *DALQ*, 11/3, 21 février 1907, p. 212-216. Le discours du Trône de 1906 prêche encore par prudence : « Je vous engage, cependant, à étudier attentivement la situation financière. Cette étude vous convaincra qu'il incombe au gouvernement de pratiquer l'économie et d'augmenter les revenus » (*DALQ*, 11/2, 18 janvier 1906, p. 5).

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> « Splendide manifestation libérale », *Le Canada*, 2 juin 1909, p. 10.

<sup>80</sup> L. Gouin, *Politique provinciale* [...] 1908, p. 10. Il y prend bien sûr le soin de souligner les efforts de Wilfrid Laurier.

81 Le contenu de la motion Francoeur, du nom de son proposeur Joseph-Napoléon Francoeur, député libéral de Lotbinière, se lisait ainsi : « Que cette Chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada ». Elle avait été déposée au moment des crises de la conscription et du règlement XVII. Voir René Castonguay, *La motion Francœur (1917-1918)*, M. A. (histoire), Université de Montréal, 1989,137 f. et « Un bluff politique. La motion Francœur 1917 », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, 53 (1998), p. 22-24.

du subside, le fait qu'Ottawa n'ait pas empêché le développement industriel, agricole, commercial et municipal suffit à excuser certains sujets en litige. Alors qu'il dénonçait le manque d'argent pour développer certains domaines dans Question actuelle, il souligne tous les coûts que l'union confédérale permet d'économiser lors des échanges en Chambre sur la fameuse motion:

Enfermés comme nous le sommes, sans accès à la mer pendant tous les mois d'hiver, dans quelle position serions-nous? Comment pourrions-nous défendre notre immense frontière? Nous serions soumis aux tarifs des provinces-sœurs qui seraient contre nous. Quels seraient les tarifs douaniers des provinces avec lesquelles nous commerçons aujourd'hui librement?

Quelle part de la dette nationale nous faudrait-il assumer? Comment paierionsnous la dette qui nous tomberait sur les épaules? Nous serions contraints de prendre part à la dette fédérale, comme nous avons été contraints de prendre part à celle du C.N.R., malgré que nous ayons tenté d'éviter cela. Enfin, dans quelle position seraient les nôtres en dehors du Québec?

Qu'avons-nous eu jusqu'à maintenant? Nous n'avons souffert de rien. Il est vrai que notre province a été trop souvent l'objet d'injustes attaques et que l'on ne nous a guère ménagé les injures. Mais est-ce que tout cela serait suffisant pour nous justifier de demander la rupture d'un pacte qui nous a permis d'obtenir les résultats dont je vous donnais tout à l'heure un résumé<sup>82</sup>?

Six ans auparavant, soit en avril 1912, L. Gouin avait eu l'occasion de souligner les mérites de sa politique budgétaire. Sous l'égide de son gouvernement, clame-t-il, le Québec a vu le subside fédéral qui lui était versé être augmenté. De plus, la Province annexe l'Ungava et ses importantes richesses naturelles. Lors d'une grande manifestation libérale, Lomer Gouin ne peut cacher son contentement : « Et Dieu merci, nous pouvons dire avec fierté que notre bonne vieille province que l'on a tant décriée, est maintenant riche : elle est la seule de toutes les provinces qui n'emprunte pas et qui paie sa dette<sup>83</sup> ». Avec cette envolée, le Premier ministre souligne ainsi l'importance accordée à l'équilibre budgétaire et à l'entrée des recettes.

#### 2.3 Territoire et ressources naturelles

<sup>82</sup> DALQ, 14/2, 23 janvier 1918, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd14l2se/index/seance.asp?se=180123, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

83 « Une magnifique démonstration libérale », Le Canada, 16 avril 1912, p. 3.

L'exploitation des ressources naturelles est au fondement du développement industriel du Québec au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>. Les analystes sont nombreux à constater la volonté de Lomer Gouin comme chef du gouvernement, de les mettre en valeur, en laissant le plus de marge de manœuvre possible aux investisseurs<sup>85</sup>. Comment cette conception du développement a-t-elle évolué chez L. Gouin de ses débuts en politique jusqu'en 1920? Sa volonté d'exploiter les ressources naturelles est plus ou moins affirmée lors de l'élection fédérale de 1891, de même que pour les années parlementaires précédentes à son arrivée à la tête du gouvernement. Au cours des années 1900, sa position évolue néanmoins. La question de l'Ungava, annexé au territoire de la province de Québec en 1912, nous incite toutefois à penser que, pour Lomer Gouin, cet enjeu était en fait celui de l'exploitation maximale du territoire. Lors d'un discours électoral de 1919, il présente bien cette conception, alors qu'il est sur le point de mettre fin à sa carrière provinciale :

Il n'y a pas de pays au monde qui se prête plus avantageusement à l'industrie que la province de Québec. Nous avons pour nous la matière en abondance, nous avons l'énergie électrique à profusion, nous avons un climat qui, pour le rendement de l'ouvrier, ne saurait se comparer au climat des pays chauds nous avons une population industrieuse et laborieuse, nous avons des voies de communication de plus en plus nombreuses tant sur terre que par eau, nous avons l'inestimable avantage de posséder, à plusieurs centaines de milles à l'intérieur des terres, des ports de mer aussi importants et ainsi faciles d'accès que ceux de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal<sup>86</sup>.

Nous pensons que l'exploitation des richesses naturelles pour L. Gouin représentait davantage qu'une hausse des revenus pour la Province de Québec, car celle-ci pouvait aussi permettre un meilleur développement du citoyen et de divers secteurs de l'économie québécoise. En effet, ces nouvelles industries allaient exiger des routes, qui permettraient une meilleure occupation du territoire et le développement de nouvelles régions. Elles allaient permettre aux agriculteurs d'obtenir un plus grand marché pour leurs produits. Pour répondre aux défis industriels qui devraient en découler, il faudrait offrir aux Québécois la formation professionnelle nécessaire, qui leur permettrait de monter dans l'échelle sociale.

-

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 399.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> *Ibid.*, p. 645; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XXIII, p. 15; B. Weilbrenner, *loc. cit.*, p. 51-53; R. Jones, *loc. cit.*, p. 463; John Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 272-273.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> L. Gouin, *Politique provinciale* [...] 9 juin 1919, p. 33.

La croissance des revenus dans le cadre d'un contrôle des dépenses était primordiale pour L. Gouin afin de réaliser ses divers projets. À cette fin, il obtient d'abord un réajustement du subside fédéral et négocie l'annexion du territoire de l'Ungava, ce qui fait presque doubler le territoire de la province. Ce dernier sujet est d'ailleurs mentionné dans les différents discours de Trône de 1907 à 1910. Dans les débats suivant celui de 1909, le Premier ministre mentionne que l'« Ungava est un territoire aussi grand que la province de Québec et, ce qui est mieux, très riche<sup>87</sup> ». Notant que ces nouvelles terres ne sont pas arables, il décrit en ces termes les richesses auxquelles il songe :

Peut-être impropre à la culture, l'Ungava contient des richesses considérables en minéraux, en bois, en pouvoirs d'eau, en gibier, en grands lacs et en poisson. Le bois seul serait un motif suffisant pour nous justifier d'annexer ce territoire; les richesses minières ou les ressources hydrauliques le seraient également. C'est une occasion inouïe qui s'offre pour l'avenir de la province. La province de Québec ne sera jamais assez grande, jamais trop grande [...]<sup>88</sup>.

Avec l'augmentation substantielle des revenus de la province en 1908 et celle de son territoire, Lomer Gouin possède en 1912 les outils nécessaires pour parvenir à développer le Québec à long terme.

Comme en témoigne sa participation ultérieure à de nombreux conseils d'administration, Lomer Gouin est l'un de ceux pour qui le développement du Québec passe par l'exploitation de ses ressources naturelles grâce aux grandes entreprises. Nous l'avons vu avec l'importance qu'il accorde à la qualité et au succès des hommes d'entreprise dans le cadre d'un marché libre, un marché juste – selon ses critères – pour tous les citoyens. Il n'exclut pas une intervention plus soutenue de l'État, mais n'opte jamais pour la solution de la nationalisation.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> DALQ, 12/1, 4 mars 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090304">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090304</a>, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

<sup>88</sup> Ibid, 12/1, 27 avril 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/<a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/</a>

<sup>\*\*</sup> *Ibid*, 12/1, 27 avril 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090427, *Assnat*, page consultée le 26 février 2013.">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090427, *Assnat*, page consultée le 26 février 2013.</a>

Pour L. Gouin, l'exploitation des ressources naturelles représente aussi un développement territorial. Lors de la session de 1910, il rappelle que c'est l'exploitation de l'hydroélectricité qui a permis la naissance de villes comme celle de Grand-Mère, Shawinigan et La Tuque<sup>89</sup>. La naissance de ces villes justifie même à ses yeux la vente des « pouvoirs d'eau » par son gouvernement, puisqu'ils sont devenus « des sources de vie » 90. L'historien Claude Bellavance explique bien comment cette conception décline à partir de 1910. La Province remet alors en question la liberté du marché dans ce secteur et commence à s'interroger sur l'inventaire de ses ressources hydrauliques. Le recours au bail emphytéotique devient obligatoire à partir de cette même année et la Commission des eaux courantes est instaurée 92. L'État québécois affirme ainsi une volonté de gestion de ses ressources, sans toutefois s'occuper de sa production et de sa distribution. Cette solution est mitoyenne, car l'État s'assure de revenus auxquels il a droit, tout en ne devenant pas un concurrent des entrepreneurs privés.

La pensée de Lomer Gouin évolue aussi par rapport à la question de l'imposition d'un embargo sur le bois. L'embargo favoriserait sa transformation au Québec plutôt que de l'exporter aux États-Unis. Cette option est l'un des principaux éléments à caractère économique de la mouvance nationaliste. L. Gouin affirme en 1908 de ne pas avoir d'opinion sur ce sujet, bien qu'il ne soit pas entiché à l'idée d'imposer un tel droit. À son avis, les « prétentions » des nationalistes sont « fort discutables ». Il préfère donc attendre qu'Ottawa établisse une commission, car il ne croit pas que l'ordre de gouvernement provincial puisse agir à sa guise dans ce dossier <sup>93</sup>. Lors de la campagne électorale de la même année, il affirme même que les États-Unis n'importent pas une quantité si grande de bois de pulpe provenant des terres de la couronne. Ce faisant, il rappelle, comme il l'avait fait en Chambre, qu'il ne peut intervenir en ce qui concerne les domaines privés, qui sont

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> *Ibid.*, 12/2, 16 mars 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1212se/index/seance.asp?se=100316">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1212se/index/seance.asp?se=100316</a>, *Assnat*, page consultée le 26 février 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> *Ibid.*, 12/3, 12 avril 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100412">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100412</a>, *Assnat*, page consultée le 26 février 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Claude Bellavance, « L'État, la "houille blanche" et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51/4 (1998), p. 487-520. <sup>92</sup> *Ibid.*, p. 510.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> DALQ, 11/4, 5 mars 1908, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1114se/index/seance.asp?se=080305">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1114se/index/seance.asp?se=080305</a>, Assnat, page consultée 26 février 2013.

de compétence fédérale vu l'imposition du droit de douane<sup>94</sup>. Enfin, le gouvernement Gouin impose en 1910 un embargo sur le bois de pulpe. Le Premier ministre explique ce changement de politique par la prudence affichée par les libéraux, qui y sont venus après une réflexion mûre et favorable :

Le gouvernement libéral, qui ne fait jamais les choses à la légère, ne s'est pas lancé, contrairement au système nationaliste, tête baissée dans une politique qui pouvait être grosse de conséquence. Selon leur habitude, les libéraux ont réfléchi avant d'agir. Ils ont posé des points d'interrogation. Ils se sont demandé si c'était bien dans l'intérêt de l'industrie forestière et si c'était dans l'intérêt et de la classe ouvrière. Après mûre réflexion, le gouvernement libéral a décidé de faire l'essai de cette politique<sup>95</sup>.

L'année suivante, il n'hésite pas à défendre cette mesure malgré le mouvement de protestation dans l'industrie américaine, en constatant les effets bénéfiques pour l'économie québécoise et les faibles réserves en bois encore disponibles chez le voisin du Sud. L'embargo est même élargi en 1914 au bois provenant des terres concédées aux compagnies ferroviaires<sup>96</sup>. Lors de la campagne de 1919, il réaffirme qu'une telle mesure permettrait au Québec de devenir le « centre le plus important du monde entier pour la fabrication de papier<sup>97</sup> ».

Vu sa préférence pour l'industrialisation, il serait peut-être justifié de penser que Lomer Gouin ne prête que peu d'importance à la colonisation. En fait, étant donné son intérêt pour l'Abitibi, il accorde une certaine importance à l'occupation du territoire. Toutefois, contrairement aux clérico-nationalistes, le chef libéral ne cherche pas à coloniser au nom d'une mission providentielle. À l'image des villes issues de l'exploitation de la « houille blanche », il souhaite probablement voir de nouvelles villes, de nouvelles paroisses apparaître sur le territoire pour profiter d'une exploitation maximale de ses ressources. Comme le montrent le cas de l'Abitibi et sa politique de *bons chemins*, les

-

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> L. Gouin, *Politique provinciale* [...] 1908, p. 9.

<sup>95</sup> DALQ, 12/2, 3 mai 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100503">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100503</a>, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

96 Ibid., 12/3, 10 mars 1911, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-</a>

Tibid., 12/3, 10 mars 1911, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110310">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110310</a>, Assnat, page consultée le 26 février 2013; Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. XIV, Lomer Gouin, Montréal, Bernard Valiquette, [s.d.], p. 83; R. Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. XVIII, p. 211; P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 416.

The seconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110310, Assnat, page consultée le 26 février 2013; Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. XVIII, p. 211; P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, op. cit., p. 416.

nouveaux centres de colonisation doivent d'abord pouvoir être reliés au reste de la province. En 1903, alors qu'il est ministre de la Colonisation, il explique que le rôle de son ministère « se résume à ouvrir des routes, construire des ponts et entretenir les chemins de fer qui ont été faits<sup>98</sup> ». Dans le cas abitibien, il est question à plusieurs reprises de son souhait de la construction d'un chemin de fer. Il en fait une première mention en 1905, dans une correspondance avec le premier ministre fédéral, Wilfrid Laurier. L. Gouin tente alors de convaincre ce dernier du potentiel de l'Abitibi, tout en soulignant l'un de ses principaux leitmotivs politiques, soit de pouvoir rivaliser avec l'Ontario, dans ce cas, pour le défrichement de la région<sup>99</sup>. Ses espoirs restent un projet puisqu'il en parle à nouveau lors de son dernier discours du Trône, en 1919<sup>100</sup>.

Ce projet, il le soutient nettement en 1912. Lors de la dernière session avant une nouvelle campagne électorale, Lomer Gouin voit le Québec faire l'annexion de l'Ungava, ce qui ouvre de nouvelles possibilités économiques et colonisatrices. Il espère alors pouvoir compter sur la réalisation de la promesse du président du Canadien Pacifique, et construire le fameux chemin de fer vers le Témiscamingue. L'ouverture d'une voie ferrée par le Canadian Northern Railway dans cette région en 1910 a permis d'y encourager la colonisation, mais n'a toutefois pas facilité l'accès et l'exploitation des ressources naturelles<sup>101</sup>. Lors de l'adresse au discours du Trône, il constate que « la locomotive est le plus puissant agent de colonisation », mais que « les immenses étendues de terres situées au nord du lac Saint-Jean, de La Tuque, du mont Laurier, de Maniwaki et du pied du lac Témiscamingue<sup>102</sup> » ne sont desservies par aucune voie ferrée, et ce, pendant que l'Ontario possède le double de voies ferrées et continue d'en construire<sup>103</sup>. S'il songe à y détourner l'émigration canadienne-française, L. Gouin pense aussi à des possibilités plus commerciales : faire transiter les produits de la baie d'Hudson ainsi que le blé de l'Ouest, à

<sup>98 «</sup> Notre système de colonisation », La Patrie, 8 octobre 1903, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Lettre de Lomer Gouin à Wilfrid Laurier, 7 juillet 1905, fonds Sir-Wilfrid-Laurier, BAnQ, ZC12, vol. 88, p. 99438.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> DALQ, 15/1, 10 décembre 1919, dans <a href="http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-</a>

reconstitues/rd1511se/index/seance.asp?se=191210, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

J. Dickinson et B. Young, op. cit., p. 286; Andréanne Lebrun, « Le chemin de fer dans la région de Rouyn et Noranda. Un enjeu pour le contrôle du Nord-Ouest québécois », Cap-aux-diamants, 112 (hiver 2013), p. 5.

<sup>102</sup> Ibid., 12/4, 10 janvier 1912, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd12l4se/index/seance.asp?se=120110, Assnat, page consultée le 26 février 2013. 103 Ibid.

l'embouchure de la rivière Nottaway<sup>104</sup>. Il y voit donc une belle occasion d'affaires et des possibilités pour le développement de la province. L'objectif de l'équilibre budgétaire semble toutefois avoir retenu les efforts de son gouvernement pour la poursuite de ce projet d'infrastructure, d'autant plus qu'il souhaite une aide du fédéral<sup>105</sup>. Par la suite, il relance en 1919 le projet de construire ce chemin de fer par la Province, dans le but de favoriser la colonisation vers cet « immense grenier 106 ».

Dans la même veine, L. Gouin entretient une certaine préoccupation à l'endroit de l'agriculture. Il note en 1907 que ce qui prime pour ce secteur, ainsi que pour le développement des campagnes, c'est la construction des « bons chemins » :

Les bons chemins [sic], c'est la route qui permet au cultivateur, en n'importe qu'elle saison de l'année, d'écouler les produits de sa ferme, de livrer sa récolte aux débarcadères des chemins de fer ou des compagnies de navigation; c'est la route qui le rapproche de la beurrerie ou de la fromagerie, du magasin, du village, de l'église et de l'école. Le bon chemin, c'est la nécessité de la ville agricole, c'est la condition essentielle du succès de l'agriculture 107.

Ses gouvernements mettent en place certaines mesures, entre 1907 et 1911, pour encourager la construction de routes, de même que leur entretien, mais ces mesures remportent peu de succès 108. Lors des débats entourant leur mise en place, L. Gouin se montre clairement contre une intervention étatique trop forte. Il préfère encourager des mesures locales, comme celles qu'il a pu voir dans les Cantons de l'Est. Sa politique consiste alors à encourager les municipalités, dans le respect de leur autonomie, à investir elles-mêmes dans le développement routier: «il s'agit [...] de persuader et non d'imposer<sup>109</sup> ». Le Premier ministre préfère offrir des « gratifications » à celles qui veulent bien participer au mouvement.

<sup>105</sup> Ibid., 12/4, 26 mars 1912, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l4se/index/seance.asp?se=120326, Assnat, page consultée le 26 février 2013; DALQ, 12/4, 2 avril 1912, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1214se/index/seance.asp?se=120402, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> L. Gouin, *Politique provinciale* [...] 9 juin 1919, p. 30.

<sup>107</sup> Lomer Gouin, Résumé d'un discours prononcé par l'honorable M. Lomer Gouin, Premier ministre de la province de

Québec, à Saint-Eustache, le 11 août 1907, [s. l., s. n.], 1907, p. 20.

Tos James Iain Gow, Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 108.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> DALO, 11/3, 7 février 1907, p. 138.

Lors du discours du Trône de 1911, il constate que ces mesures ne suffisent pas et que le gouvernement doit mettre davantage la main à la pâte : « Bien que les cultivateurs soient prospères, il est indéniable que le mauvais état de nos routes carrossables est un sérieux obstacle au progrès de l'agriculture. Les encouragements que le gouvernement accorde depuis quelques années à l'amélioration de la voirie rurale sont de plus en plus appréciés et le moment paraît venu de donner un élan définitif à cette politique 110 ». Dans le discours du Trône de l'année suivante, L. Gouin baisse les bras et constate la nécessité d'accroître la participation de l'État, en proposant une nouvelle orientation de sa politique : « Mon gouvernement 111 est néanmoins d'avis que la campagne qu'il a inaugurée en faveur du perfectionnement de nos voies de communication recevrait une impulsion nouvelle s'il venait en aide aux municipalités qui empruntent pour améliorer leurs chemins carrossables<sup>112</sup> ». Grand partisan de l'équilibre budgétaire, L. Gouin accepte alors de procéder à l'emprunt d'une somme de 10 millions \$ pour mettre en place un programme où l'État provincial, conjointement avec les municipalités, se lance dans la construction et l'entretien des routes 113. De plus, un ministère de la Voirie est finalement créé en 1913, ce qui tend à montrer que ce renouvellement de l'intervention étatique était bien là pour rester. Le montant est même doublé en 1916, alors que de plus en plus d'automobiles circulent sur les artères routières québécoises<sup>114</sup>. Il affirme aussi en 1919 que cette politique de ses gouvernements était d'abord et avant tout faite pour les cultivateurs, en relevant que tous en profitent<sup>115</sup>. Au même moment, il indique clairement sa vision libérale de l'agriculture :

[N]ous avons [...] le devoir de faire de l'agriculture une industrie qui ait sa grande entrée dans le commerce. Pour atteindre ces divers buts, entre autres moyens, la multiplication et l'amélioration des voies de communication s'imposent. Le développement des voies de communication augmente les relations commerciales, facilite les relations sociales, attache le cultivateur à la

<sup>110</sup> DALQ, 12/3, 10 janvier 1911, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd1213se/index/seance.asp?se=110110, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

La forme possessive ne renvoie pas ici à la personne du Premier ministre, mais bien à celui du lieutenant-gouverneur. Nous pouvons néanmoins présumer qu'il s'agit de la volonté de L. Gouin.

<sup>112</sup> DALO, 12/4, 9 janvier 1912, dans http://www.assnat.gc.ca/archives/Debats-

reconstitues/rd1214se/index/seance.asp?se=120109, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

Gilles Gallichan, « Introduction historique », DALQ, 12/4 (1912), dans http://www.assnat.qc.ca/archives/Debatsreconstitues/rd12l4se/intro.html, Assnat, page consultée le 13 décembre 2012.

Gilles Gallichan, « Introduction historique », DALQ, 14/1 (1916), dans http://www.assnat.gc.ca/archives/Debatsreconstitues/rd12l4se/intro.html, Assnat, page consultée le 13 décembre 2012. Lomer Gouin entrevoyait déjà cette augmentation dès la mise en œuvre du programme en 1912 : « Si les municipalités empruntent pour plus de \$10 000 000, le gouvernement ira jusqu'à \$20 000 000. S'il faut que nous dépensions \$20 000 000 pour l'amélioration de notre voirie, nous sommes prêts à faire cette dépense. » (DALO, 12/4, 20 mars 1912, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l4se/index/seance.asp?se=120320, Assnat, page consultée le 26 février 2013).

115 L. Gouin, Politique provinciale [...] 9 juin 1919, p. 19.

terre et rapproche le colon de l'église, de l'école, du médecin du marchand et [...] l'empêche de vivre dans un isolement qui n'offre que des inconvénients<sup>116</sup>.

Bien que son objectif soit toujours resté le même, il adopte malgré tout dans ce dossier une attitude très modérée au sujet de la participation de l'État. S'il n'hésite pas à insérer l'élément patriotique dans ses discours sur le secteur agricole, il envisage néanmoins son développement toujours sous cette attitude d'homme d'affaires.

L'éclatement de la Première Guerre mondiale vient accroître l'intérêt de Lomer Gouin en matière d'agriculture, et ce, autant pour des raisons économiques que sociales. En 1917, il fait remarquer à la Chambre que le conflit mondial a permis un développement de l'agriculture québécoise et une augmentation du nombre de colons, ce qui correspond à un souhait du gouvernement<sup>117</sup>. Admirateur des grands industriels et financiers, le Premier ministre explique en 1919 l'intérêt renouvelé de son gouvernement pour l'agriculture et la colonisation. Il souhaite alors une diminution des coûts des produits alimentaires, mais aussi la libération des villes d'un excédent d'ouvriers : « Est-il nécessaire d'ajouter que, en augmentant notre production agricole, nous contribuerons à diminuer, dans une certaine mesure, le coût des articles d'alimentation indispensables à la vie et, du même coup, nous apporterions un remède au maladie dont souffre la classe ouvrière et qui est sans doute la principale raison des grèves qui paralysent notre production industrielle<sup>118</sup> ». Bien sûr, la question du marché n'est jamais bien loin, car il rappelle aussi que les « produits agricoles ont un marché infini ». Cet aspect n'est pas négligeable pour lui, qui songe alors au remboursement de la dette engendrée par l'effort de guerre 119.

#### 2.3.1 Les « Sauvages » ou ceux qui ne peuvent être propriétaires

Le discours de Lomer Gouin sur les Autochtones nous informe beaucoup sur sa pensée libérale. En fait, sa représentation des Amérindiens constitue presque un cas type

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>117</sup> DALQ, 14/2, 5 décembre 1917, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd14l2se/index/seance.asp?se=171205, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

118 L. Gouin, Politique provinciale [...] 9 juin 1919, p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> *Ibid.*, p. 30.

des définitions du libéralisme selon l'historienne Fernande Roy, et du « liberal order framework » selon l'historien Ian McKay. Ceux-ci ont souligné l'importance de la propriété et de l'individu dans l'idéologie libérale 120. Devant la North American Fish and Game Protective Association, Lomer Gouin souligne en 1911 avec admiration la culture de préservation des Autochtones nord-américains. Il note même la réussite de celle-ci, malgré l'absence de mesures coercitives : « The aboriginal inhabitants of North America carefully preserved the wild life of their happy hunting grounds without any of the restrictions of penal legislation that use so essential to the protection of fish and game from the *destructive propensities of the white man*<sup>121</sup> ».

Toutefois, il se montre beaucoup plus méprisant à leur égard à d'autres occasions. Ainsi, au sujet de l'aide gouvernementale pour l'organisation du 300<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec, le Premier ministre note en 1908 que ces célébrations ont pour but de souligner la fondation du poste de Samuel de Champlain, mais aussi « de l'établissement de la civilisation sur les bords du fleuve Saint-Laurent<sup>122</sup> ». Lors des négociations qui ont mené à la cession de l'Ungava à la province de Québec en 1912, l'un des points majeurs était celui des droits des autochtones, que L. Gouin nomme constamment comme il était d'usage à l'époque, sous l'appellation de « sauvages ». Le Dominion du Canada souhaitait que, préalablement à la cession, Québec signe un traité avec les Amérindiens vivant sur le territoire appelé à être cédé. Cette disposition ne plaît pas au premier ministre québécois qui considère que c'était accorder « une importance trop considérable aux droits de propriété<sup>123</sup> » des Autochtones du Nord. Il préfère se fonder sur le jugement du chancelier sir John Alexander Boyd, de l'Ontario, qui affirmait « que les sauvages n'ont aucun droit de propriété dans le sol mais que, pour se servir de ses paroles, tant qu'une réserve n'est pas créée, les Indiens n'ont aucun droit de propriété, sauf si la couronne daigne leur en accorder<sup>124</sup> ». Il réussit plutôt à convaincre Ottawa de laisser son gouvernement négocier

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, Montréal, Boréal, 1988, p. 170, 273-274; Ian McKay, « The Liberal Order Framework : A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, 81/4 (décembre 2000), p. 621-626.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, p. 4469.

<sup>122</sup> DALO, 11/4, 24 avril 1908, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd1114se/index/seance.asp?se=080424, Assnat, page consultée le 26 février 2013. DALQ, 12/4, 1er avril 1912, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd1214se/index/seance.asp?se=120401, Assnat, page consultée le 26 février 2013.

124 Ibid.

avec les Autochtones après la cession, et ce, selon sa propre interprétation du droit de propriété des Amérindiens<sup>125</sup>. Après une envolée patriotique, L. Gouin se montre assuré de voir prochainement sur le nouveau territoire québécois, l'épanouissement des cultures françaises et britanniques : « Sur le sol vierge de l'Ungava, comme sur celui du vieux Québec, nous avons la conviction de voir le génie saxon prendre racine à côté du génie latin, pour y faire fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie<sup>126</sup> ». En conséquence, L. Gouin propose aux parlementaires, le 19 novembre 1912, de changer le nom de l'Ungava « sous un nom qui dise quelque chose<sup>127</sup> », soit celui de Nouveau-Québec. À son avis, Ungava était un « nom sauvage ne signifiant rien », contrairement à celui plus expressif de Québec<sup>128</sup>.

Le gouvernement libéral dépose en 1915 le projet de loi 4, qui modifiait la loi électorale. C'est à ce moment que L. Gouin se montre le plus limpide et intraitable par rapport à la non-propriété des Autochtones. Ne se limitant pas au seul Ungava, la non-propriété s'étend cette fois à l'ensemble du territoire de la province. L'article 2 du projet de loi stipule que «[I]es sauvages qui sont domiciliés dans une réserve affectée pour les sauvages ou pour quelque bande de sauvages, ou possédée en fiducie pour eux, que cette réserve se trouve ou non dans les limites d'une municipalité 129 ». Le député nationaliste Armand Lavergne se lève en Chambre pour exprimer son regret de ne pas voir les Hurons de la Jeune-Lorette : « Il ne voit pas pourquoi on les priverait de ce droit qu'ils peuvent exercer aussi bien que tout autre citoyen. Moins que les autres peut-être on ne devrait les traiter en inférieurs, car ils ont été jadis nos alliés et on devrait reconnaître leurs services 130 ». Ces arguments n'ont aucun effet sur la volonté du Premier ministre : il affirme alors que « [les] sauvages de Lorette sont traités comme tous les sauvages du pays. Dans les autres provinces, ils n'ont pas le droit de vote. Ils habitent une réserve où ils sont en tutelle ». De plus, « ils n'ont jamais voté. Ils reçoivent des subventions du gouvernement fédéral et ne

-

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> DALQ, 13/1, 19 novembre 1912, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/index/seance.asp?se=121119">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/index/seance.asp?se=121119</a>, Assnat, page consultée le 26 février 2013. 

<sup>128</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> DALQ, 13/3, 2 février 1915, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1313se/index/seance.asp?se=150202">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1313se/index/seance.asp?se=150202</a>, Assnat, page consultée le 26 février 2013. 

130 Ibid.

paient pas de taxes<sup>131</sup> ». L. Gouin poursuit ensuite sur le droit de vote : « Quant à ceux qui veulent se qualifier, il leur est facile de le faire, ils n'ont qu'à élire domicile en dehors de la réserve de façon à ce qu'ils échappent à la tutelle fédérale sur laquelle nous n'avons pas le droit d'empiéter<sup>132</sup> ». Lomer Gouin ne diffère probablement pas d'une grande majorité des adeptes du libéralisme de l'époque. Comme il le dit, ses propos s'inspirent des lois canadiennes. Malgré tout, cet exemple permet de souligner l'importance de la propriété dans sa pensée libérale, mais aussi d'entrevoir sa foi dans les capacités de l'individu d'améliorer son sort, l'un des points centraux de notre prochain chapitre.

\*\*\*

La conception de Lomer Gouin des monopoles et des services publics met bien en lumière toute la modération de sa pensée libérale, tout en constatant son ouverture. Bien sûr, l'homme politique a évolué: il est désormais Premier ministre. Toutefois, il est indéniable que la pensée libérale réserve une place prépondérante à la liberté du marché. La réforme n'étant pas au cœur de sa pensée politique, Lomer Gouin préfère accorder une chance au statu quo et une fois que celui-ci prouve ses limites, le Premier ministre met en branle la machine gouvernementale pour rectifier certaines situations, sans toutefois transformer l'État en créature interventionniste. Ce qui ne signifie pas que, pour l'ancien gendre d'H. Mercier, les entrepreneurs doivent être entièrement libres, surtout pas ceux des compagnies d'hydroélectricité. L'État doit alors chercher à défendre le citoyenconsommateur des abus, mais dans le respect des lois existantes. Si un privilège est jugé abusif tout en étant légal, il est alors préférable de l'offrir aux compétiteurs de l'entreprise bénéficiaire, plutôt que de le lui enlever. De plus, cette liberté du marché selon L. Gouin n'est pas nécessairement un appui aux monopoles, mais bien un encouragement à la concurrence. Bien qu'il ne faille pas se fier aux apparences, il n'est pas anodin de remarquer que deux des plus importantes lois de ses gouvernements ont été déposées en Chambre par Godfroy Langlois, la voix du libéralisme progressiste de l'époque. L. Gouin élargit le rôle de l'État, mais en faisant bien attention de ne pas le rendre plus

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> *Ibid*.

interventionniste. Il joue ce rôle en instaurant une Commission des services d'utilités publiques et en permettant aux experts d'intervenir grâce à la Commission des eaux courantes. De plus, comme le montre son intervention à la suite du projet avancé par Maurice Perrault de nationalisation des services publics, Lomer Gouin craint pour la santé financière de l'État. Nous le voyons : l'équilibre budgétaire, qui signifie pour lui d'augmenter les revenus avant de couper dans les dépenses, est au cœur de sa pensée libérale.

Ce chapitre met de l'avant l'importance que Lomer Gouin donne à la notion de propriété. Cette notion découle du principe libéral de la liberté individuelle et débouche sur le respect de la liberté du marché. Comme plusieurs de ses prédécesseurs à la tête du gouvernement, il accorde une forte importance à la question des ressources naturelles. Toutefois, un État qui s'enrichit grâce aux ressources naturelles n'est pas un rival de l'entreprise privée. Ses opinions sur l'absence des droits de propriété des Amérindiens traduisent aussi l'importance, non seulement du concept de propriété dans la définition de l'individu, mais aussi du rôle primordial de ce dernier pour le développement du Québec.

## CHAPITRE III – POUR LE PROGRÈS NATIONAL : LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATION PAR L'INDIVIDU

Le chapitre précédent a souligné l'importance du concept de *propriété* – et de liberté de marché qui en découle – dans la pensée libérale de Lomer Gouin. Cependant, comme l'indique l'historien André Liebich : « [t]oute réflexion libérale prend l'individu comme point de départ. Toute théorie libérale se rapporte en dernier lieu à l'individu comme juge et mesure, comme source et critère de légitimité<sup>1</sup> ». Comme nous l'avons vu précédemment pour L. Gouin, ces deux notions, celles de la propriété et de l'individu, vont de pair, suivant ainsi les définitions données au libéralisme par les historiens Fernande Roy et Ian McKay – celui-ci parle plutôt de *liberal order framework*. N'étant pas des propriétaires, voire des *payeurs de taxes*, les Autochtones ne pouvaient être des sujets de plein droit en résidant sur une réserve. En fait, comme bien d'autres adeptes du libéralisme de l'époque, le Grondinois d'origine accordait beaucoup d'importance au développement de l'individu. En conséquence, il considère l'éducation comme primordiale. Lomer Gouin est aussi un ancien avocat. Son action ne se limitant donc pas à l'éducation, il cherche aussi à adapter les lois à la nouvelle réalité industrielle et ouvrière.

Ainsi, dans le présent chapitre, nous analyserons les représentations de l'éducation selon Lomer Gouin, entre autres en matière de progrès économique du Québec, mais aussi des Québécois. Ce faisant, nous soulignerons l'élément nationaliste qui les caractérise et aborderons ses différentes interventions dans le domaine de l'éducation technique, de la création des Hautes Études commerciales (HEC) à Montréal, ainsi que sa position face à l'Église et aux actions radicales de Godfroy Langlois. Par la suite, pour mettre en lumière le principe d'égalité qui soutient la pensée libérale de L. Gouin, nous verrons comment il cherche à garantir le principe égalitaire libéral – celui d'être égaux devant la loi – dans le contexte de l'industrialisation qui vient modifier le *statu quo* politique et social du Québec.

# 3.1 Le nationalisme libéral de Lomer Gouin : outiller l'individu pour améliorer la collectivité

L'historienne Fernande Roy décrit ainsi la place centrale de l'éducation dans le libéralisme, cette idéologie favorisant la primauté de l'individu sur le collectif :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> André Liebich, *Le libéralisme classique*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 15.

Le libéralisme supposant que tous les individus peuvent en principe « réussir », les inégalités sociales ne sont pas rapportées à l'organisation sociale, mais à la défaillance de l'individu lui-même. Ces inégalités, que l'on désigne plutôt comme des différences, sont donc accidentelles et, par ailleurs, remédiables. Pour favoriser le développement individuel et ainsi pallier les différences déjà existantes, les libéraux croient aux vertus de l'éducation. Cette croyance s'inscrit dans le sillage de la création de la raison comme source de progrès<sup>2</sup>.

À notre avis, cette définition correspond assez bien à la vision que se faisait L. Gouin de l'éducation. Nous estimons toutefois que, au sein de sa pensée politique, il y avait une défaillance certaine sur le plan de *l'organisation sociale* à laquelle il ne souhaitait toutefois pas s'attaquer, mais mieux outiller pour la corriger.

Rappelons que, au cours de son premier mandat comme député, il avait donné son appui à la création d'un ministère de l'Instruction publique. À ce moment, il était donc prêt à voir le *statu quo* scolaire être modifié : il appuie l'idée lors de la campagne électorale en 1897, il vote pour sa création en 1898 et il réitère un an plus tard son appui à la mise en place d'un tel ministère, malgré la défaite parlementaire. En 1910, le député conservateur Arthur Sauvé lui rappelle son appui de 1899, en le citant textuellement. Le Premier ministre se borne alors à rappeler que jamais il n'a dit quoi que ce soit du genre depuis sa nomination comme chef du gouvernement<sup>3</sup>. D'ailleurs, ses discours au moment de son ascension au pouvoir semblent indiquer qu'il était conscient de son image de radical, puisqu'il tente de s'en dissocier. Lors d'un discours tenu à Québec, il note que les lois concernant l'éducation sont bonnes dans leurs principes. Mieux, elles représentent « le fruit d'une longue étude de nos conditions sociales et suffisantes pour nous permettre de réaliser les réformes que le peuple demande<sup>4</sup> ». À propos de la création d'un ministère de l'Instruction publique, il clame: « Mais pourquoi recommencer les discours et faire revivre

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, Montréal, Boréal, 1988, p. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> DALQ, 12/2, 18 avril 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100418">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100418</a>, Assnat, page consultée le 15 février 2013. Lomer Gouin doit aussi à deux reprises en 1916, nier catégoriquement la rumeur voulant que le gouvernement ait l'intention de créer un ministère de l'Instruction publique, et qu'il en serait le titulaire (voir DALQ, 13/4, 23 février 1916, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160223">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160223</a>, Assnat, page consultée le 15 février 2013; DALQ, 13/4, 1 er mars 1916, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160301">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160301</a>, Assnat, page consultée le 15 février 2013).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « La bienvenue à l'Honorable M. Gouin », *Le Soleil*, 20 décembre 1905, p. 1, tiré du fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, s. p.

des malaises, qui, infailliblement, stériliseraient les efforts que tous les hommes de bonne volonté sont disposés à faire pour l'avancement de l'enseignement en cette province<sup>5</sup> »?

Néanmoins, il affirme son appui au développement de l'éducation, soulignant la primauté de l'individu : « L'éducation est la plus importante de toutes les questions politiques. L'éducation est le seul levier capable de soulever le monde. L'éducation, c'est l'homme, et l'homme c'est la société<sup>6</sup> ». Lors de la pose de la pierre angulaire de la Bibliothèque municipale de Montréal le 20 novembre 1915, il associe la pratique de la lecture à la possibilité pour l'individu d'acquérir lui-même de nouvelles capacités, laissant présumer que cette éducation est meilleure que celle qui est scolaire : « La formation scolaire est excellente, elle est essentielle, mais après tout est-ce qu'une bonne part sinon la meilleure part de l'éducation d'un homme n'est pas celle qu'il acquiert par lui-même après qu'il a appris à apprendre<sup>7</sup> »?

Le Premier ministre laisse aussi sous-entendre que l'éducation protège aussi contre les aléas de la vie : « Cette possession, cette richesse qui défie tous les risques du hasard et tous les revers de la fortune<sup>8</sup> ». Dans *Question actuelle*, soit avant son accession à la tête du gouvernement, il décrit la nécessité de l'éducation dans un monde où chaque citoyen est égal devant la loi : « La vie intense ne se pratique pas sans danger. Plus la lutte devient rude – son âpreté grandit en raison de l'égalité de droits reconnue à tous les citoyens, comme de l'égalité de forces que leur (ou lui) donne l'instruction – plus nombreuses sont les victimes, et chaque jour s'enfle la plainte de ceux qu'elle rejette, usés, meurtris<sup>9</sup> ».

Les propos tenus par Lomer Gouin concernant l'instauration d'un ministère de l'Instruction publique après 1899 peuvent refléter sa pensée réelle de la situation : il ne sert

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Ibid.* Albert Jobin, député libéral de Québec-Est et un des fondateurs de l'*Action sociale*, aurait alors préparé le terrain à son nouveau chef en déclarant d'emblée son opposition à l'instauration d'un tel ministère, celui-ci ne répondant « à aucun *desideratum* et de plus son établissement ne remédierait en rien aux lacunes de notre enseignement, dont se plaignent les réformateurs » (voir « Albert Jobin », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/jobin-albert-3709/biographie.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/jobin-albert-3709/biographie.html</a>, *Assnat*, page consultée le 7 janvier 2013).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, s. p.

<sup>7 «</sup> Un splendide monument et un trésor », *Le Canada*, 22 novembre 1915, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Lomer Gouin, *Question actuelle*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1903, p. 45.

à rien de se lancer dans une lutte dont l'issue n'est pas certaine. Peut-être estime-t-il toujours qu'un ministère puisse être plus utile, plus efficace. Toutefois, il semble évident qu'il ne pense pas que la société québécoise était prête à son établissement au début du XX<sup>e</sup> siècle. Bien qu'il croie en la capacité de développement de l'individu, notamment avec la création des écoles techniques et des HEC, L. Gouin craint encore plus l'incapacité du système scolaire québécois à faire face à l'industrialisation. En digne héritier d'Honoré Mercier, il ne cherche pas le seul développement des ressources naturelles québécoises et l'enrichissement de l'État. Lomer Gouin souhaite aussi que l'industrialisation puisse permettre aux ouvriers québécois de langue française de « se mettre à l'égal des contremaîtres que nous avons dû jusqu'ici demander à l'étranger<sup>10</sup> ». Autrement dit, il veut aussi voir les Canadiens français atteindre les plus hautes sphères :

Ces écoles techniques [...] sont appelées à rendre de grands services à votre profession en même temps qu'elles permettront à la jeunesse de notre province de mettre en valeur toutes ses énergies. Nous avons cru qu'il était temps de donner à nos fils les moyens de parvenir aux premiers rangs dans les métiers qu'ils auront choisis de se lever au-dessus des emplois modestes, auxquels à défaut de connaissances techniques avait jusqu'alors retenu la majorité d'entre eux<sup>11</sup>.

Il n'est pas question de donner un enseignement d'État dans la province. Nous voulons seulement que nos enfants ne soient plus des manœuvres, des coupeurs de bois, des porteurs d'eau; nous voulons les outiller pour marcher de pair avec ceux des autres pays. Nous voulons en faire des contremaîtres, des chefs d'atelier, quand ils n'étaient auparavant que de simples ouvriers<sup>12</sup>.

Alors que ses adversaires l'attaquent de nouveau en 1916 au sujet de la création des écoles techniques de Montréal et de Québec, le Premier ministre réplique que les politiques de son gouvernement ont fait en sorte que ses concitoyens ne sont pas tous à œuvrer dans une « rude besogne » à l'intérieur des usines de munitions <sup>13</sup>. Le *Canadian Magazine* rapporte, à un moment imprécis, un extrait d'un discours livré à Pont-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> « La pose de la pierre angulaire de la nouvelle école technique », *Le Canada*, 5 octobre 1909, p.12.

<sup>&</sup>quot;
Le banquet Gervais », Le Soleil, 11 décembre 1908, p. 1.

<sup>12</sup> DALQ, 12/1, 7 mai 1909, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090507, Assnat, page consultée le 15 février 2013. Lors des débuts officiels des travaux de construction de l'école technique de Montréal le 5 octobre 1909, Lomer Gouin parle d'un enseignement technique qui offrira l'occasion aux jeunes Québécois « de prendre la direction de nos usines et l'exploitation de nos ressources » (« La pose de la pierre angulaire de la nouvelle école technique », Le Canada, 5 octobre 1909, p. 12).

13 DALQ, 13/4, 24 février 1916, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160224, Assnat, page consultée le 15 février 2013.

Rouge. Le Premier ministre souligne à nouveau ses inquiétudes devant l'infériorité économique et la pauvreté des Canadiens français, ainsi que sa volonté de contrôler l'intervention étatique et de favoriser l'initiative familiale : « The best investments that the head of a family can make is to give all his savings for the education of his children. We [Canadiens français] are a minority in this country and we are not the richest. We should therefore work to supplement by intelligence what we lack on the material side<sup>14</sup> ». Lomer Gouin dirige les principales actions de son gouvernement dans le domaine scolaire et dans le secteur professionnel.

#### 3.1.1 Les HEC et les écoles techniques

L'instauration des HEC et des écoles techniques de Montréal et de Québec a été une pierre d'assise des politiques scolaires de Lomer Gouin, de même que l'un de ses plus importants legs à la société québécoise. De façon paradoxale, cette instauration constitue aussi l'une de ses déceptions notables. Ce regret montre d'ailleurs très bien sa pensée libérale au sujet de l'éducation et du rôle des élites, ainsi que sa conception du développement du Québec. Des critiques répétées contre les HEC et son programme technique s'adressent régulièrement à Lomer Gouin sur les banquettes de l'Assemblée législative<sup>15</sup>. Ses adversaires lui reprochent le caractère non confessionnel de ces institutions, ainsi que leur aspect jugé centralisateur et pharaonique. Malgré tout, le chef libéral ne recule jamais et maintient son soutien à ses mesures. Pour lui, les Québécois francophones ne peuvent profiter sans ces écoles des effets bénéfiques de l'industrialisation. Lors d'un débat, L. Gouin note qu'un changement de mentalité est nécessaire, car la province doit favoriser dorénavant les professions de type technique et commerciale : « Si jadis le négoce était méprisé, si les philosophes n'y voyaient que la soif de l'or, ce que l'on méprise aujourd'hui, ce sont les désœuvrés. Au banquet de la vie, il faut maintenant payer sa place<sup>16</sup> ». Au moment de la pose de la première pierre de l'École

.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> « Sir Lomer Gouin : A National Figure : An Appreciation of the career and character of the prime minister of Quebec », *The Canadian Magazine*, tiré du fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 12, 3552-3557.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Lors de la campagne électorale de 1912, il ironise sur le fait que les conservateurs n'auraient pas de programme si ces trois écoles n'avaient pas été construites (« Le pire adversaire de notre autonomie, c'est M. Tellier », *Le Canada*, 14 mai 1912, p. 10).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> DALO, 11/3, 8 mars 1907, p. 343.

technique de Montréal, L. Gouin parle même d'un « embarras » qui va pouvoir disparaître, devant le peu d'options s'offrant aux jeunes Canadiens français qui veulent perfectionner leur formation<sup>17</sup>.

Comme nous l'avons vu précédemment, L. Gouin avait déjà intégré des éléments de la question ouvrière à sa pensée politique en 1897. Nous pouvons inférer que son fort appui au programme libéral de Félix-Gabriel Marchand témoigne d'une certaine préoccupation au sujet de la question scolaire. Dans *Question actuelle*, il note l'importance de l'éducation dans ses démarches pour réajuster le subside fédéral, mais rien ne laisse présager qu'il songe à privilégier un enseignement professionnel. Revenant sur la question d'un ministère de l'Instruction publique, le nouveau député montréalais indique en 1898 que la réforme scolaire proposée doit offrir à la province un « système d'éducation en rapport avec notre époque de progrès 18 ».

L'historienne Ruby Heap indique que l'éducation est une priorité autant pour les hommes d'affaires de langue française que pour les libéraux progressistes du Québec au tournant du XX° siècle. En conséquence, les deux groupes réclament des réformes majeures au système scolaire, entre autres au nom du progrès¹9. Pour les progressistes les plus ardents, ces réformes nécessitent évidemment la laïcisation du système d'éducation. Toutefois, tous s'accordent sur l'objectif à atteindre, celui d'adapter le système d'éducation à la société industrielle et urbaine qui se met en place. Au début de sa carrière provinciale, Lomer Gouin paraît donc être plus radical, du moins au sujet de la question scolaire. Son appui à la création d'un ministère de l'Instruction publique sous-entend d'ailleurs la laïcisation du système scolaire. Cet appui finit néanmoins par s'estomper après 1899. L'archiviste Bernard Weilbrenner note même que, après l'accès de L. Gouin au sein du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, il déçoit rapidement les radicaux en y faisant approuver la distribution gratuite d'un livre de pédagogie rédigée par l'ultramontain Charles-Joseph Magnan. Ce geste est jugé comme une « première

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> « La pose de la pierre angulaire de la nouvelle école technique », *Le Canada*, 5 octobre 1909, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> « Le bill de l'éducation et les finances de la province de Québec », *La Patrie*, 24 mars 1898, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ruby Heap, « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIX et au début du XX siècles », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du XX siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 101.

reculade » du futur premier ministre par les libéraux radicaux, mais l'auteur ne donne pas sa source et ne détaille pas davantage<sup>20</sup>. Dès qu'il prend le pouvoir, L. Gouin dirige rapidement l'action de son gouvernement vers l'amélioration du système scolaire, en déposant le 20 mai 1905, le projet de loi 16 dont l'objectif est d'accorder une allocation supplémentaire aux écoles élémentaires. À ce moment, il prend soin de souligner que son gouvernement ne souhaite « aucunement abattre, détruire ou renverser<sup>21</sup> ». L'amélioration du système scolaire passe alors par l'amélioration de l'enseignement, c'est-à-dire par de meilleures conditions de travail pour les professeurs et une formation optimale. L'ancien président du Club National affirme également en 1907 : « ce qu'il importe surtout d'améliorer, ce n'est pas tant le programme scolaire que la condition de nos instituteurs et de nos institutrices<sup>22</sup> ». Sous son égide, le gouvernement québécois crée d'ailleurs une dizaine d'écoles normales<sup>23</sup>. Toutefois, L. Gouin ne montre aucune volonté de réformer en profondeur le système scolaire, bien qu'il semble constater ses défaillances. En effet, il ne souhaite pas entraîner ses libéraux dans un nouvel affrontement avec l'Église et, comme dans le cas des « bons chemins » et des municipalités, il préfère convaincre les pères de famille de l'importance de l'éducation plutôt que l'imposer. Quoi qu'il en soit, le chef libéral constate la nécessité d'offrir un enseignement technique aux citoyens pour leur permettre de progresser au sein de la hiérarchie sociale<sup>24</sup>. Son objectif est alors de fournir des institutions nécessaires à un enseignement plus technique : « Le temps n'est plus où les carrières libérales étaient seules estimées. Les carrières commerciales et industrielles apparaissent au contraire comme les carrières de l'avenir, celles qui offrent le plus de champ aux initiatives hardies, aux énergies viriles<sup>25</sup> ». À ses yeux, les « entrepreneurs » font aussi membres à part entière du groupe des « principaux artisans de l'œuvre nationale<sup>26</sup> ». Ces éléments militent en faveur de son adhésion à un nationalisme libéral. Ils

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Bernard Weilbrenner, « Les idées politiques de Lomer Gouin », Rapport de la Société historique du Canada / Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association, 44/1 (1965), p. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> DALQ, 11/1, 20 mai 1905, p. 388. À noter, qu'il n'y a alors pas de sérieux débats à propos de ce bill.

Lomer Gouin, Résumé d'un discours prononcé par l'honorable M. Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec, à Saint-Eustache, le 11 août 1907, [s. l., s. n.], 1907, p. 19. B. Weilbrenner, op. cit., p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Alors que le député nationaliste Armand Lavergne semble s'inquiéter en 1910 du sort des anglophones aux HEC, puisque les cours seront offerts en français, le Premier ministre lui répond de façon péremptoire : « Ils apprendront le français. Ça ne leur fera pas de tort » (DALQ, 12/2, 3 juin 1910, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100603, Assnat, page consultée le 12 janvier 2013).

25 B. Weilbrenner, op. cit., p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> « Le banquet Gervais », *Le Soleil*, 11 décembre 1908, p. 1.

vont permettre à la jeunesse québécoise, selon ses termes, d'être en « état de lutter avantageusement avec les négociants des provinces-sœurs et des pays voisins<sup>27</sup> ».

La pensée libérale de L. Gouin est quelque peu nuancée par la nécessité de la contribution directe de l'État à cette œuvre. Ainsi, dans le cas des HEC, nous ne pouvons pas dire qu'il attend patiemment d'être au pouvoir pour la mettre en place. L'initiative semble revenir davantage à l'un de ses proches, Honoré Gervais. L'auteur R. Rumilly rapporte que le Premier ministre semblait tenté par l'idée de son ami, mais il lui aurait répondu : « Mais tu es tout seul<sup>28</sup> », prétextant ainsi l'absence d'un soutien partagé ou organisé en faveur d'une telle démarche. Néanmoins, au moment où il présente les projets de loi permettant la création des écoles techniques de Montréal et de Québec, ainsi que des HEC, le Premier ministre ne se gêne pas pour critiquer le manque d'initiative de la classe d'affaires québécoise qui oblige l'État à prendre en charge leur création. À son avis, cette situation aurait pu être évitée. Se fondant sur l'exemple allemand, il souligne que c'est la société civile qui aurait dû procéder à l'instauration de ce genre d'institutions :

Vous le savez, M. l'Orateur, tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'éducation le savent également, c'est l'Allemagne qui, par ses initiatives privées, par l'action de ses Chambres de commerce, de ses grandes corporations et de ses philanthropes, s'est placée à la tête de ce mouvement progressif et elle le dirige encore. Contrairement à ce que nous sommes forcés de faire ici, son gouvernement n'est guère intervenu dans la création et le maintien de l'enseignement technique; comme le dit si bien un écrivain français, c'est la nation elle-même qui s'est armée pour la conquête du commerce mondial<sup>29</sup>.

Deux ans plus tard, alors que l'opposition soupçonne que la construction de ces écoles soit simplement une opportunité pour offrir des contrats à des entrepreneurs libéraux, il se montre encore plus vindicatif. Dénonçant l'inaction présumée de la société civile devant le besoin de formation des ouvriers québécois, Lomer Gouin tonne : « Le

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Lomer Gouin, *Résumé* [...] à Saint-Eustache, le 11 août 1907, [s. l., s. n.], 1907, p. 19-20.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XII, p. *Les écoles du Nord-Ouest*, Montréal, Bernard Valiquette, [s.d.], p. 93.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> DALO, 11/3, 8 mars 1907, p. 342-343 (souligné par nous).

gouvernement n'a pris cette initiative qu'à raison du manque d'initiative des classes industrielles en ce pays<sup>30</sup> ».

La création de ces trois écoles répond à ce nationalisme libéral promu par le gendre d'Honoré Mercier. Ces institutions vont donner à long terme les outils à de nombreux citoyens pour qu'ils puissent quitter le plancher de production et atteindre les bureaux de direction :

[C]'est pour donner à notre province des négociants éclairés, des chefs de maisons de commerce et de banque; c'est pour fournir à nos industriels des agents commerciaux actifs, intelligents et habiles; c'est pour procurer à nos manufacturiers des producteurs instruits, des chefs d'ateliers émérites, des contremaîtres expérimentés et des ouvriers d'élite, qu'avec la coopération des autorités municipales de Montréal et de Québec et le concours de la Chambre de commerce du district de Montréal, nous fonderons trois écoles, qui, c'est notre espoir, donneront satisfaction aux besoins légitimes des professions industrielles et commerciales<sup>31</sup>.

De l'avis de L. Gouin, ces nouvelles institutions doivent suivre en quelque sorte le rythme de l'industrialisation de la société québécoise. Il souhaite d'abord commencer par la consolidation des écoles techniques à Montréal, principal centre urbain de la province et lieu où les principales élites se concentrent, sans toutefois négliger la création d'une école technique à Québec. À la suite de leur ouverture, il insiste pour dire que l'enseignement offert par ces nouvelles institutions devrait s'étendre éventuellement à toute la province : « Bâtissons l'école [technique] de Montréal, et les autres suivront<sup>32</sup> ». À partir de 1905, le thème de l'éducation inclut désormais ceux des développements industriel et territorial. Lors de sa dernière campagne électorale comme Premier ministre, il soutient à nouveau cette conception en soulignant la nécessité d'offrir une formation adéquate à ses concitoyens pour parvenir à un développement capitaliste mais local des ressources de la

21

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> DALQ, 12/1, 4 mars 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090304">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090304</a>, Assnat, page consultée le 14 janvier 2013. Cependant, lors du banquet Fielding en novembre 1906, Lomer Gouin affirme que « l'État à la mission de contribuer au développement de la vie nationale », lors d'un discours portant principalement sur l'éducation (Fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 8, p. 4249-4250).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> DALQ, 11/3, 8 mars 1907, p. 342.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> DALQ., 12/1, 7 mai 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090507">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090507</a>, Assnat, page consultée le 13 janvier 2013. Quelques jours plus tard, il indique qu'il « faut commencer par le commencement » (DALQ, 12/1, 10 mai 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090510">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090510</a>, Assnat, page consultée le 13 janvier 2013).

province. Cela lui semble d'autant plus nécessaire que le contexte est celui de l'aprèsguerre et de la reconstruction de l'Europe : « Ce qu'il nous faut à notre pays en ce moment, ce sont des techniciens expérimentés pour mettre à profit toutes nos richesses naturelles. Ce qu'il nous faut encore, ce sont des hommes rompus aux affaires et connaissent tous les secrets du grand commerce international<sup>33</sup> ».

## 3.2 L'homme prudent : Lomer Gouin entre les positions de Godfroy Langlois et de l'Église catholique du Québec

Lors de ce fameux discours de 1899, où il réitère son appui à l'instauration d'un ministère de l'Instruction publique, Lomer Gouin, affirme que « le parti [sic] libéral doit à ses traditions et à son histoire de donner au peuple de la province de Québec, la réforme scolaire dans sa plénitude ». Selon l'historien Maurice Pellerin, ces paroles impliquent l'enseignement gratuit, uniforme et obligatoire<sup>34</sup>. Toutefois, quelques mois à peine après son arrivée au pouvoir en 1905, L. Gouin fait une déclaration qui indique clairement ne pas vouloir revenir sur ces questions<sup>35</sup>. Autrement dit, il ne souhaite pas modifier le statu quo dans le domaine scolaire et refuse donc d'entrer en conflit avec l'Église catholique et les autorités protestantes, les maîtres d'œuvre du milieu de l'éducation à l'époque. En fait, les années de pouvoir de Lomer Gouin sont marquées par une politique constante de bonne entente avec la principale institution québécoise. Comme le rappelle l'historienne R. Heap, cette politique de bonne entente ne signifiait pas l'assujettissement de l'État à l'Église<sup>36</sup>. Bien sûr, les reculs de L. Gouin sur les principes de la tradition libérale au début du XX<sup>e</sup> siècle n'ont rien pour plaire aux adeptes du libéralisme progressiste, tels que Godfroy Langlois. Ce dernier intervient à plusieurs reprises à l'Assemblée législative au sujet de la question scolaire, qu'il cherche à faire progresser plus rapidement en déposant quelques projets de loi qui ne sont pas toujours au goût de son chef. Les relations entre ces trois

3

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Lomer Gouin, *Politique provinciale. Discours-programme prononcé par l'Honorable Sir Lomer Gouin. K.C.M.G.* Premier ministre de la Province de Québec. Au Théâtre Impérial, à Québec, à l'ouverture de la campagne électorale, le 9 juin 1919, [s. l., s. n.], 1919, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> « Devant ses électeurs, M. Gouin fait un discours vigoureux et éloquent », *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1; Maurice Pellerin, « Introduction historique », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd1311se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd1311se/intro.html</a>, *Assnat*, page consultée le 14 janvier 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> « La bienvenue à l'Honorable M. Gouin », *Le Soleil*, 20 décembre 1905, p. 1, tiré du fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, s. p.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> R. Heap, *loc. cit.*, p. 114.

pointes de ce triangle sociopolitique – ceux du libéralisme modéré, du radicalisme et des positions de l'Église catholique du Québec – permettent de mieux saisir l'importance du maintien du *statu quo* sociopolitique dans la pensée libérale de L. Gouin.

Lomer Gouin demeure un partisan d'une relative conciliation avec l'Église catholique, comme en témoignent ses prises de position dans plusieurs dossiers. Mentionnons d'abord le dossier sur la question de l'électivité des membres de l'épiscopat catholique au sein du Conseil de l'Instruction publique en 1899. Puis, soulignons surtout sa position lors du vif débat entourant le projet de loi 38 en 1906 dont l'objet était de permettre à la municipalité de Saint-Germain-de-Rimouski de taxer les immeubles de communautés religieuses, de charité ou d'éducation lors de la construction pour la construction d'aqueduc et l'installation de tuyaux d'égout. Pour les conservateurs et certains libéraux, cette possibilité d'agir ainsi constitue une attaque directe contre l'Église et son œuvre caritative. Déjà Premier ministre depuis près d'un an, L. Gouin prend la parole le 14 février 1906. Il offre un appui ferme au conseil de ville de Rimouski qui approuve cette mesure. En s'appuyant sur la jurisprudence, il souligne ensuite son regret de voir que les parlementaires en sont rendus à « s'excommunier sur des questions comme celle-là<sup>37</sup> ». Enfin, la position de L. Gouin reste constante au cours des années. Au moment de la refonte du Code municipal en 1916, il juge que les communautés religieuses ne doivent pas bénéficier d'exemption. Comme propriétaires fonciers, ces dernières doivent donc s'acquitter des paiements de taxe lorsqu'il y a municipalisation de chemins, de l'éclairage ou d'achat d'un « engin pour la protection contre le feu<sup>38</sup> ».

Néanmoins, Lomer Gouin ne s'en prend jamais directement à l'Église catholique, que ce soit avant ou après 1905. Le journal sorelois Le Sud identifie bien l'« intervention indue d'une certaine partie du clergé » richelois comme l'une des raisons de la défaite du neveu d'Honoré Mercier en 1891, mais, en dépit de cette hostilité de certains membres de l'Église, nous n'avons pas trouvé de mentions anticléricales dans les discours de L. Gouin. Peut-être a-t-il voulu faire preuve de modération face à l'Église, à l'instar de ce qu'il

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> DALQ, 11/2, 14 février 1906, p. 159.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> DALO, 13/4, 3 février 1916, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-</a> reconstitues/rd13l4se/index/seance.asp?se=160203, Assnat, page consultée le 21 janvier 2013.

professe pour les libéraux et les conservateurs dans son texte du *Clairon*? Dans *Question actuelle*, alors qu'il constate que la Province ne peut faire davantage en matière d'éducation à cause du manque de financement, il constate que le système d'éducation québécois n'accuse pas de retard. À son avis, cette situation ne peut s'expliquer que par « le zèle de nos communautés religieuses et l'admirable charité de nos populations<sup>39</sup> ».

Le seul conflit sérieux entre L. Gouin et des éléments de l'Église catholique se produit en 1912, alors que le Premier ministre fait l'objet d'attaques de la part de *L'Action sociale*, un journal fondé par les autorités diocésaines de Québec et farouchement opposé à l'idéologie libérale<sup>40</sup>. Le Premier ministre soulève donc le 13 novembre 1912 une question de privilège à l'Assemblée législative pour se défendre des accusations portées par l'abbé J.-A. D'Amours<sup>41</sup>. Il précise bien qu'il attaque le *journaliste* et non le *prêtre*, se vantant d'avoir toujours eu comme règle de conduite de ne jamais s'attaquer aux gens de cette fonction<sup>42</sup>. Ainsi, il ne dit aucun mot sur la présence de l'Église dans le milieu scolaire, préférant parler plutôt d'une « politique d'encouragement aux pères de famille<sup>43</sup> ».

Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau premier ministre avait à se débarrasser de son étiquette de *radical*, ce qu'il semble réussir avec succès. En effet, près de deux mois après avoir déposé son projet de loi sur les écoles techniques et les HEC, des institutions érigées hors du giron de l'Église catholique, l'archevêque Paul Bruchési écrit au cardinal Rafael Merry del Val, que « l'Hon. M. Gouin est un excellent chrétien et il est l'un de mes bons amis<sup>44</sup> ». Au cardinal Girolamo Maria Gotti, préfet de la Sacré Congrégation de la Propagande, il lui indique que L. Gouin « nous a donné à plusieurs reprises des preuves de

<sup>44</sup> Paul Bruchési à Rafael Merry del Val, 23 mars 1907, fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 6, p. 5961.

<sup>39</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> L. Gouin, *Question actuelle*, p. 39, 42. Les auteurs de l'*Histoire du Québec contemporain* ont constaté que les données du Surintendant de l'Instruction publique et les commentaires d'époque portant sur l'éducation, esquissaient un portrait des plus satisfaisants du monde scolaire québécois. Ils rappellent toutefois que le monde scolaire québécois est fragmenté, désordonné et inégalitaire (P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, *op. cit.*, p. 611).

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Marie-Pier Duford, « *L'Action sociale* et sa perception du libéralisme politique et idéologique, 1908-1920 », Université Laval, M. A. (Histoire), 2003, p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> DALQ, 13/1, 13 novembre 1912, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/index/seance.asp?se=121113">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/index/seance.asp?se=121113</a>, Assnat, page consultée le 21 janvier 2013. Les critiques sont en fait dirigées contre le député de Rimouski, Auguste-Maurice Tessier, mais l'article laisse entendre que les positions jugées maçonniques de ce parlementaire, sont en fait celle du premier ministre et du gouvernement.

<sup>42</sup> Ihid.

<sup>43</sup> *Ibid.* Il faut toutefois noter que ce conflit entre le Parti libéral au Québec et l'organe du diocèse de Québec aboutit devant le pape, qui demande à *L'Action sociale* d'être plus modérée (Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XVI: *Défaite de Laurier*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s.d.], p. 28-36; 147-148).

ses excellentes dispositions<sup>45</sup> ». Au moment du 21<sup>e</sup> Congrès eucharistique international de Montréal, inspiré par le contexte des célébrations religieuses, l'ancien président du Club National donne un discours le 10 septembre 1910. Ce discours confirme son intention nette de ne pas intervenir dans ce qui est alors considéré comme les champs de compétences des Églises catholique et protestantes : « L'État reconnaît sans arrière-pensée les droits de l'Église et il la laisse se mouvoir librement dans sa sphère. Loin de la regarder comme une ennemie à combattre ou une rivale à contenir, il la traite en alliée, il la tient pour son meilleur appui<sup>46</sup> ». Ce soutien vibrant et public<sup>47</sup>, Lomer Gouin l'a déjà mentionné aussi en Chambre, lorsqu'est venu le temps de contrôler le turbulent député montréalais Godfroy Langlois.

### 3.2.1 « No taxation without representation »

Appuyé par quelques députés libéraux, Godfroy Langlois dépose le 6 mars 1906, le projet de loi 133 qui instaure l'électivité des commissaires de Montréal. G. Langlois réclame que les commissaires scolaires de Montréal soient élus au même titre que ceux d'autres grandes villes canadiennes comme Hamilton, Toronto et Kingston. Il se fonde sur le vieux principe du *No taxation without representation*, de même que les conclusions d'une commission royale établie en 1882<sup>48</sup>. Le même Lomer Gouin qui ne veut pas accorder le vote par procuration aux membres du clergé et qui appuie l'imposition de taxe aux immeubles religieux de Rimouski intervient à ce moment. Disant s'exprimer en tant que député de Montréal nº 2, il se dit en faveur du projet de loi. Il constate que la situation montréalaise recèle en son sein plusieurs injustices, comme le fait qu'un homme de l'extérieur de la commission scolaire peut se présenter. Avec les contribuables de la capitale, les Montréalais sont les seuls à ne pas pouvoir élire leurs commissaires. Affirmant qu'il fallait régler une fois pour toutes cette question, L. Gouin est donc d'accord avec le

-

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Paul Bruchési au cardinal Girolamo Maria Gotti, 23 mars 1907, fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 6, p. 5963.

<sup>46 «</sup> Inoubliable manifestation à l'église Notre-Dame », *Le Canada*, 10 septembre 1910, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> L'historien Robert Rumilly juge de manière sarcastique ce discours digne d'un « théologien ». Prononcé après le discours « déiste » de Wilfrid Laurier, il a paru « scellé d'une manière officielle et plus éclatante que jamais » la bonne entente entre l'Église et de l'État dirigé par un gouvernement libéral. R. Rumilly affirme aussi que le premier ministre québécois « avait entièrement perdu la foi à cette époque » (R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XV : *Mgr Bruchési*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s.d.], p. 106, 109).

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> *DALQ*, 11/2, 6 mars 1906, p. 356.

principe du projet de loi de G. Langlois, mais souhaite l'étudier davantage. Il propose donc d'adopter le projet de loi en deuxième lecture, mais de laisser le temps aux députés de l'étudier et à l'opinion publique d'en discuter<sup>49</sup>. Au cours des sessions suivantes, L. Gouin réussit à reporter les nouveaux projets de loi de G. Langlois au comité de législation. Enfin, alors que tous les partis en présence à la Chambre reconnaissent et acceptent l'idée du député radical, le Premier ministre profite de 1909 de la contestation sur l'organisation et la procédure électorale, pour renvoyer le projet de loi 164 au comité permanent de la législation et des lois expirantes. Toutefois, au cours de la même session, L. Gouin suggère que cette question soit réglée par une commission extra-parlementaire, dont l'objectif serait d'écouter ceux intéressés par la question<sup>50</sup>.

#### 3.2.2 L'uniformité des livres

Le bouillant député Godfroy Langlois récidive. Il dépose le 9 février 1911 une motion en chambre réclamant l'uniformité des livres à travers la province. Étant donné le prix qu'il juge « excessif », G. Langlois cherche par cette mesure à atténuer le coût des déménagements pour les foyers ouvriers et, bien sûr, à favoriser l'instruction publique<sup>51</sup>. Cette question revient alors souvent dans les débats concernant le monde scolaire. D'ailleurs, au cours de son discours d'appui à sa motion, le journaliste de profession montre que le Premier ministre Félix-Gabriel Marchand défendait cette idée, au même titre que des libéraux notoires comme Horace Archambault et... Lomer Gouin. À nouveau, ce dernier se fait remettre sous le nez son fameux discours d'avril 1899, son opposant libéral citant ce passage : « Pour les libéraux convaincus, disait-il, ce que le gouvernement Marchand a donné n'est qu'une partie de ce qu'il a promis et de ce qu'il donnera. Le Parti libéral a promis de créer un ministère de l'Instruction publique, et il tiendra sa promesse. Il donnera la réforme scolaire dans sa plénitude<sup>52</sup> ». Le Premier ministre se défend alors bien

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> DALO, 11/4, 26 mars 1908, dans <a href="http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-</a> reconstitues/rd1114se/index/seance.asp?se=080326, Assnat, page consultée le 21 janvier 2013; DALQ, 12/1, 6 avril 1909, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090406, dans Assnat, page consultée le 21 janvier 2013; DALQ, 12/1, 30 avril 1909, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l1se/index/seance.asp?se=090430, Assnat, page consultée le 21 janvier 2013.

DALO, 12/3, 9 février 1911, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd1213se/index/seance.asp?se=110209, Assnat, page consultée le 28 janvier 2013. <sup>52</sup> *Ibid*.

« d'être en contradiction avec le vote sur l'instruction publique amendée<sup>53</sup> » de 1897. Il rétorque alors à G. Langlois que jamais il ne s'est dit favorable à l'uniformité absolue, mais uniquement à l'échelle des municipalités scolaires. Bien qu'il note que la motion proposée repose davantage sur une « question d'économie » que sur une « question de principe », L. Gouin affirme qu'il y a encore trop d'opposition pour qu'il appuie l'uniformité totale. Encore une fois, il prétexte de la « liberté du père » dans le champ scolaire : « Le père est libre de confier à ses enfants l'instruction qu'il veut et nous entendons respecter ce droit sacré du père de famille. Tant que les électeurs seront satisfaits de la loi actuelle et du système actuel, nous ne les changerons pas. Nous devons aider le père de famille dans la mesure du possible et c'est ce que nous faisons<sup>54</sup> ». De plus, le Premier ministre ne veut pas s'attaquer aux droits des communautés religieuses enseignantes, laissant clairement sous-entendre qu'il n'est pas question de toucher au statu quo concernant la place des religieux dans le monde scolaire : « Dans les institutions religieuses enseignantes, les livres sont la propriété de la communauté, et bouleverser l'ordre établi dans ces communautés serait leur porter peut-être un coup mortel. C'est pour conserver à l'instruction publique le travail excellent des communautés religieuses enseignantes qu'il tient à la conserver telle qu'elle est actuellement<sup>55</sup> ». Opposé au projet de G. Langlois, il indique toutefois préférer faire travailler son gouvernement pour la réalisation de la gratuité scolaire, une œuvre qui est évidemment limitée par les revenus provinciaux, rappelle-t-il. Si l'État doit favoriser l'accessibilité aux livres, il ne doit pas s'ingérer dans leur choix : « L'Assemblée ne devrait pas être appelée à prendre position dans le choix des livres à utiliser dans les écoles<sup>56</sup> ».

#### La fréquentation obligatoire 3.2.3

Bien que la fréquentation scolaire obligatoire soit une vieille promesse libérale, lorsque cette question est posée en Chambre, Lomer Gouin s'applique à son devoir d'homme d'État, devant établir l'égalité pour tous devant la loi. L'éducation était une

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Ibid. 55 Ibid. 56 Ibid.

priorité pour lui et – du moins, une fois au pouvoir – il favorise le rôle du père dans l'élaboration des lois scolaires. Toutefois, de là à rendre l'autorité paternelle responsable de l'absence des enfants en classe, il y avait là un pas que L. Gouin se refusait nettement à franchir.

Ainsi, lorsque John Thomas Finnie, député de Montréal-Saint-Laurent, dépose un projet de loi proposant de rendre obligatoire la fréquentation des écoles lors de la session de 1912, le Premier ministre s'y oppose, puisqu'il est notamment question de pénaliser les parents dont les enfants refuseraient d'aller à l'école. Sa principale objection consiste toutefois dans le fait que la loi s'appliquerait seulement aux « parents, tuteurs, curateurs ou gardiens non catholiques<sup>57</sup> ». Cette partie de la loi semble tout à fait odieuse pour le Premier ministre, car il s'agit alors de restreindre la liberté d'un groupe sur l'assise des nationalités et des confessionnalités, ce qu'il juge inéquitable :

Si nous allions donner force de loi à une telle proposition, nous enlèverions une liberté aux parents non catholiques pour la raison qu'ils ne sont pas catholiques et nous conserverions cette même liberté aux parents catholiques pour la raison qu'ils sont catholiques. En d'autres termes, nous punirions une minorité parce qu'elle ne partage pas les croyances de la majorité; car il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas l'exercice d'un droit ou d'un privilège que l'on réclame, mais tout simplement l'imposition d'une peine afflictive<sup>58</sup>.

Au cours des débats concernant ce projet de loi, G. Langlois fait à nouveau référence au fameux discours de 1899. Le chef du gouvernement québécois se défend bien encore une fois d'être revenu sur sa parole. Pour lui, ce discours auquel son ancien collègue du *Clairon* ne cesse de le rattacher, n'était qu'un aveu pour l'amélioration de l'éducation. En aucun cas, il ne souhaiterait user de mesures pénales pour parvenir à ses fins :

[C]e que j'ai dit à mes électeurs de Saint-Jacques et ce que j'ai à maintes reprises affirmé au cours de ma carrière, je ne crains pas de le répéter dans cette Chambre. Je suis et je reste en faveur de l'amélioration scolaire dans toute sa plénitude; mais je ne suis pas en faveur des lois discriminatoires et je me refuse à établir en cette province le régime de la contrainte, tout d'abord parce qu'elle répugne à la majorité de notre population et parce qu'à mon avis nous avons

103

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> DALQ, 13/1, 27 novembre 1912, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1311se/index/seance.asp?se=121127">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1311se/index/seance.asp?se=121127</a>, Assnat, page consultée le 28 janvier 2013.

<sup>58</sup> n.: J

pour encourager la fréquentation scolaire d'autres moyens plus efficaces que celui de l'obligation<sup>59</sup>.

[...] Aurons-nous de meilleures écoles si nous envoyons les parents en prison? Ce n'est pas parce que nous aurons emprisonné le père ou la mère de famille qui n'auront pas eu le moyen de vêtir leurs enfants à l'école, que nous améliorerons l'enseignement. Le remède ne serait pas très efficace<sup>60</sup>!

L. Gouin dénonce aussi ce projet de loi en prétextant son inutilité et en présentant un portrait plus que glorieux du système scolaire québécois<sup>61</sup>. Il laisse toutefois sous-entendre que si chacun est égal devant la loi, tous n'ont pas droit à l'égalité des chances : « Payons, s'il le faut, pour ceux qui sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école<sup>62</sup> ». Parlet-il alors de l'État québécois ou simplement des mieux nantis? Difficile à dire, mais il insiste plus loin auprès de ceux qui critiquent l'éducation au Québec. À son avis, ces derniers devraient contribuer davantage en aidant les plus démunis : « À ceux qui sans cesse élèvent les deux mains pour protester contre le système actuel, je dis : Baissez-en donc une autre au niveau du cœur et portez l'autre à votre gousset pour aider le pauvre et le déshérité à profiter librement des bienfaits de l'éducation<sup>63</sup> ».

L'historien Patrice Dutil souligne dans L'avocat du diable les réactions plus que positives des autorités catholiques à la suite de l'intervention du Premier ministre, selon laquelle le fait d'offrir l'instruction obligatoire aux protestants allait nécessairement affaiblir le statu quo parmi les catholiques<sup>64</sup>. Il ne faut toutefois pas sous-estimer ici le nationalisme libéral du gendre d'Honoré Mercier. Dans son journal Le Pays, G. Langlois reproche à son ancien camarade de nuire aux intérêts anglais [faisant fi de la présence des Anglo-protestants] à cause du conservatisme des Canadiens français : « S'il plaît aux Canadiens français de s'immobiliser dans la peur et l'inaction, les [Canadiens] anglais n'ont pas le droit d'avancer. C'est là la doctrine nouvelle que sir Lomer Gouin veut faire prévaloir et contre laquelle nous nous rebellons<sup>65</sup> ». Comme nous l'avons vu, le

<sup>59</sup> Ibid.

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Patrice Dutil, *L'avocat du diable*, Montréal, Éditions Robert Davies, 1995, p. 244.

<sup>65</sup> Godfroy Langlois, cité dans *Ibid*.

redressement de la situation socioéconomique de ses compatriotes est primordial à la pensée libérale du Sorelois d'adoption. Il est possible de penser qu'il ne souhaite pas non plus créer une autre division entre les deux groupes nationaux.

Il est plutôt difficile de dresser un portrait complet de la pensée libérale de Lomer Gouin en ce qui concerne le système scolaire québécois, car il a laissé assez peu de traces malgré un bilan législatif tout de même assez imposant. L'historienne Marie-Pier Duford a d'ailleurs bien résumé l'importance de ce bilan :

[Lomer Gouin] réussit notamment à augmenter le budget de l'État consacré à l'éducation et améliore la situation financière des enseignants. De 1905 à 1920, il met sur pied un réseau d'enseignement spécialisé en agriculture sans compter la création d'écoles normales et techniques, ainsi que l'École des hautes études commerciales, en 1910. Il donne un soutien majeur à l'École Polytechnique de Montréal et inaugure des cours du soir destinées aux adultes. Les améliorations réalisées par le gouvernement de Gouin visent largement l'éducation supérieure et touchent assez peu au réseau primaire<sup>66</sup>.

À ces initiatives, mentionnons également l'importante Commission royale d'enquête sur la Commission d'écoles de la cité de Montréal, qui est présidée par le sénateur Raoul Dandurand de 1909 à 1911. Cette Commission étudie alors la nécessité de centraliser davantage les municipalités scolaires montréalaises. Les recommandations du rapport finissent par faire un bout de chemin en 1916, alors que l'évêque de Montréal, M<sup>gr</sup> Paul Bruchési, finit par accepter les fusions de celles-ci et favoriser la fameuse uniformité des livres<sup>67</sup>. Nous ne savons malheureusement que très peu de choses sur les interventions de Lomer Gouin sur plusieurs de ces mesures. Ces dernières ne l'incitaient pas toujours à réagir en Chambre ou à en faire mention dans les journaux. Ses adversaires ne pouvaient que reprendre son discours d'avril 1899 pour tenter de le mettre en contradiction. Cependant, comme la pensée libérale de cet homme politique rusé et discret associait éducation et développement de l'individu, ses interventions sur ce plan ont pu être indirectes, comme lors de l'adoption en 1919 d'une loi sur l'embauche des personnes de moins de 16 ans. Cette loi a été jugée comme une mesure atténuante à la suite de l'échec

-

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> M.-P. Duford, *loc. cit.*, p. 66-67.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées*, t. 2 : 1896-1929, Montréal, Fides, 2004, p. 200.

du projet du député de Saint-Hyacinthe, Télesphore-Damien Bouchard, projet voulant instaurer la fréquentation scolaire obligatoire<sup>68</sup>.

#### 3.3 La question ouvrière : le progressisme paternel et sans moyen de Lomer Gouin

L'élection partielle tenue dans la circonscription de Montréal n° 2 au printemps 1905 caractérise bien l'émergence de la question ouvrière dans l'espace public ainsi que la déception de certains travailleurs devant le libéralisme et les promesses de Lomer Gouin. Lorsqu'un député était désigné ministre ou premier ministre entre 1867 à 1927, sa désignation devait être entérinée par les électeurs de sa circonscription. Ainsi, à la suite de la nomination de L. Gouin comme nouveau chef du gouvernement, une élection est donc déclenchée dans son comté dès le 24 mars pour un scrutin le 10 avril. Ses ministres remportent leurs élections sans opposition, comme le voulait la tradition. Quant à lui, le nouveau Premier ministre doit triompher d'un chef ouvrier, Albert Saint-Martin<sup>69</sup>. Cet adversaire, un ancien militant libéral qui affirmait avoir été puni par son ancien parti pour avoir lutté pour les droits des ouvriers, reproche alors à L. Gouin de ne pas avoir tenu ses promesses concernant les réformes scolaires 70. En plus de bénéficier de l'appui du Club Saint-Jacques, il obtient celui d'Alphonse Verville qui est alors le président d'une importante organisation syndicale : le Congrès des métiers et du travail du Canada. Le nouveau Premier ministre n'est pas en fonction depuis un mois que ses adversaires lui reprochent déjà de ne pas en faire assez pour améliorer la réalité ouvrière. Sans surprise, il finit tout de même par l'emporter par 3420 voix contre 504<sup>71</sup>.

۷.

 <sup>&</sup>lt;sup>68</sup> *Ibid.*, p. 200-201; Gilles Gallichan, « Introduction historique », 14/3, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html</a>, *Assnat*, page consultée le 28 janvier 2013.
 <sup>69</sup> Voir « Les élections partielles », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html</a>, *Assnat*, page consultée le 3

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Voir « Les élections partielles », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html</a>, Assnat, page consultée le 3 février 2013 et Ian McKay, Reasoning Otherwise, Toronto, Between the Lines, 2008, p. 183. Ian McKay indique que la candidature d'A. Saint-Martin est soutenue par le Club Saint-Jacques et que son objectif était de profiter de l'élection pour présenter les idées du Parti ouvrier à un plus large auditoire. Le site Web de l'Assemblée nationale du Québec le désigne plutôt comme un candidat conservateur, alors que La Patrie le désigne comme « candidat ouvrier » au moment de rapporter sa défaite (I. McKay, op. cit., p. 183; « Les élections partielles », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html</a>, Assnat, page consultée le 3 février 2013; « Le vote de St [sic]

http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/partielles.html, Assnat, page consultée le 3 février 2013; « Le vote de St [sic Jacques », La Patrie, 11 avril 1905, p. 1).

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Albert Saint-Martin reproche aussi à Lomer Gouin de ne pas retirer sa candidature, alors qu'il avait promis de le faire si un candidat ouvrier se présentait. Quant à eux, les libéraux réfutent le statut d'ouvrier d'A. Saint-Martin, L. Gouin allant jusqu'à refuser de débattre avec lui en invoquant ce prétexte. Voir I. McKay, *op. cit.*, p. 183-184.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> « Les résultats électoraux depuis 1867, Montmagny à Montréal No 5 », dans http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/resultatselec/m3.html, *Assnat*, page consultée le 13 février 2013.

Bien que, dans cette version, le gagnant de ce combat ait été Goliath, la présence inattendue de David dans l'arène souligne à sa façon la réalité ouvrière à laquelle l'État québécois ne peut plus échapper. L'industrialisation engendre une urbanisation rapide de certaines villes québécoises avec tous les problèmes sociaux que cela suscite. Les voix des ouvriers se font de plus en plus entendre, ces derniers exigeant des actions collectives pour régler les difficultés rencontrées par les travailleurs. Dès lors, comment la pensée libérale de Lomer Gouin, adepte du développement de l'individu, a-t-elle évolué devant l'émergence du mouvement ouvrier?

## 3.3.1 La conciliation entre ouvriers et patrons ou comment réagir en bon père de famille

L'ancien président du Club National enregistre en 1897 sa première victoire électorale en l'emportant dans Montréal n° 2. Appelé communément Saint-Jacques, ce comté est qualifié d'ouvrier. La convention le désignant comme candidat n'est pas unanime. Cette contestation serait-elle liée à son statut de bourgeois? Rien ne l'indique. Cependant, Lomer Gouin prend bien soin d'intégrer des éléments relatifs à la question ouvrière dans son programme électoral.

Bien qu'il s'en remet « à l'intelligence et au libéralisme des braves ouvriers <sup>72</sup> » au moment de sa désignation comme candidat, le parcours de L. Gouin comme député est plus ou moins marqué par la question ouvrière, comme en témoigne sa gestion du dossier du monopole du tramway verdunois. Dans un discours devant le Club libéral de la partie Est, il affirme le 4 mars 1900 que les conflits entre le capital et le travail troublent « l'harmonie économique » et mettent « en danger la sécurité des États ». Toutefois, il admet que « l'ouvrier canadien commence lui aussi à trouver la vie lourde et qu'en présence des fortunes et des bonheurs qu'il ne peut atteindre, il se dit, en lui-même, confusément, des choses qui rappellent le vers de Richepin : *Je songe aux blés coupés qui ne sont pas les nôtres, et dont les épis mûrs font du pain pour les autres* <sup>73</sup> ». L. Gouin ne dit toutefois pas

73 Brouillon d'un discours devant le club libéral de la partie Est, tiré de fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, 4029.

<sup>72 «</sup> M. Gouin dans St-Jacques », *La Patrie*, 1<sup>er</sup> mars 1897, p. 1.

comment il envisage les solutions à cet épineux problème, se contentant d'insister sur les besoins de la « coopération harmonieuse entre tous les individus et surtout entre toutes les classes de la société<sup>74</sup> ».

Alors qu'il occupe l'année suivante le poste de commissaire des Travaux publics, L. Gouin dépose un projet de loi majeur : celui de l'établissement des conseils de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends industriels. Son projet de loi est inspiré de législations adoptées précédemment en Ontario, ainsi qu'en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France. L. Gouin n'agit pas en précurseur : il se fonde sur des exemples d'ailleurs pour ajuster le *statu quo* à l'émergence du monde ouvrier. Il se veut conciliant, en défendant le principe de la conciliation plutôt que de l'arbitrage obligatoire, et en ne voulant pas mettre en péril les libertés ouvrières<sup>75</sup>. L'objectif de ce projet de loi est d'encadrer les négociations entre deux camps lors d'un conflit entre ouvriers et patrons, grâce à la constitution de conseils de conciliation qui seraient composés de quatre membres, soit deux représentants pour chacune des parties. Lorsqu'un tel conseil ne réussit pas à régler le différend, l'affaire se déplace devant un conseil d'arbitrage, dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. De fait, l'un d'eux est désigné par le monde ouvrier, un autre par les patrons, et le troisième est proposé comme président par les deux camps.

Cette mesure est un progrès pour le monde ouvrier. Elle dévoile aussi le paternalisme dans la pensée libérale de L. Gouin. Bien qu'il ait offert initialement des félicitations au commissaire des Travaux publics, le chef conservateur Edmund-J. Flynn critique près d'un an plus tard le choix fait le 4 mars 1902. Il conteste la nomination de Joseph Tanguay comme représentant ouvrier au sein du conseil d'arbitrage, car ce dernier

\_

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> *Ibid.* Le député montréalais termine son laïus en tentant de tirer une leçon, de façon plus ou moins claire, de la Révolution française : « À la veille du cataclysme de 1789, au moment où l'homme nouveau se préparait à se dresser dans toute la hauteur de ses droits et dans le rayonnement de toutes ses libertés, alors que personne n'avait osé dire ce que tout le monde pensait, il se trouvait un vigoureux pamphlétaire à qui il suffit de poser la grande question pour la résoudre. Il la posa en ces termes : Qu'est-ce que le tiers-état<sup>74</sup>? » <sup>75</sup> *DALQ*, 10/1, 27 février 1901, p. 56; *DALQ*, 10/1, 11 mars 1901, p. 137. En fait, il fonde son refus de l'arbitrage

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> DALQ, 10/1, 27 février 1901, p. 56; DALQ, 10/1, 11 mars 1901, p. 137. En fait, il fonde son refus de l'arbitrage obligatoire en citant l'homme politique français Jean Jaurès : « L'arbitrage obligatoire serait un péril mortel pour les libertés ouvrières ».

ne serait pas le choix de la majorité des ouvriers<sup>76</sup>. Devenu ministre depuis, L. Gouin s'en défend, puisque parmi les cinq candidatures « qui avaient obtenu le plus de voix », il considère que le gouvernement avait désigné celui « qui lui a paru le mieux qualifié pour défendre les intérêts des ouvriers et des patrons<sup>77</sup> ». Néanmoins, il confirme que la loi n'oblige pas la sélection du candidat avant obtenu le plus de votes. Un débat semblable se produit à nouveau en 1904, alors que le député de Dorchester, Louis-Philippe Pelletier, l'interroge en Chambre au sujet d'une rumeur voulant que les ouvriers n'aient pas été consultés lors de la désignation de leur représentant au conseil d'arbitrage. À nouveau, le ministre libéral rappelle que le gouvernement n'est pas obligé de désigner le candidat choisi par les ouvriers, ni même celui des patrons. Son rôle est, « dans l'intérêt public, [de] nommer le plus compétent et le plus apte à rendre service aux ouvriers et au public ». L. Gouin conclut en notant qu'il discute de ce point avec les deux parties en question<sup>78</sup>.

Tout en voulant respecter les ouvriers et leurs leaders, L. Gouin ne se gêne donc pas pour manifester son paternalisme envers eux. Lors du débat sur l'uniformité des livres, il affirme respecter l'avis exprimé des leaders ouvriers. Cependant, il préfère croire « que la majorité des ouvriers est opposée<sup>79</sup> » à celle-ci en se référant à l'opinion du député de Saint-Sauveur, Joseph-Alphonse Langlois, qui affirmait que les travailleurs de Ouébec ne voulaient pas de l'uniformité<sup>80</sup>. En fait, ce dernier tout comme le chef libéral ne pense pas que les chefs ouvriers s'expriment au nom de la majorité : il préfère donc laisser cette question entre les mains du Conseil de l'Instruction publique et de l'Église<sup>81</sup>.

Une autre loi concernant la situation des ouvriers est celle des accidents de travail. Bien que Lomer Gouin affirme en 1915 sa fierté devant cette législation, tout en rappelant que sa province a été la première « a pensé à améliorer le sort de la classe ouvrière », il

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> DALO, 10/1, 11 mars 1901, p. 137. Les députés conservateurs Jérôme-Adolphe Choquette et Louis-Philippe Pelletier se lèvent aussi en Chambre pour donner leur appui, bien que ce dernier ne croie aucunement à son application. Quant au choix du représentant ouvrier au sein du conseil d'arbitrage, nous ignorons la procédure de désignation par les ouvriers. <sup>77</sup> DALQ, 10/1, 7 mars 1902, p. 118.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> DALQ, 10/2, 25 mai 1904, p. 419. Néanmoins, il est à noter que lors de ce débat, le premier ministre, Simon-Napoléon Parent, invite L.-P. Pelletier à venir le voir en privé pour lui montrer un document « confidentiel » qui expliquerait le choix du gouvernement. Plusieurs hypothèses sur le rejet de certains candidats peuvent ainsi être émises.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> DALQ, 12/3, 9 février 1911, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd1213se/index/seance.asp?se=110209, Assnat, page consultée le 11 février 2013. <sup>30</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Ibid.

n'intervient pas en 1911 lors du débat sur son adoption. Cette loi est mise en place à la suite d'une commission instituée en 1907. À ce sujet, L. Gouin constate encore une fois que la France et la Grande-Bretagne ont adopté des lois sur la responsabilité de l'ouvrier en cas d'accident. Il souligne que, dans ces pays, cette législation soulève toujours des protestations, d'où la nécessité de lancer cette commission pour entendre les différents camps<sup>82</sup>. Le gouvernement Gouin adopte aussi en 1919 une loi sur le salaire minimum. Comme le rappelle l'historien Gilles Gallichan, cette dernière a pour but de venir en aide aux femmes qui sont plus présentes sur le marché du travail depuis la Première Guerre mondiale, mais qui se font alors odieusement exploiter<sup>83</sup>. Encore une fois, L. Gouin ne s'exprime pas à ce sujet.

Somme toute, le bilan de son action en ce domaine est décevant et ne donne pas vraiment d'éléments pour cerner sa pensée. Ce qu'il faut retenir au sujet des législations ouvrières de ses différents gouvernements, c'est qu'elles ne sont pas respectées, faute de moyens et en dépit de leur caractère relativement progressiste. Déjà dans Question actuelle, le futur Premier ministre constate que la province manquait de capitaux pour financer efficacement ces mesures sociales<sup>84</sup>. Le règlement de la question du subside fédéral en 1908 et l'amélioration subséquente des finances québécoises ne rendent pas nécessairement L. Gouin plus interventionniste. Il est possible de penser que, devant l'action quelque peu inefficace de ses gouvernements, l'homme politique veut privilégier davantage l'éducation technique pour régler à long terme les problèmes ouvriers.

#### 3.3.2 Enfants et femmes : une question de droit et d'accès

La situation des enfants et des femmes dans la pensée libérale de Lomer Gouin permet de mettre l'accent sur deux éléments : le développement de l'individu concerne d'abord est avant tout celui du genre masculin, l'homme politique privilégie surtout la solution de l'accès à l'éducation. L. Gouin s'est exprimé très peu sur le travail des enfants

<sup>82</sup> DALQ, 11/3, 26 février 1907, p. 246.

<sup>83</sup> Gilles Gallichan, *loc. cit.*, dans 14/3, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html</a>, Assnat, page consultée le 4 février 2013.

<sup>84</sup> L. Gouin, Question actuelle, p. 53-54.

dans les usines. En tant que ministre de la Colonisation et des Travaux publics, il présente néanmoins un projet de loi en 1903, interdisant l'embauche des enfants d'au-dessous de 13 ans<sup>85</sup>. Comme ce projet de loi ne soulève aucun débat, il ne commente pas. Même chose en 1919, alors que son ministre, Louis-Alexandre Taschereau, dépose l'important projet de loi 171, obligeant les employeurs à exiger des certificats d'instruction élémentaire chez les jeunes de moins de 16 ans. En conséquence, pour être engagé, un jeune devait montrer qu'il savait lire et écrire<sup>86</sup>. Bien que parrainée par son dauphin, cette loi reste un témoignage de la pensée libérale de L. Gouin. Elle constitue une réponse à ceux qui réclament de rendre obligatoire la fréquentation scolaire. C'est à ce moment qu'il aurait dit : « Méfiez-vous des petits bills; ce sont les plus gros<sup>87</sup> ». Incapable de prendre de front les problèmes du système scolaire québécois, qui est alors tenu en otage par le conservatisme de l'Église catholique, Lomer Gouin use du même procédé tactique que celui employé au sujet des HEC et des écoles techniques : il intervient par la bande, dans le milieu industriel, en espérant avoir un impact sur l'ensemble de la société<sup>88</sup>. Il peut ajuster ainsi le *statu quo*, sans risquer de crises politiques majeures.

Une des mesures les plus intéressantes de Lomer Gouin par rapport aux jeunes est toutefois l'instauration d'un tribunal de la jeunesse – ou tribunaux d'enfant, selon la terminologie employée à cette époque. Comme le rapporte le politologue James Ian Gow, le système judiciaire québécois connaît peu de changements entre 1897 et 1936<sup>89</sup>. Toutefois, celui-ci en est un majeur. Pour employer une expression plus actuelle, l'idée derrière cette innovation – encore une fois inspirée par ce qui se faisait ailleurs – est d'éviter d'envoyer les jeunes délinquants à *l'école du crime*<sup>90</sup>. Lors de la première lecture du projet de loi, Lomer Gouin décrit l'objectif humaniste derrière celui-ci : « Le but est de donner la chance aux jeunes délinquants de se racheter sans qu'ils soient classés comme

<sup>85</sup> DALQ, 10/3, 9 mars 1903, p. 76; DALQ, 10/3, 11 mars 1903, p. 104.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Y. Lamonde, op. cit., p. 200-201.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XXIV, *Succession de Laurier*, Montréal, Fides, 1971, p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Gilles Gallichan, *loc. cit.*, dans 14/3, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd1413se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd1413se/intro.html</a>, *Assnat*, page consultée le 4 février 2013.

James lain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Lorsqu'il présente l'intention du gouvernement de créer ces tribunaux, le député Joseph-Octave Mousseau se montre très clair sur ce point. Lomer Gouin s'empresse d'appuyer son député après son allocution (*DALQ*, 12/1, 5 mai 1909, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090505">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd1211se/index/seance.asp?se=090505</a>, *Assnat*, page consultée le 4 février 2013).

des criminels. Ils seront traités dans un esprit paternel<sup>91</sup> ». Lors de la deuxième lecture, il va encore plus loin en affirmant que le « bill vise à ce que les jeunes délinquants de Montréal soient traités comme des êtres humains et non pas comme ils le sont présentement dans les cours de police de la cité<sup>92</sup> ».

En ce qui concerne la situation des femmes, la pensée libérale de Lomer Gouin ne l'incite pas à innover de la même façon. Bien de son temps, il ne semblait pas entiché à l'idée que la femme soit l'égale de l'homme. Du moins, il ne donne pas l'impression d'avoir voulu militer en ce sens. Alors qu'Henri Bourassa s'indigne en 1910 du faible salaire des copistes – des femmes –, du bureau d'enregistrement de Montréal, son rival libéral est alors loin de partager son indignation, puisqu'à son avis, «\$25 et \$ 30 [par mois] sont des salaires raisonnables pour des femmes ». Pour justifier sa position, L. Gouin prétexte aussi l'offre élevée pour ce genre de poste, ainsi que les faibles qualifications professionnelles exigées<sup>93</sup>.

En ce qui concerne l'un des débats importants de ses mandats, celui relatif à la question du droit de vote, Lomer Gouin s'est montré très sibyllin. Selon R. Rumilly, il aurait carrément dit de façon péremptoire à Carrie Derrick, présidente de la Montreal Suffrage Association: «Les femmes ne votent pas en Angleterre» en 1915. L'historien Richard Jones reprend d'ailleurs ce passage pour dire que son sujet s'opposait de façon catégorique à cette idée<sup>94</sup>. Il n'est toutefois pas impossible que, à l'instar de la situation scolaire, Lomer Gouin était conscient des changements en cours, mais que la position de l'Église le bloquait dans toute réforme majeure du statu quo. Dans une entrevue à La Presse en 1919, il se dit disposé à l'idée du vote des femmes, droit qui vient d'être accordé

Jones, « Gouin, sir Lomer », dans Réal Bélanger et Ramsay Cook, dir., Dictionnaire biographique du Canada (DBC), vol. XV, de 1921 à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 464.

<sup>91</sup> *DALQ*, 12/2, 6 mai 1910, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100506">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100506</a>, *Assnat*, page consultée le 4 février 2013 (nous soulignons). Lorsque J.-O. Mousseau présente l'intention de créer des tribunaux juvéniles, Lomer Gouin souhaite d'abord en voir un à Montréal et à Québec. Au moment du dépôt du projet de loi, il n'est toutefois plus question d'en ouvrir un dans la capitale. 92 DALQ, 12/2, 19 mai 1910, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd1212se/index/seance.asp?se=100519m, Assnat, page consultée le 4 février 2013. <sup>93</sup> DALQ, 12/2, 4 juin 1910, dans http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd12/2se/index/seance.asp?se=100604, Assnat, page consultée le 4 février 2013. Devant les critiques de H. Bourassa, il admet toutefois que le coût de la vie a augmenté considérablement au cours des années précédentes. 94 R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XIX, 1914, Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.], p. 127; Richard

au fédéral<sup>95</sup>. Le député libéral Joseph-Séraphin-Aimé Ashby en 1920 propose à la Chambre d'adopter une résolution, demandant aux parlementaires d'étudier la possibilité d'accorder le droit de vote aux femmes. À ce moment, son chef ne s'y oppose pas et laisse même la résolution être adoptée à la majorité des voix<sup>96</sup>. En fait, L. Gouin ne laisse rien transparaître à ce propos. Toutefois, il appuie sans réserve le jeune député Lucien Cannon lorsque ce dernier demande à la législature de permettre aux femmes d'accéder au Barreau du Québec. Cet appui n'est quand même pas anodin vu l'argumentaire solide et moderne de L. Cannon. En effet, ce dernier n'hésite pas à dire que ce « fut le christianisme qui donna à la femme la place qu'elle occupe aujourd'hui dans la société », tout en faisant observer que son statut n'a pas été intangible à travers l'histoire et que le Québec était assez à la traîne dans ce dossier<sup>97</sup>.

#### 3.3.3 La question urbaine

Dans la pensée libérale de Lomer Gouin, il était tout à fait clair que la question ouvrière se doublait d'une question urbaine, question qui comprend les dossiers de l'immigration, de la qualité de vie et de l'augmentation rapide de la population dans les centres importants, particulièrement à Montréal. Après l'éclatement de la Première Guerre mondiale, L. Gouin intègre même à cette dernière les questions de la colonisation et de l'agriculture.

Parmi ses préoccupations relatives à la vie urbaine, le dossier de l'immigration occupe une bonne place. Dès sa fameuse brochure *Question actuelle*, Lomer Gouin s'inquiète de l'impact de l'immigration sur la criminalité : « La criminalité augmente, dans notre pays, à mesure que les villes se développent et que le courant d'immigration s'accentue. Dernièrement, la presse annonçait qu'un criminel de Londres avait été acquitté sur la promesse de venir habiter ici<sup>98</sup> ». Il nuance bien son propos en notant que ce ne sont

<sup>95</sup> La Presse, 18 juin 1919, tiré du fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 5, s. p.

<sup>96</sup> DALQ, 15/1, 13 février 1920, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd15l1se/index/seance.asp?se=200213, *Assnat*, page consultée le 4 février 2013. <sup>97</sup> DALQ, 13/4, 23 février 1916, dans <a href="http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.gc.ca/Archives/Debats-</a>

reconstitues/rd1314se/index/seance.asp?se=160223, Assnat, page consultée le 4 février 2013.

Reconstitues/rd1314se/index/seance.asp?se=160223, Assnat, page consultée le 4 février 2013.

Reconstitues/rd1314se/index/seance.asp?se=160223, Assnat, page consultée le 4 février 2013.

pas tous les immigrants qui constituent des criminels<sup>99</sup>. Toutefois, il insiste à nouveau sur ce sujet de l'immigration, en y ajoutant cette fois la question de l'exode rural : « En effet, aussi sûrement que la criminalité va s'accroître à mesure que s'affaiblit la vie frugale des champs et que de nouveaux éléments sociaux nous arriveront du Vieux-Monde, l'aliénation mentale va devenir chez nous comme partout ailleurs, une maladie de plus en plus redoutable 100 ». À ces problèmes, il ajoute celui de la perdition de la jeunesse devant la modernité et l'urbanité, en soulignant la hausse des budgets pour les écoles de réformes, « résultat fatal des dangers de plus en plus grands, de plus en plus nombreux, dont la vie moderne, surtout dans les villes, est remplie pour la jeunesse<sup>101</sup> ». L. Gouin défend d'ailleurs, en 1905, la présence de policiers provinciaux au port de Québec pour aider les agents d'immigration dans leur travail lorsque les transatlantiques arrivent et partent de Québec. Il s'agit pour lui d'une mesure sanitaire importante, puisqu'en contrôlant les immigrants malades, le risque de contagion est diminué<sup>102</sup>.

Une fois au pouvoir, L. Gouin ne s'intéresse à l'aspect social et urbain de la question ouvrière qu'à partir de 1909, alors que son gouvernement met en place une commission sur la tuberculose. Cette commission est suivie l'année suivante d'une autre commission devant étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs sur les îles de Montréal et Jésus<sup>103</sup>. Pour le Premier ministre, l'objectif de cette commission est d'abord d'améliorer et d'embellir Montréal, car elle est la métropole canadienne 104. Il accepte de bon gré les critiques du chef nationaliste Henri Bourassa, qui constate que cette commission devrait aussi étudier le problème de l'établissement de nouveaux logements ouvriers modernes 105. Un an plus tard, Joseph-Léonide Perron 106, député de Gaspé, fait une

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Il ne faut pas oublier que Lomer Gouin cherche alors à obtenir le réajustement du subside fédéral. D'ailleurs, il attribue aussi au manque de financement des provinces, les faiblesses d'une immigration qu'il ne juge pas assez forte (*Ibid.*, p. 49). <sup>100</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité*, Montréal, Boréal, 2005, p. 152.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Appelée officiellement la Commission métropolitaine des parcs.

<sup>104</sup> DALQ, 12/2, 2 juin 1910, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debatsreconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100602, Assnat, page consultée le 11 février 2013. 105 Ibid.

<sup>106</sup> Il est nommé président de la Commission métropolitaine des parcs en 1909, puis devient député libéral de Gaspé en 1910, à la suite d'une élection partielle. Il est l'un des hommes de confiance de Lomer Gouin à Montréal, ainsi que le porte-voix du milieu des affaires à l'Assemblée législative (Gilles Gallichan, « Introduction historique », dans http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd12l4se/intro.html, Assnat, page consultée le 11 février 2013; René Castonguay, « Perron, Joseph-Léonide Perron », dans http://www.biographi.ca/009004-119.01-

intervention à l'Assemblée législative en montrant que le gouvernement est dépassé sur cette question. L'objectif de la mise en valeur de la métropole aurait été occulté par les problèmes sociaux : « les problèmes soumis à la Commission métropolitaine des parcs ont une importance qu'il ne soupconnait pas. Il [Perron] démontre qu'il est temps d'agir vite à Montréal, si l'on veut s'occuper de la santé de la population dont la croissance est de 40 000 personnes par année 107 ». À ses yeux, l'établissement de parcs serait la seule solution pour éradiquer la tuberculose. Alors que son chef souhaitait une ville « encore plus admirable <sup>108</sup> » en 1910, J.-L. Perron parle maintenant d'une « ville hygiénique <sup>109</sup> ».

Selon le chef libéral, la solution du monde urbain en 1919 réside dans l'apport du monde rural. En effet, Lomer Gouin devient plus favorable au mouvement de la colonisation, après le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Lors d'un discours électoral, il affirme même que le Québec doit « créer un mouvement de retour à la terre 110 ». En plus des raisons commerciales, il semble croire que le renforcement du domaine de l'agriculture permettrait de stabiliser les problèmes urbains. C'est du moins ce qu'il affirme dans le même discours, en citant un auteur inconnu : « pour placer l'accroissement naturel de nos populations rurales pour enrayer l'exode vers les villes, pour encourager le retour à la terre et pour conserver la santé physique et morale de notre population<sup>111</sup> ».

Lomer Gouin adopte un ton résolument conservateur pendant la campagne électorale de 1919, sa dernière à l'échelon provincial. S'il s'est toujours empressé auparavant de parler du progrès apporté par le Parti libéral au Québec, il fait maintenant mention des « dangers qui menacent la stabilité économique et sociale 112 », soulignant au

f.php?BioId=42090&query, DBC en ligne, page consultée le 11 février 2013; « Joseph-Léonide Perron », dans http://www.assnat.gc.ca/fr/deputes/perron-joseph-leonide-4859/biographie.html, Assnat, page consultée le 11 février

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> DALO, 12/3, 8 février 1911, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-</a>

reconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110208, Assnat, page consultée le 11 février 2013. 108 DALQ, 12/2, 2 juin 1910, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd12l2se/index/seance.asp?se=100602, *Assnat*, page consultée le 11 février 2013. 109 DALQ, 12/3, 8 février 1911, dans http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-

reconstitues/rd12l3se/index/seance.asp?se=110208, Assnat, page consultée le 11 février 2013.

L. Gouin, *Politique provinciale* [...] 9 juin 1919, [s. l., s. n.], 1919, p. 29.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> *Ibid.*, p. 13.

passage que la Province s'était « sagement tenue à l'écart des agitations socialistes 113 ». Les événements tragiques de la guerre de 1914-1918, ainsi que la prise du pouvoir par les bolchéviques en Russie semblent donc avoir eu un effet de douche froide sur les velléités progressistes de la pensée libérale de Lomer Gouin. Dans une entrevue en anglais publiée peu de temps avant son départ en 1920, il rejette de nouveau l'agitation socialiste : « We have no Bolchewism in Canada and I hope we shall not get any 114 ». À son avis, il ne semble pas que le péril rouge menace puisque, avec une pointe de paternalisme, il affirme : « The labour classes respect authority and believe in law and order 115 ». L'ordre public n'est pas nécessairement une notion nouvelle dans la pensée de Gouin. Bien sûr, il n'a jamais prôné l'agitation et, comme dans le cas de la motion Francoeur, il tente plutôt de l'éviter. Adepte d'un développement économique serein, qui sème dans son sillon un progrès social et l'élévation du citoyen dans l'échelle sociale, il considère en bon libéral que le rôle d'un gouvernement est d'assurer cette paix publique pour assurer les libertés individuelles. Il le mentionne clairement en novembre 1906, lors du banquet Fielding :

Défendre l'État, sauvegarder l'unité nationale, protéger l'intégrité du territoire, en un mot, conserver intacte cette grande personnalité morale formée et transmise par les générations antérieures et qu'on appelle « la patrie », maintenir l'ordre au sein de la nature, y faire observer les lois, y assurer la police et la sécurité y faire régner la justice qui veut que les individus soient libres et que cette liberté soit égale pour tous: tel doit être la première préoccupation de tout gouvernement. [...] c'est aux provinces qu'a été départie celle de garantir la liberté des citoyens et la sauvegarde de leur fortune et de leurs droits 116.

\*\*\*

L'Individu constitue la pierre angulaire de la pensée libérale de Lomer Gouin. En conséquence, l'homme politique manifeste rapidement beaucoup d'intérêt pour l'amélioration du système d'éducation, le lieu privilégié du développement individuel. Malgré des positions originelles qui indiquent hors de tout doute un appui ferme à la création d'un ministère de l'Instruction publique jusqu'en 1899, L. Gouin ne cherche pas une fois au pouvoir, à accroître le rôle de l'État au sein du système scolaire québécois. Il

\_

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>114</sup> Globe, 6 mai 1920, tiré du fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 11, s. p.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Fonds Lomer-Gouin, BAnQ, ZC10, vol. 8, p. 4248

préfère alors ménager les sensibilités de l'Église, et fort probablement aussi cherche à éviter d'augmenter le fardeau financier de la Province. Comme Premier ministre, il n'hésite pas à s'engager à soutenir le secteur de l'éducation professionnelle, en contribuant à la création des écoles techniques de Montréal et de Québec, ainsi qu'aux HEC. Malgré des attaques répétées de l'opposition, il ne heurte pas de cette facon l'autorité épiscopale. Ce geste dénote aussi un paradoxe dans ses politiques. L. Gouin vante à plusieurs reprises les supposées réussites du monde scolaire québécois. Toutefois, lorsque vient le temps de la création de ces trois écoles, il ne cesse de répéter un besoin : celui d'offrir les outils nécessaires aux Québécois de langue française pour grimper dans l'échelle sociale, qu'ils ne soient plus des *porteurs d'eau*, mais aussi des patrons. À l'image de son beau-père, Honoré Mercier, sa pensée libérale est fortement teintée d'un sentiment national. Désireux que ces concitoyens réussissent dans une province en pleine industrialisation et en concurrence contre d'autres provinces, il favorise donc la création d'institutions qui vont donner à l'Individu les moyens de se développer et de réussir dans la jungle industrielle. Cependant, notons-le de nouveau, cette volonté de performance ne l'incite jamais à réduire les prérogatives accordées traditionnellement à l'Église, entre autres en matière de réforme du système scolaire.

Ce soutien aux écoles techniques et aux HEC souligne aussi que Lomer Gouin a compris les mutations causées par l'industrialisation, ainsi que l'urbanisation qui en découle. Il montre une certaine compréhension de cette nouvelle réalité dès 1897, soit lors de sa première campagne électorale provinciale. Ses mandats de commissaire, de ministre et de chef du gouvernement sont aussi marqués par quelques lois qui peuvent frapper par leur caractère progressif, bien qu'il se fasse toujours un devoir de montrer que d'autres législations du même type existent ailleurs. Ces mesures se caractérisent souvent par des lacunes du financement qui nuisent à leur efficacité. De plus, si la pensée libérale de L. Gouin a bien saisi l'importance du monde ouvrier, elle n'en est pas moins paternaliste à son égard. Sa position sur les femmes et les enfants indique bien aussi qu'il entrevoit d'autres bouleversements sociaux, mais L. Gouin semble préférer que les changements s'annoncent d'eux-mêmes plutôt que de les soutenir vers une pleine réalisation. Ce qui prévaut pour lui est la réalité de l'exercice du pouvoir, avant les intérêts de la société.

## CONCLUSION

L'un des éléments les plus relevés au cours des premières années en politique de Lomer Gouin est son lien de parenté avec Honoré Mercier, l'important leader nationaliste québécois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En épousant le 24 mai 1888 Élisa, la fille de ce dernier, il devient l'un de ses importants alliés, l'un de ceux qui ne l'abandonnent pas malgré sa déchéance à partir de 1891. Le gendre montre son adhésion à son beau-père et à sa stratégie d'intégration des éléments modérés libéraux et conservateurs dans un seul parti, en la défendant au Club National de 1889 à 1891 et en publiant une lettre d'opinion dans les pages du journal montréalais Le Clairon. L. Gouin est un partisan résolu de la stratégie d'intégration, notamment au cours de sa première campagne électorale dans le comté de Richelieu en 1891. Cette stratégie est aussi celle du grand chef libéral, Wilfrid Laurier. Elle donne des résultats avec le ralliement du conservateur Joseph-Israël Tarte. L'appui formel de L. Gouin à la stratégie d'intégration semble toutefois disparaître avec la fin de la carrière politique de son beau-père et à la suite de conflits larvés avec ce même J.-I. Tarte, dont le passage comme ministre libéral des Travaux publics en 1896 à 1902 se termine en queue de poisson. Le jeune homme politique n'apprécie pas le leadership de cet ancien conservateur à un point tel qu'il participe à la fondation du journal Le Signal, qui regroupe des adversaires de J.-I. Tarte. Le poste de ce dernier étant aussi fortement lié à la distribution du favoritisme, il est possible de présumer l'existence d'un conflit de pouvoir entre les deux hommes.

Malgré une relation tendue avec J.-I. Tarte, les premiers pas politiques de L. Gouin témoignent clairement d'une pensée politique modérée. En dépit des marques de sa modération, plusieurs préfèrent croire que derrière ce brillant avocat et habile politicien se cache un radical. Cette réputation émanerait d'abord de son passage comme clerc dans le cabinet d'avocats d'un véritable *rouge*: Rodolphe Laflamme. Pourtant, sa carrière juridique se caractérise aussi par la collaboration avec des conservateurs et même des ultramontains.

Toutefois, ce qui vient marquer L. Gouin au fer *rouge* et le hanter pour le reste de sa carrière, c'est sa relation avec le journaliste et politicien Godfroy Langlois, de même que son appui réitéré à la création d'un ministère de l'Instruction publique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le futur Premier ministre collabore en 1889 au journal de G. Langlois, *Le Clairon*,

mais son texte d'opinion intitulé « Les mots et les idées » exprime alors un soutien catégorique à la stratégie intégrationniste de W. Laurier et d'H. Mercier plutôt qu'à de quelconques idées progressistes. L. Gouin, G. Langlois et quelques autres comparses fondent en 1896 le journal *Le Signal*. Celui-ci est partisan de réformes, tout en affirmant sa loyauté à l'endroit de W. Laurier. Une fois L. Gouin à la tête du gouvernement, les relations avec G. Langlois deviennent beaucoup plus tendues, alors que le journaliste-député reproche à son ancien collègue de ne pas être assez réformiste. Cependant, L. Gouin n'a toutefois pas complètement rejeté toute forme de collaboration avec G. Langlois après 1905 puisqu'il appuie certains des projets de loi parrainés par ce dernier, tels que celui sur la modification de la charte de la *Canadian Light and Power Company* en 1909 et, deux ans plus tard, celui du regroupement des compagnies de tramway opérant à Montréal sous l'égide de la Commission des services d'utilité publique.

G. Langlois a peut-être raison de reprocher à L. Gouin de ne pas réaliser les principes libéraux en éducation, car ce dernier a appuyé à plusieurs reprises la création d'un ministère de l'Instruction publique. Cet appui, il est important de le noter, suit d'abord la ligne de parti. Après que le Conseil législatif ait bloqué ce projet, le député montréalais n'appuie plus publiquement cette idée après 1899. Autrement dit, il semble bien que ce soutien public ne survive pas au renouvellement de mandat que les libéraux obtiennent lors des élections générales de 1900.

Il n'est guère surprenant que l'assermentation de Lomer Gouin comme Premier ministre ait soulevé certains espoirs parmi les adeptes d'un libéralisme plus progressiste. Son parcours politique pouvait laisser croire jusque-là qu'il était l'un des leurs : ami de G. Langlois, gendre du déjà légendaire Honoré Mercier, partisan des réformes scolaires et opposant farouche au monopole odieux de la MLHPC. Malgré la déception qu'il finit par provoquer parmi eux, il n'est cependant pas question d'une brisure nette dans la pensée libérale de L. Gouin à partir de 1905. Ainsi, lors de son bref passage comme échevin au conseil de ville de Montréal, il refuse de porter l'étiquette de réformiste. De plus, la lutte entreprise en 1904 contre l'iniquité des privilèges de la MLHPC se veut un geste contre les monopoles, et non pas pour la municipalisation ou la nationalisation des services d'utilité

publique. En fait, au lieu d'abolir la position préférentielle de ce *trust* montréalais, il préfère accorder les mêmes privilèges à ses compétiteurs.

Les historiens ont relevé l'idée que Lomer Gouin privilégie surtout un développement économique axé sur les ressources naturelles, et ce, grâce aux investissements de capitaux étrangers. L'importance accordée à ce secteur ne peut être niée, mais comme le note l'historien Gilles Gallichan à propos de son beau-père, Honoré Mercier, ce développement économique doit favoriser aussi un développement culturel<sup>1</sup>. Aussi, conscient de l'importance de l'éducation, le gendre a fort probablement préféré éviter un choc des valeurs à propos de l'élargissement du rôle de l'État dans le système scolaire de première ligne, et mettre ses efforts sur l'amélioration de l'enseignement technique. Ainsi, il croit pouvoir offrir à ses concitoyens de la classe ouvrière la possibilité de développer leurs propres capacités afin de quitter la condition des *porteurs d'eau* et de passer à celle de patron. De cette façon, ces derniers peuvent ainsi profiter des retombées de l'industrialisation de la province du Québec.

Ce développement de l'individu par le biais de l'enseignement technique se doit aussi de déboucher sur le développement territorial québécois. En effet, le riche territoire de l'Ungava est intégré en 1912 au territoire provincial. De plus, L. Gouin a toujours accordé une certaine importance dans son discours au développement de centres régionaux comme Trois-Rivières. Ces centres symbolisent les effets jugés positifs du développement des ressources naturelles. Il traite aussi beaucoup de l'Abitibi, une région dont il souhaite l'amélioration de la colonisation. D'ailleurs, malgré son biais favorable à la liberté du marché, le chef libéral finit par accepter l'établissement d'un embargo sur l'exportation de bois en 1910.

Lomer Gouin vise l'exploitation maximale du territoire, ce qui implique non seulement celle des ressources naturelles, mais aussi la création de nouveaux milieux de vie, où tout un chacun reçoit les services auxquels il a normalement droit dans une société

122

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gilles Gallichan, *Honoré Mercier*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 163-164.

moderne. Le Premier ministre soutient ainsi la politique des *bons chemins* pour permettre la circulation du savoir et de la technologie, pour favoriser la modernisation et la création d'un marché, pour maintenir la cohésion des communautés éloignées et pour briser leur isolement. Cette dernière favorise la création d'artères routières asphaltées, un atout important alors que les automobiles et les camions deviennent des moyens de transport et de commerce de plus en plus communs. Comme sa conception du développement de l'Abitibi et son projet de port dans la baie d'Hudson en témoignent, L. Gouin croit encore fermement aux vertus du chemin de fer, un peu comme l'avait mentionné son beau-père en 1890, car ils « font pénétrer la colonisation et la civilisation<sup>2</sup> ».

Les deux éléments à la genèse de sa pensée libérale sont la *propriété* et l'individu. Ce sont ceux-ci, en quelque sorte, qui viennent limiter le rôle de l'État aux yeux de L. Gouin. Pour lui, l'État doit assurer d'abord l'ordre pour préserver la propriété et le développement de l'individu, mais aussi pour garantir ses libertés fondamentales. C'est sous cet angle qu'il faut comprendre des mesures qui ont pu être jugées progressives par l'historiographie, comme la loi sur la conciliation ouvrière ou sur les accidents de travail. C'est aussi l'importance qu'il accorde à ces deux éléments pour les libéraux de l'époque, comme l'ont déjà noté Fernande Roy et Ian McKay. Il est possible de saisir toute la force de l'appui de Lomer Gouin aux écoles techniques et aux Hautes Études commerciales : constatant que, dans le contexte de l'industrialisation, il manquait des outils aux ouvriers québécois pour améliorer leur sort, il en fait la véritable pierre angulaire de sa politique ouvrière. Ses divers gouvernements vont bien sûr établir plusieurs mesures pour venir en aide aux travailleurs. Toutefois, celles-ci sont davantage mises en place pour résoudre quelques injustices, éviter la grogne sociale et montrer que les libéraux pensent aux travailleurs.

Un autre point important s'ajoute toutefois à ces deux éléments. Pour L. Gouin, le rôle stabilisateur que doit jouer l'État est évidemment balisé par la recherche de l'équilibre budgétaire. Publié dans la brochure intitulée *Question actuelle*, son discours devant le Club libéral de la Partie Est dévoile en quelque sorte le programme politique de L. Gouin en

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid*.

1903 et pour les années ultérieures. Si l'État doit assurer la protection de la propriété et de l'individu, il doit aussi en avoir les moyens et les conserver. Nous estimons néanmoins que l'aspect pragmatique de la pensée des hommes politiques est souvent mis de côté devant l'idéalisme de certains contemporains. Aussi, il faut porter encore plus d'attention à ces fondements pragmatiques, car le pragmatisme de l'un n'est pas toujours celui de l'autre. À partir de cette façon de saisir le pragmatisme des acteurs politiques dans l'établissement de leurs objectifs et de leurs stratégies nous pourrions aussi mieux parvenir à comprendre les contextes politiques d'une époque donnée.

À la suite de ce retour sur ce mémoire, nous estimons donc que l'énoncé de notre hypothèse est plausible. Lomer Gouin a effectivement prôné de 1897 à 1920 un libéralisme modéré. En fait, même lors de ses premiers pas politiques, soit en 1889, l'homme possède déjà des idées plutôt modérées, s'inscrivant dans la stratégie intégrationniste de W. Laurier et H. Mercier. Par ailleurs, l'élément plus radical dans sa pensée libérale, l'appui à la création d'un ministère de l'Instruction publique, est alors en droite ligne avec le programme du moment du Parti libéral.

Les libertés individuelles, l'égalité des droits, la non-intervention de l'État et la souveraineté populaire représentent les quatre éléments primordiaux dans l'organisation de sa pensée politique. Toutefois, Lomer Gouin privilégiait nettement les principes de la *propriété* et l'*individu*. Ces deux principes reflètent davantage les fondements d'une pensée politique découlant de l'idéologie libérale pour un politicien, porté davantage par le pragmatisme, alors que les quatre précédents le sont davantage pour expliquer la théorie même du libéralisme. Nous retrouvons ces deux principes tout au long du parcours de L. Gouin, de président du Club National à chef du gouvernement. De plus, étant avocat de formation et de profession, la question de l'égalité des droits et de la souveraineté populaire l'intéressait aussi à un autre plan.

Son libéralisme est surtout modéré étant donné l'importance accordée au développement économique et au maintien du *statu quo* sociopolitique. En fait, Lomer

Gouin veut surtout préserver l'ordre des forces établi au sein de ce *statu quo*, car il sait que sa conservation intégrale est irréaliste. Cependant, ne craignait-il pas peut-être tant les idées progressistes du monde ouvrier, parce qu'il ne jugeait tout simplement pas ces ouvriers prêts à assumer un plus grand rôle dans la société? Les écoles techniques et des HEC devaient d'ailleurs les préparer à de nouveaux rôles, mais au sein d'une société partageant des valeurs libérales.

Trop de rigidité de la part du responsable politique pourrait alors causer une explosion de la question sociale et ainsi entraver le développement économique, en plus de faire perdre le pouvoir au Parti libéral. Ces éventualités font en sorte que L. Gouin se montre parfois ouvert aux idées dites aujourd'hui libérales progressistes. La question que nous nous posons désormais est de savoir si ces idées libérales progressistes sont nécessairement le fruit de cette tendance idéologique, puisque la culture politique conservatrice de cette époque reste encore assez peu connue. Elle implique aussi de savoir ce que le libéralisme progressiste comme culture politique au Québec représentait réellement à ce moment.

Comme premier ministre, Lomer Gouin accroît le rôle de l'État sans nécessairement le rendre plus interventionniste, car sa crainte la plus forte est celle du déséquilibre budgétaire. Il cherche à réajuster le *statu quo* sociopolitique, tout en montrant sa satisfaction devant l'ordre des forces établies. Lorsque l'État doit intervenir avec la création des écoles techniques et des HEC, il exprime toutefois un certain malaise devant l'élargissement possible du rôle de l'appareil étatique. Par ailleurs, l'étude de son type d'interventionnisme nous apparaît toutefois des plus intéressantes, mais elle demande une meilleure connaissance de la culture parlementaire de l'époque. En effet, il semble bien que l'État avait aux yeux de Lomer Gouin un rôle important de surveillance et de régulation, comme l'indiquerait la création de multiples commissions – commissions qui soulevaient d'ailleurs l'ire de certains élus, jaloux de leurs prérogatives. À notre avis, cette tendance est représentative d'une société libérale qui tient à conserver certaines de ses valeurs, mais qui voit la nécessité d'agir à propos de certains besoins. Dans le cas de L. Gouin, elle présume aussi l'instauration de solutions à moindres frais pour la Province.

Influencée à l'occasion par le libéralisme progressiste, cette pensée libérale modérée se manifeste dans les trois principaux axes des politiques de Lomer Gouin : le développement des ressources naturelles et du territoire québécois, l'amélioration du système d'éducation – particulièrement pour les Québécois de langue française – puis l'intervention timide mais notable de l'État dans les questions sociale et ouvrière.

Puisqu'il a appuyé la création d'un ministère de l'Instruction publique jusqu'en 1899 et parce qu'il côtoyait certains libéraux progressistes, dont Godfroy Langlois, Lomer Gouin a souvent été soupçonné par certains de ses contemporains, ainsi que par divers historiens, d'être un *radical* ayant viré capot après avoir passé la porte du pouvoir. Tel que mentionné auparavant, la pensée libérale de ce rusé politicien constitue un intéressant cas pour l'étude de la tendance libérale au Québec. En fait, elle représente aussi un excellent cas pour étudier la culture politique libérale au cours de deux dernières décennies du XIX e siècle, ainsi que des deux premières du XX e siècle.

En élargissant la focale, la rédaction de ce mémoire nous a permis de nous interroger sur l'état de l'histoire de la culture politique québécoise. La thèse de Fernande Roy a contribué à mieux saisir la présence du libéralisme au Québec : sa définition, à l'instar des travaux d'Ian McKay, nous a aidé à mieux comprendre la pensée libérale de notre propre sujet, en insistant sur les notions de *propriété* et d'*individu*. Toutefois, malgré les belles avancées produites depuis un peu plus de vingt ans, nous constatons qu'il reste difficile de replacer la culture politique pour une idéologie donnée, puisque plusieurs points d'intérêt restent à être analysés par l'œil de l'historien. La pensée libérale de Lomer Gouin nous apparaîtra à nouveau sous un nouvel angle lorsque celle de son important beau-père sera explorée davantage, ainsi que celle de ses alliés et de ses adversaires politiques. Par exemple, des historiens ont répété à maintes reprises que Lomer Gouin ne faisait que poursuivre l'œuvre libérale de Simon-Napoléon Parent. Cependant, qu'en est-il vraiment? Jusqu'à maintenant, la dichotomie entre libéralisme progressiste et modéré a été au cœur de la recherche historique. À la suite de notre analyse, nous estimons toutefois que ce type de

libéralisme possède plusieurs variantes. La pensée libérale de L. Gouin n'était pas celle de son prédécesseur, tout comme elle n'était pas celle de son successeur, Louis-Alexandre Taschereau. Tout comme le libéralisme progressiste de Godfroy Langlois n'était pas celui de Maurice Perrault. Ces derniers ne se voyaient pas nécessairement comme étant d'une nouvelle tendance libérale, mais plutôt comme ceux qui restaient fidèles aux *vrais* principes libéraux.

Pour s'en tenir à notre objet d'étude, l'analyse d'une pensée politique de type libéral part souvent d'une définition donnée du libéralisme comme idéologie. Par la suite, le chercheur s'efforce de se rappeler que, dans le cas des politiciens, ceux-ci ne sont pas des théoriciens mais des gens pragmatiques. Malgré tout, l'ombre idéologique reste bien présente. Le chercheur tente d'interpréter grâce à un raisonnement qui est plus idéologique que culturel. Nous estimons que, lorsque vient le temps d'aborder la question des pensées politiques pour un individu donné, plus particulièrement pour les politiciens, il faudrait davantage mettre l'accent sur cette culture politique dans laquelle ces derniers évoluent. Cela permettrait de mieux saisir cette pensée dans son contexte historique, plutôt que dans un contexte idéologique. Par le partage de principes communs, le concept d'idéologie permet le regroupement de certaines personnes, mais il ne permet pas de tout saisir d'eux. Pour un politicien, une tradition politique donnée, ainsi que les mœurs politiques influencent aussi au-delà des points communs idéologiques. Ainsi, si nous prenons le cas d'un G. Langlois, l'analyse de sa pensée libérale gagnerait en ajoutant d'autres éléments que les références au libéralisme progressiste. Dès lors, peut-être arriverions-nous à mieux comprendre l'évolution de sa position face à Lomer Gouin ou l'absence d'un clan progressiste soudé au sein du Parti libéral du Québec au début du XX<sup>e</sup> siècle. Une compréhension de certains événements est aussi de mise. Avant nous, l'appui de L. Gouin à la création d'un ministère de l'Instruction publique a souvent été soupçonné de radicalisme. Pourtant, il nous apparaît dorénavant que cet appui, bien que solide, pouvait très bien être celui d'un libéral modéré entre 1897 et 1899.

Nous pensons aussi que l'étude des événements marquants – sous l'angle de la culture politique – est aussi sous-estimée. L'impact de la pendaison de Louis Riel –

notamment avec le Parti national de H. Mercier -, ainsi que l'éclatement de la Première Guerre mondiale – avec le gouvernement unioniste – sont connus sur la politique canadienne et québécoise, mais il nous semble que leur impact à long terme sur l'alignement des forces politiques et sur les cultures politiques est encore peu connu. En effet, ces événements ne sont pas l'expression de simples remous sur l'échiquier politique, ne serait-ce que par les bouleversements qu'ils produisent dans les milieux locaux. L'étude des grands personnages est donc essentielle à toute compréhension de notre passé. Toutefois, les racines d'une culture politique ne peuvent être réellement saisies si nous ne parvenons pas à dénicher leur présence dans ses moindres recoins. Pour dire les choses autrement, plusieurs reproches ont été adressés, et ce, avec raison à l'historien Robert Rumilly. À la suite de la rédaction de ce mémoire et de nos travaux personnels en histoire locale, il appert que ce ne fût pas tant son approche qui était problématique que l'emploi de sa méthode. L'Université produit de plus en plus d'historiens, tellement qu'elle n'arrive plus à les garder entre ses murs. L'historien s'active maintenant dans plusieurs sphères et sort des grands centres. Dans ses bagages, il apporte cette méthode; là où il s'établit, il la diffuse, il la défend. Alors, ne méprisons plus l'histoire politique, mais favorisons son développement et redonnons-lui une nouvelle légitimité. Dès lors, pourquoi ne pas mieux déblayer les racines de la culture politique québécoise et canadienne?

## **BIBLIOGRAPHIE**

#### 1. Sources primaires

#### a) Journaux

Canada, Le – 1909-1915 Canadien, Le – 1891 Canard, Le – 1900 Clairon, Le – 1889-1890 Débats, Les – 1900 Minerve, La – 1889 Patrie, La – 1889-1905 Presse, La – 1889-1897 Signal, Le – 1897 Sorelois, Le – 1891 Sud, Le – 1891

#### b) Brochures

GOU	JIN, Lomer. Question actuelle : le remaniement des subsides fédéraux en faveur des provinces; développement d'un discours prononcé par l'Hon. M. Lomer Gouin à Montréal, le 18 mai 1903. Montréal, Librairie Beauchemin, 1903. 166 p.
	Résumé d'un discours prononcé par l'honorable M. Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec, à Saint-Eustache, le 11 août 1907. [s. l., s. n.], 1907. 32 p.
	Politique provinciale : discours-programme prononcé par l'honorable M. Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, au Monument national, à Montréal, à l'ouverture de la campagne électorale, le 19 mai 1908. [s. l., s. n.], 1908. 17 p.
	Politique provinciale. Discours-programme prononcé par l'Honorable Sir Lomer Gouin. K.C.M.G. Premier ministre de la Province de Québec. Au Théâtre Impérial, à Québec, à l'ouverture de la campagne électorale, le 9 juin 1919. [s. l., s. n.], 1919. 36 p.

#### c) Documents étatiques

- Gazette officielle de Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec, XXX/20 (21 mai 1898), p. 1135-1171.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE. Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 9<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 1897-1898, xxvi-409 p.
- \_\_\_\_\_Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 9<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 1899, xii-467 p.

- Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 10<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 1901, xxxviii-347 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 10<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 1902, xiv-381 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 10<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 1903, xviii-629 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 10<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 1904, xviii-605 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 11<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 1905, xlviii-455 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 11<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 1906, xviii-477 p.
  Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 11<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 1907, xiv-527 p.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE. Débats de l'Assemblée législative du Québec. Québec, Journal des Débats, 11<sup>e</sup> législature à 15<sup>e</sup> législature (1908-1920), dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/index.htm">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/index.htm</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 28 février 2013.

#### d) Fonds d'archives

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ZC10. Fonds Lomer-Gouin.

ZC12. Fonds Sir-Wilfrid-Laurier.

#### e) Documents à caractère biographique

DANDURAND, Raoul. *Raoul Dandurand, le sénateur-diplomate*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000. xvii-352 p.

VOYER, Pierre-Arthur-Joseph [Vieux-Rouge]. Les contemporains : série de biographies des hommes du jour. Montréal, A. Filiatreault éditeur, 1898-1899. 213 p.

#### 2. Sources secondaires

#### a) Ouvrages méthodologiques

- MUCCHIELLI, Alex. Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Paris, Colin, 1996, 275 p. Coll. « U », 318.
- ROCHER, Guy. *Introduction à la sociologie générale*. T. 3 : *Changement social et action historique*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971. 236 p. Coll. « Regards sur la réalité sociale ».

#### b) Ouvrages généraux

- « Albert Jobin », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/jobin-albert-3709/biographie.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/jobin-albert-3709/biographie.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 7 janvier 2013.
- « Joseph-Léonide Perron », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/perron-joseph-leonide-4859/biographie.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/perron-joseph-leonide-4859/biographie.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 11 février 2013
- BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. *La presse québécoise des origines à nos jours*. T. 3 : *1880-1895*. Québec, Les presses de l'Université Laval, 1977. 440 p.
- \_\_\_\_La presse québécoise des origines à nos jours. T. 4 : 1896-1910. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979. 417 p.
- BÉLANGER, Réal. « Pour un retour à l'histoire politique », Revue d'histoire de l'Amérique française, 51/2 (1997), p. 223-241.
- BELLAVANCE, Claude. «L'État, la "houille blanche" et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51/4 (1998), p. 487-520.
- BERNARD, Jean-Paul. «Laflamme, Toussaint-Antoine-Rodolphe », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6206&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6206&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327</a>
  1), Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 24 novembre 2010.
- CASTONGUAY, René. « Joseph-Léonide Perron », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=42090&query">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=42090&query</a>,

- Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 11 février 2013.
- COUTURE, Claude. Le mythe de la modernisation du Québec : des années 1930 à la Révolution tranquille. Montréal, Éditions du Méridien, 1991. 152 p.
- DÉSILETS, André. « Langevin, sir Hector-Louis », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6840&interval=20&&PHPSESSID=vuceikc9c8nof8md8a0tg7fg">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6840&interval=20&&PHPSESSID=vuceikc9c8nof8md8a0tg7fg</a> <a href="mailto:54">54</a>, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 28 mars 2011.
- DICKINSON, John et Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery, Septentrion, 1995. 385 p.
- DUFORD, Marie-Pier. « *L'Action sociale* et sa perception du libéralisme politique et idéologique, 1908-1920 », M. A. (Histoire), Université Laval, 2003. ix-133 p.
- FECTEAU, Jean-Marie. « Le retour du refoulé : l'histoire et le politique », *Bulletin. Association québécoise d'histoire politique*, 2/3 (1994), p. 5-10.
- GOW, James Iain. *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986. xxvi-441 p.
- LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec*. Vol. 2 : *1896-1929*. Montréal, Fides, 2004. 328 p.
- LEBRUN, Andréanne. « Le chemin de fer dans la région de Rouyn et Noranda. Un enjeu pour le contrôle du Nord-Ouest québécois », *Cap-aux-diamants*, 112 (hiver 2013), p. 4-7.
- LIEBICH, André. *Le libéralisme classique*. Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1985. 627 p.
- LINTEAU, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain*. T. 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1989, 757 p. Coll. « Boréal Compact », 14.
- MILLER, Carman. « Abbott, sir John Joseph Caldwell », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327</a>
  <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5921&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327</a>
  <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-nbr=1]-http://www.biographi.ca/009004-119.01-nbr
- MUNRO, Kenneth. «Taillon, sir Louis-Olivier», dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=7975&interval=20&&PHPSESSID=n3673b30916cfemvvjoj73jif">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=7975&interval=20&&PHPSESSID=n3673b30916cfemvvjoj73jif</a>

- <u>2</u>, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 24 novembre 2010.
- PÂQUET, Martin. Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec 1627-1981. Montréal, Boréal, 2005. 317 p.
- ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Montréal, Boréal, 1993. 127 p. Coll. « Boréal Express ».
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec*. T. VI: *Les Nationaux*. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941. 346 p.
- Histoire de la province de Québec. T. VIII : Laurier. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1942, 231 p.
- Histoire de la province de Québec. T. IX : Marchand. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1942. 315 p.
- \_\_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. X : I. Tarte. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.]. 262 p.
- \_\_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XI: S.-N. Parent. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s. d.]. 244 p.
- \_\_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XII : Les écoles du Nord-Ouest. Montréal, Bernard Valiquette, [s.d.]. 232 p.
- \_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XIV : Lomer Gouin. Montréal, Bernard Valiquette, [s.d.]. 176 p.
- \_\_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XV : Mgr Bruchési. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s.d.]. 211 p.
- \_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XVI: Défaite de Laurier. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, [s.d.]. 221 p.
- \_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XVIII: Le Règlement 17. Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.]. 282 p.
- \_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XIX : 1914. Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.]. 192 p.
- \_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XXIII : L'armistice. Montréal, Montréal-Éditions, [s.d.]. 207 p.
- \_\_\_\_\_Histoire de la province de Québec. T. XXIV : Succession de Laurier. Montréal, Fides, 1971. 247 p.

- SARRA-BOURNET, Michel. « Pour une histoire politique », *Bulletin d'histoire* politique, 3/2 (1995), p. 5-7.
- SYLVAIN, Philippe. « Bourget, Ignace », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5385&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=5385&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h3271</a>, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 24 novembre 2010.
- VACHET, André. « Post-scriptum à Jean-Paul Bernard : libéralisme ou pas...», dans Claude SAVARY, dir., *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 63-70.

#### c) Études et articles relatifs à la pensée libérale de Lomer Gouin

- « Antoine-Némèse Gouin », dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/gouin-antoine-nemese-3489/biographie.html">http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/gouin-antoine-nemese-3489/biographie.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 28 février 2011.
- BÉLANGER, Réal. *Wilfrid Laurier : quand la politique devient passion*. Québec / Montréal, Les Presses de l'Université Laval / Les Entreprises Radio-Canada, 1986. xii-487 p.
- « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 39-75.
- BRASSARD, Michèle et Jean HAMELIN. « Marchand, Félix-Gabriel », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=40381">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=40381</a>, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 27 août 2011.
  - « Tarte, Joseph-Israël », dans <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=7097&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=7097&interval=20&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327</a> 1, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 4 février 2011.
- CAISSIE, Frances. « Faits marquants de la onzième législature (1905-1908) », dans Débats de l'Assemblée législative du Québec, 11<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 1905. Québec, Assemblée nationale du Québec, p. VII-XIX.

- CASTONGUAY, René. *Rodolphe Lemieux et le Parti libéral 1866-1937 : Le chevalier du roi*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000. 238 p.
- DUFOUR, Pierre et Jean HAMELIN. « Mercier, Honoré », <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6295&interval=15&&PHPSESSID=40gvt5n2n4csb2e1nf7hmfsms2">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=6295&interval=15&&PHPSESSID=40gvt5n2n4csb2e1nf7hmfsms2</a>, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 8 août 2011.
- DUTIL, Patrice. « The Politics of Progressivism in Quebec : The Gouin "Coup Revisited" », *The Canadian Historical Review*, LXIX/4 (1988), p. 441-465.
- \_\_\_\_L'avocat du diable : Godfroy Langlois et la politique du libéralisme progressiste à l'époque de Laurier. Montréal, Éditions Robert Davies, 1995. 286 p.
- « Langlois, Godfroy », <a href="http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=8233&interval=25&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327">http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\_nbr=8233&interval=25&&PHPSESSID=dhjlr54i0cbaeter7nm58h327</a>
  1, Dictionnaire biographique du Canada en ligne. Page consultée le 22 novembre 2010.
- GALLICHAN, Gilles. *Honoré Mercier : la politique et la culture*. Sillery, Septentrion, 1994. 212 p.
- « Introduction historique », Débats de l'Assemblée législative du Québec, 12<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session (du 9 janvier 1912 au 3 avril 1912), dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd12l4se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd12l4se/intro.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 13 décembre 2012.
- « Introduction historique », Débats de l'Assemblée législative du Québec, 14e législature, 1e session (du 7 novembre 1916 au 22 décembre 1916), 14/1 (1916), dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd14l1se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/rd14l1se/intro.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 13 décembre 2012.
- « Introduction historique », Débats de l'Assemblée législative du Québec, 14<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session (du 21 janvier 1919 au 17 mars 1919), dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd14l3se/intro.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 28 janvier 2013.
- HEAP, Ruby. « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles », dans Yvan LAMONDE, dir., *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 99-118.
- JONES, Richard. « Gouin, sir Lomer », dans Réal BÉLANGER et Ramsay COOK, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. XV : *de 1921 à 1930*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 460-469.

- McKAY, Ian. « The Liberal Order Framework : A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, 81/4 (décembre 2000), p. 616-651.
  - \_\_\_\_ Rebels, Reds, Radicals: Rethinking Canada's Left History. Toronto, Between the Lines, 2005. 254 p.
  - \_\_\_\_ Reasoning Otherwise: Leftists and the People's Enlightement in Canada, 1890-1920. Toronto, Between the Lines, 2008. x-643 p.
- « Canada as a Long Liberal Revolution: On Writing the History of Actually Existing Canadian Liberalisms, 1840s-1940s », Jean-François CONSTANT et Michel DUCHARME, dir., *Liberalism and Hegemony: Debating the Canadian Liberal Revolution*. Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 347-452.
- NEATBY, H. Blair. *Laurier and a Liberal Quebec : A Study in Political Management*. Toronto, McClelland and Stewart, 1973. 244 p.
- PELLERIN, Maurice Pellerin. « Introduction historique », *Débats de l'Assemblée législative, 13<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session (du 5 novembre 1912 au 21 décembre 1912)*, dans <a href="http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/intro.html">http://www.assnat.qc.ca/archives/Debats-reconstitues/rd13l1se/intro.html</a>, Assemblée nationale du Québec. Page consultée le 14 janvier 2013.
- ROY, Fernande. *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 p.
- WEILBRENNER, Bernard. « Les idées politiques de Lomer Gouin », Rapport de la Société historique du Canada / Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association, 44/1 (1965), p. 46-57.

## **ANNEXE**

#### **ANNEXE 1**

### Grille d'analyse de la pensée libérale de Lomer Gouin

# Cadre 1 : définition de la personnalité du sujet – Lomer Gouin – en tant que penseur ou acteur politique.

Lomer Gouin a-t-il été un doctrinaire ou un politicien pragmatique?

\*Éléments de définition associés au libéralisme classique : « liberté personnelle vue comme une absence de coercition dans les différentes sphères de l'activité humaine <sup>1</sup>» :

- Liberté politique;
- Libertés religieuses;
- Liberté de parole;
- Droit à la propriété.

\*Éléments de définition associés au pragmatisme :

- Utilisation de termes issus du monde des affaires;
- Référence au réalisme politique, à la réalité du contexte;
- Appel au compromis, à dépasser les luttes partisanes.

#### Cadre 2 : définition du sujet à partir des tendances idéologiques

Lomer Gouin a-t-il pratiqué un libéralisme modéré – conservateur – ou progressiste – radical?

\*Éléments de définition associés au libéralisme modéré :

- Mention favorable aux quatre éléments définit plus haut pour le libéralisme classique, mais avec une insistance particulière sur la notion de propriété et la promotion du concept de l'individu;
- Recherche de l'équilibre budgétaire;
- Mention favorable de la couronne britannique (incluant la fonction de lieutenantgouverneur et la résidence de Bois-de-Coulogne);
- Mention favorable à l'œuvre de l'Église catholique dans les secteurs où l'État pourrait intervenir davantage scolaire, santé;
- Mention défavorable à l'idée républicaine;
- Mention défavorable à une plus grande présence de l'État;
- Craintes de soubresauts sociaux;
- Reconnaissance de l'autorité des chefs et de leurs stratégies;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 43

- Mention favorable à la liberté du marché;
- Mention relative au maintien du *statu quo* quant aux droits des femmes;
- Mention défavorable envers les nationalistes;
- Mention favorable aux droits des ouvriers, mais défavorable quant à leur participation au sein des institutions publiques.

#### \*Éléments de définition du libéralisme progressiste :

- Mention favorable à la III<sup>e</sup> République française;
- Dénonciation des excès du libéralisme sauvage;
- Mention défavorable aux monopoles;
- Mention favorable à une plus grande intervention de l'État pour corriger les aberrations du libéralisme sauvage - nationalisation ou municipalisation des services publics;
- Mention favorable à la laïcité;
- Mention favorable aux droits des ouvriers et à une plus grande participation de leur part au sein des institutions publiques;
- Mention favorable aux Rouges;
- Propositions pour limiter la liberté du marché;
- Ouverture envers l'élargissement du rôle de la femme.

La pensée libérale de Lomer Gouin est-elle influencée par le nationalisme, voire au clérico-nationalisme?

#### \*Éléments de définition associés au clérico-nationalisme :

- Mention favorable à un nationalisme messianique:
- Mention favorable à un retour à la terre providentiel;
- Soumission à l'autorité de l'Église catholique romaine;
- Dénigrement des centres urbains.

#### \*Éléments de définition associés au nationalisme :

- Mention favorable à un retour à la terre lié à un développement économique de type capitaliste;
- Mention favorable au développement de l'individu pour assurer un développement de l'ensemble des Canadiens français;
- Mention de rivalité culturelle ou provinciale;
- Mention favorable à l'imposition de limites au marché.